

Confluences Garonne-Ariège

Synthèse de l'étude préalable
2001/2003



Un projet à l'initiative de :



Soutenu financièrement par :



Coordination de l'étude : Pascale Mahé, Aurélie Nars

Inventaires naturalistes :

- Philippe Caniot : oiseaux, flore, habitats
- Gilles Pottier : reptiles, amphibiens
- Aurélie Nars, Michèle Dessaivre : habitats

Cartographie

- Aurélie Nars
- Michèle Dessaivre

Diagnostic territorial / Objectifs et préconisations

- Aurélie Nars
- Pascale Mahé

Animation du comité de projet

- Aurélie Nars
- Michèle Dessaivre

Rédaction du rapport :

- Aurélie Nars

SOMMAIRE

1/	<i>Résumé</i>	1
2/	<i>Introduction et problématique</i>	3
3/	<i>Caractérisation de la zone d'étude</i>	5
	3.1/ LOCALISATION ET LIMITES GÉOGRAPHIQUES DU SECTEUR ÉTUDIÉ	5
	3.2/ DESCRIPTION SOMMAIRE	8
	3.3/ UN FLEUVE EMPRUNT D'HISTOIRE	9
4/	<i>Organisation de l'étude / Méthode</i>	10
	4.1/ LE COMITÉ DE PROJET	10
	4.2/ LE DIAGNOSTIC TECHNIQUE TERRITORIAL : CONSTAT ET ANALYSE DE L'ÉTAT DES LIEUX	11
	4.3/ LE RECUEIL DES PERCEPTIONS DES ACTEURS LOCAUX	12
	4.4/ LA PROPOSITION D'UN PROJET CONCERTÉ	21
	4.5/ SYNTHÈSE DU PHASAGE DE L'ÉTUDE PRÉALABLE	21
5/	<i>Le diagnostic partagé du territoire</i>	22
	5.1/ LE CONTEXTE LOCAL ET RÉGIONAL	22
	5.1.1/ L'évolution de l'occupation du sol et des activités humaines	22
	5.1.2.1. / L'intercommunalité	24
	5.1.2.2. / Le territoire dans l'agglomération	27
	<u>5.1.2.2.1. / Environnement socio-économique</u>	27
	<u>5.1.2.2.2. / Situation juridique et réglementaire</u>	28
	<u>5.1.2.2.3. / Inventaire des mesures de protection des milieux et des sites</u>	31
	5.1.2/ Régime foncier	34
	5.2/ LE PATRIMOINE NATUREL	36
	5.2.1/ Milieu physique et patrimoine géologique	36
	5.2.1.1. / Climat	36
	5.2.1.2. / Géomorphologie et géologie	36
	5.2.1.3. / Pédologie	37
	5.2.1.4. / Hydrogéologie et hydrologie	38
	<u>5.2.1.4.1. / Morphodynamique des rivières Ariège-Garonne dans le périmètre d'étude</u>	38
	<u>5.2.1.4.2. / Régime hydrologique</u>	38
	<u>5.2.1.4.3. / Qualité de l'eau</u>	39
	5.2.2/ La Flore et les habitats naturels	39
	5.2.3/ La Faune	49
	5.2.3.1. / Ornithologie	49
	5.2.3.2. / Ichtyologie	52
	5.2.3.3. /Herpétologie	52

5.2.3.4. /Odonatologie	55
5.3/ PERCEPTIONS ET ATTENTES DES PARTENAIRES ET ACTEURS LOCAUX POUR CE TERRITOIRE	57
5.4/SYNTHESE	65
6/ Proposition d'un projet concerté	66
6.1/DÉFINITION DES ENJEUX	66
6.2/ LES OBJECTIFS	68
6.3/ PROPOSITIONS DE SCÉNARIIS DE GESTION : ÉVALUATION DES OUTILS DE PROTECTION ET DE GESTION DES ESPACES	70
6.3.1/ Quel organisme de gestion ?	71
6.3.1.1. / Le Syndicat mixte	71
6.3.1.2. / Le Syndicat Intercommunal à vocation unique	72
6.3.1.3. / Le Groupement d'intérêt Public	72
6.3.1.4. / L'association	73
6.3.2/ Quel(s) outil(s) de gestion ?	74
6.3.2.1. / Les outils de gestion sectoriels	74
<u>6.3.2.1.1. / Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes</u>	75
<u>6.3.2.1.2. / Réserves de chasse et de faune sauvage et réserve de pêche</u>	75
<u>6.3.2.1.3. / Les Espaces Classés Boisés</u>	75
<u>6.3.2.1.4. / Les Mesures Agri-Environnementales</u>	76
<u>6.3.2.1.5. / Les Conventions de gestion des sites appartenant à l'Etat</u>	77
<u>6.3.2.1.6. / La maîtrise foncière ou d'usage</u>	77
6.3.2.2. / Les outils de gestion globale	78
<u>6.3.2.2.1. / Le Parc Naturel Régional</u>	78
<u>6.3.2.2.2. / Les chartes d'aménagement, de territoire, d'environnement</u>	78
<u>6.3.2.2.3. / Les réserves naturelles régionales</u>	79
<u>6.3.2.2.4. / Les espaces naturels sensibles</u>	79
<u>6.3.2.2.5. / Les réserves naturelles nationales</u>	80
6.3.3/ Scénariis de gestion	81
7/ Conclusion générale	84
8/ Bibliographie	86
9/ Annexes	88

1/ Résumé

L'espace de nature de quelques 600 hectares, situé depuis l'amont immédiat de la confluence entre l'Ariège et la Garonne jusqu'à l'entrée de Toulouse, présentait un intérêt écologique majeur par la présence d'habitats diversifiés et celle d'une faune d'intérêt européen.

Bien que dégradé par la pression humaine, il remplit néanmoins des fonctions de protection contre les risques naturels et offre une qualité paysagère intrinsèque qui confère au site une richesse particulière.

L'objectif de ce travail est d'étudier la faisabilité d'un projet de gestion globale et intégrée, de protection et de mise en valeur des zones humides de ce territoire dans le cadre d'une démarche partenariale de concertation, menée dans l'esprit du développement durable. Fruit de la collaboration entre les partenaires et acteurs locaux rassemblés au sein d'un comité de projet, cette première étape nous permet de confirmer d'une part l'intérêt écologique (patrimonial et fonctionnel) de la zone d'étude ainsi que la construction d'une vision collective et partagée d'un territoire dorénavant identifié « Confluences Garonne-Ariège ».

Le concept fédérateur de ce projet est le maintien et le renforcement d'un axe vert directement en amont de l'agglomération toulousaine. A partir de cette idée de pôle d'équilibre, un premier diagnostic synthétisant les données techniques de l'état des lieux et le recueil des perceptions des acteurs ont permis de repérer les enjeux et axes stratégiques propres à ce territoire. L'analyse des opportunités et des contraintes ont défini des objectifs globaux de gestion et de protection qui ont servi de base de travail au comité de projet.

A l'issue de la présentation de 3 scénarios de gestion possible pour le secteur, le comité de projet a retenu :

- la création de l'Association de Préfiguration pour la Réserve Naturelle Régionale
- l'élaboration d'une charte d'objectifs pour la gestion des zones humides.

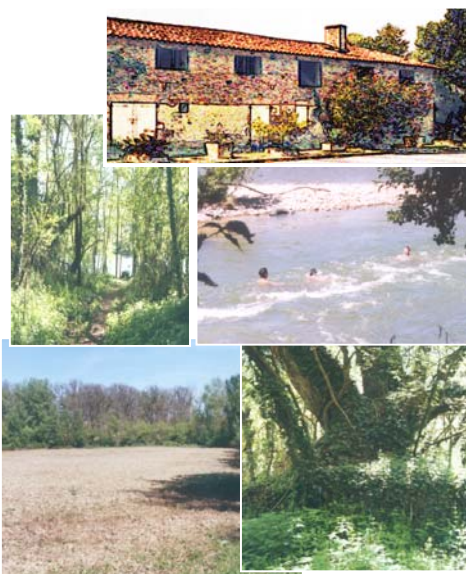
A l'issue de ce travail, le comité de projet s'est engagé dans un projet de gestion globale considérant à un même niveau les problématiques environnementales, socioculturelles et économiques inhérentes à ce secteur périurbain.

Cette étude de faisabilité a contribué :

- à démontrer l'intérêt écologique patrimonial et fonctionnel de la zone
- à promouvoir la conservation et la mise en valeur des zones inondables au près des acteurs locaux à travers une approche participative
- aboutir à la proposition d'un projet concerté construit sur la base d'outils juridiques et financiers, fruit de la collaboration entre l'opérateur Nature Midi-Pyrénées et les acteurs locaux.

MOTS CLÉS : confluence, Ariège, Garonne, zones humides, gestion globale, concertation, développement durable

Le Confluent en résumé



Situation : Sud de l'Agglomération toulousaine, confluence Ariège-Garonne, (carte IGN n° 2143 O « Toulouse » et 2044 E « Muret »)

Région : Midi-Pyrénées

Département : Haute-Garonne

Commune : Portet sur Garonne, Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Vieille-Toulouse, Toulouse

Superficie de la zone étudiée : 600 ha

Surface chassée : 0 ha

Historique : 1948 : Date des premières extractions de granulats au niveau des ramiers de Portet sur Garonne
1981 : Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope de Palayre (protection des oiseaux)
1983 : Création d'un parc urbain de la découverte de la nature sur la commune de Portet-sur-Garonne : le « Parc naturel du Confluent »

Maître d'ouvrage : Nature Midi-Pyrénées, 14 rue de Tivoli, 31400 Toulouse.
Tel : 05 34 31 97 32 / Fax : 05 62 26 19 18
Contact : Aurélie Nars ; a.nars@naturemp.org

Mesures ou inventaires : 2 APPB, 3 ZNIEFF de type I et II, pré-inventaire des Zones Spéciales de Conservation de la directive Habitats, site inscrit, zone de crue décennale, zone ND des POS/PLU, parcelles agricoles non constructibles.

Milieux : La plus grande partie du domaine englobe tous les habitats représentatifs des milieux fluviaux. Ces habitats doivent être en partie gérés afin de conserver leur diversité et la richesse spécifique de leurs communautés végétales et animales, en particulier l'avifaune aquatique.

Géologie/Géomorphologie : Le secteur d'étude est essentiellement constitué de sédiments fluviaux déposés lors des divagations successives du fleuve. Ils ont été extraits et les sols remaniés. L'abandon de ces terres a permis une recolonisation progressive par la végétation.

2 / Introduction et problématique

La Garonne et ses espaces riverains offrent un cadre naturel d'une extrême richesse, tout particulièrement au niveau des confluences (Ariège, Hers, Tarn, Lot), des îles, des anciens méandres devenus bras morts ou encore des boisements riverains.

Cependant, les plaines alluviales et les écosystèmes fluviaux sont depuis une cinquantaine d'années soumis à de très fortes agressions et sujets à une importante artificialisation. En effet, la valeur agricole des alluvions et la proximité de la nappe phréatique sont à l'origine de l'extension des cultures. Par ailleurs, la richesse des substrats en sables et graviers, a induit d'importantes exploitations de ces matériaux, en particulier à proximité des grandes agglomérations.

Ces activités humaines ont fortement portées atteinte à la richesse et la fonctionnalité des milieux fluviaux. La prise de conscience de l'ampleur de ces perturbations conduit aujourd'hui à **entreprendre de nouvelles politiques de protection et de gestion, respectueuses et intégrées**.

Cette notion de gestion intégrée s'est développée récemment, en particulier depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. La gestion sectorielle doit céder la place à une gestion prenant en compte l'ensemble des éléments du système fluvial.

Outre l'intérêt de leur patrimoine naturel (faune, flore, géomorphologie...) ces milieux humides répondent à des besoins socio-économiques d'intérêt général : par la régulation des eaux, la production de ressources ou l'accueil de loisirs. On qualifie souvent les fleuves et leurs zones humides « **d'infrastructures naturelles** »¹, comparables aux grandes infrastructures que les hommes ont construites pour fonder leur développement économique.

Quelques opérations de grande envergure telles que le « Plan Loire grande nature » ou le projet « Inter Rhin » s'inscrivent dans cette démarche de reconquête des milieux naturels fluviaux. Dans le même esprit, les gestionnaires de 24 réserves protégeant des tronçons de cours d'eau et leurs écosystèmes riverains, travaillent ensemble au sein du réseau des réserves naturelles fluviales.

Sur la Garonne, des opérations localisées visent à conserver la biodiversité et le bon fonctionnement de ces milieux par des mesures de gestion faisant appel à l'ingénierie de milieux naturels² mais il n'existe pas à ce jour de projet fédérant plusieurs communes sur une entité fluviale homogène.

C'est dans cette approche globale que s'inscrit « l'étude préalable à la protection et la mise en valeur des zones humides de la confluence de l'Ariège et de la Garonne ».

Ce secteur d'une dizaine de kilomètres, qui comprend les communes de Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Lacroix-Falgarde, Vieille-Toulouse et Toulouse

¹ Source : Gestion patrimoniale des milieux naturels fluviaux. Guide technique, 1995.

² Sites du Ramier de Bigorre par Nature Midi-Pyrénées, site de Bourret par la commune de Bourret, site de la Hierle par la commune de Labarthe Inard.

Etude CRPF « Préoccupations environnementales et gestion des boisements riverains de la Garonne » 2000

Etude SMEAG « Protection et mise en valeur de la zone humide Garonnaise à l'aval de Toulouse » 2001

est d'un grand intérêt patrimonial (espèces directive oiseaux et habitats, habitats prioritaires) et fonctionnel (épandage des crues, protection de la ressource en eau), mais également un lieu pour la promenade et la découverte de la nature.

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer la faisabilité d'un projet, global et intégré, de protection et de mise en valeur des zones humides du confluent de l'Ariège et de la Garonne dans le cadre d'une démarche de développement durable. L'élaboration collective de ce type de projet est l'un des « éléments clé » de sa réussite. Aussi, la démarche consiste avant toute chose à impliquer les collectivités et les usagers principaux du fleuve dans sa mise en place afin d'intégrer les différentes logiques des principaux acteurs dès les premières réflexions.

Plus précisément, il s'agit dans cette étude préalable :

- d'évaluer l'**intérêt** écologique (**patrimonial et fonctionnel**) de la zone d'étude
- de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la zone d'étude auprès des acteurs locaux (propriétaires, exploitants, élus, responsables d'associations...) à travers une **approche participative et concertée**
- de susciter une **coordination des interventions** (communes, acteurs privés, associations...)
- de **proposer et évaluer** les scénarii possibles et les **outils juridiques et financiers adaptés** pour une gestion patrimoniale de ce secteur (RN, RNV, Charte intercommunale...)
- **d'aboutir à la proposition d'un projet concerté**, fruit de la collaboration entre l'opérateur Nature Midi-Pyrénées et les acteurs locaux.

3 / *Caractérisation de la zone d'étude*

3.1/ LOCALISATION ET LIMITES GÉOGRAPHIQUES DU SECTEUR ÉTUDIÉ

Située au sud ouest de l'agglomération toulousaine, la zone d'étude s'étend sur 7 kilomètres depuis à l'amont, le vieux pont de Lacroix Falgarde sur l'Ariège et celui de Pinsaguel sur la Garonne, jusqu'à la chaussée de la Cavaletade sur le bras supérieur de la Garonne à l'entrée de Toulouse (Cf. carte 1 de localisation).

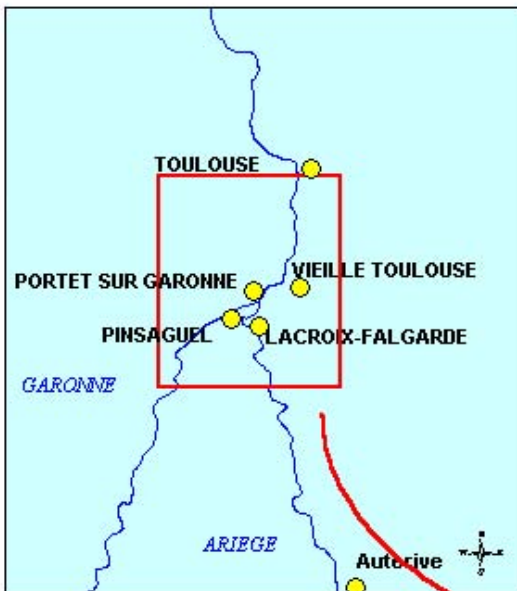
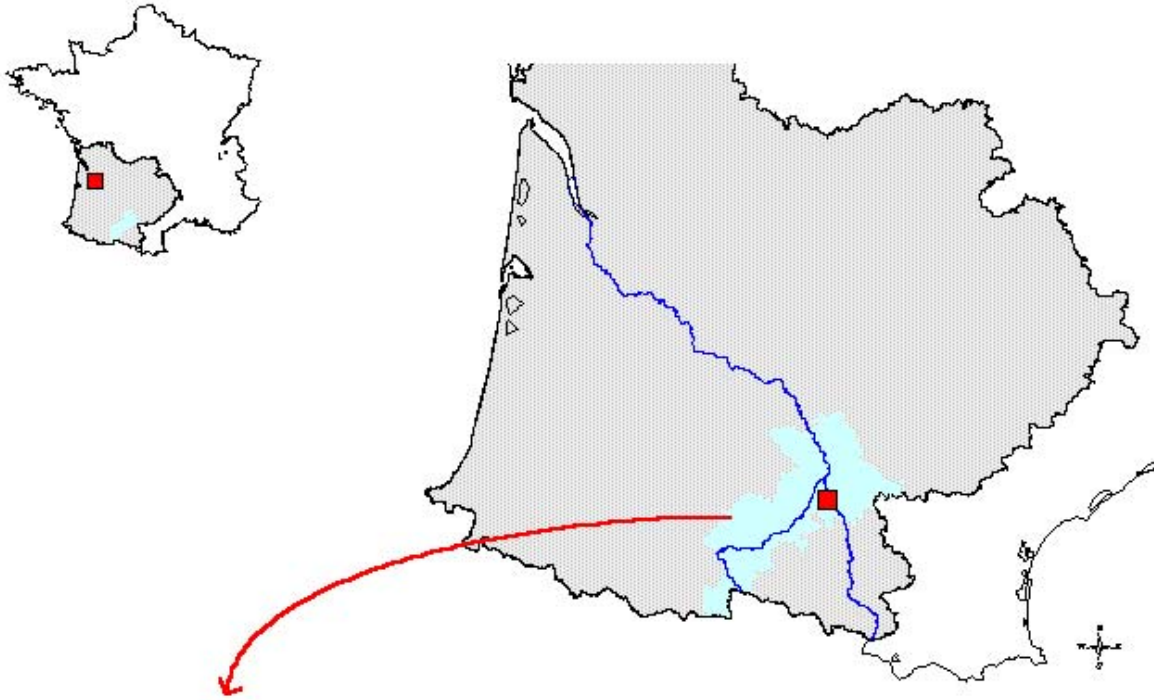
A moins de 10 km du centre de Toulouse, desservi en rive droite par la RD4, entre Lacroix-Falgarde et Toulouse, cet espace périurbain couvre près de 600 ha répartis sur 5 communes. Sur une largeur moyenne de 700 mètres, il se situe entièrement en zone inondable (Cf. carte 2 les zones inondables). Il englobe en effet les zones de crues saisonnières et fréquentes (5 à 15 ans) et couvre une petite partie de la zone de crues exceptionnelles (source Cartographie des zones inondables de Midi-Pyrénées 2001, DIREN Midi-Pyrénées).

Ce secteur du confluent est particulièrement intéressant car une mosaïque d'éléments structuraux du contexte géomorphologique régional sont présents sur cet espace réduit. D'est en ouest se succèdent : la basse plaine alluviale, le système fluvial du confluent, l'agglomération de Portet sur Garonne.

Véritable "poumon vert" de l'agglomération toulousaine, cet axe s'inscrit dans les orientations d'aménagements environnementales du S.D.A.U., Schéma Directeur de l'Agglomération Urbaine. Il est élaboré pour planifier le développement de l'agglomération à l'horizon 2015 et délimite les territoires à protéger, à préserver, à valoriser : le réseau vert et bleu, projet de protection et de valorisation.



Carte de localisation

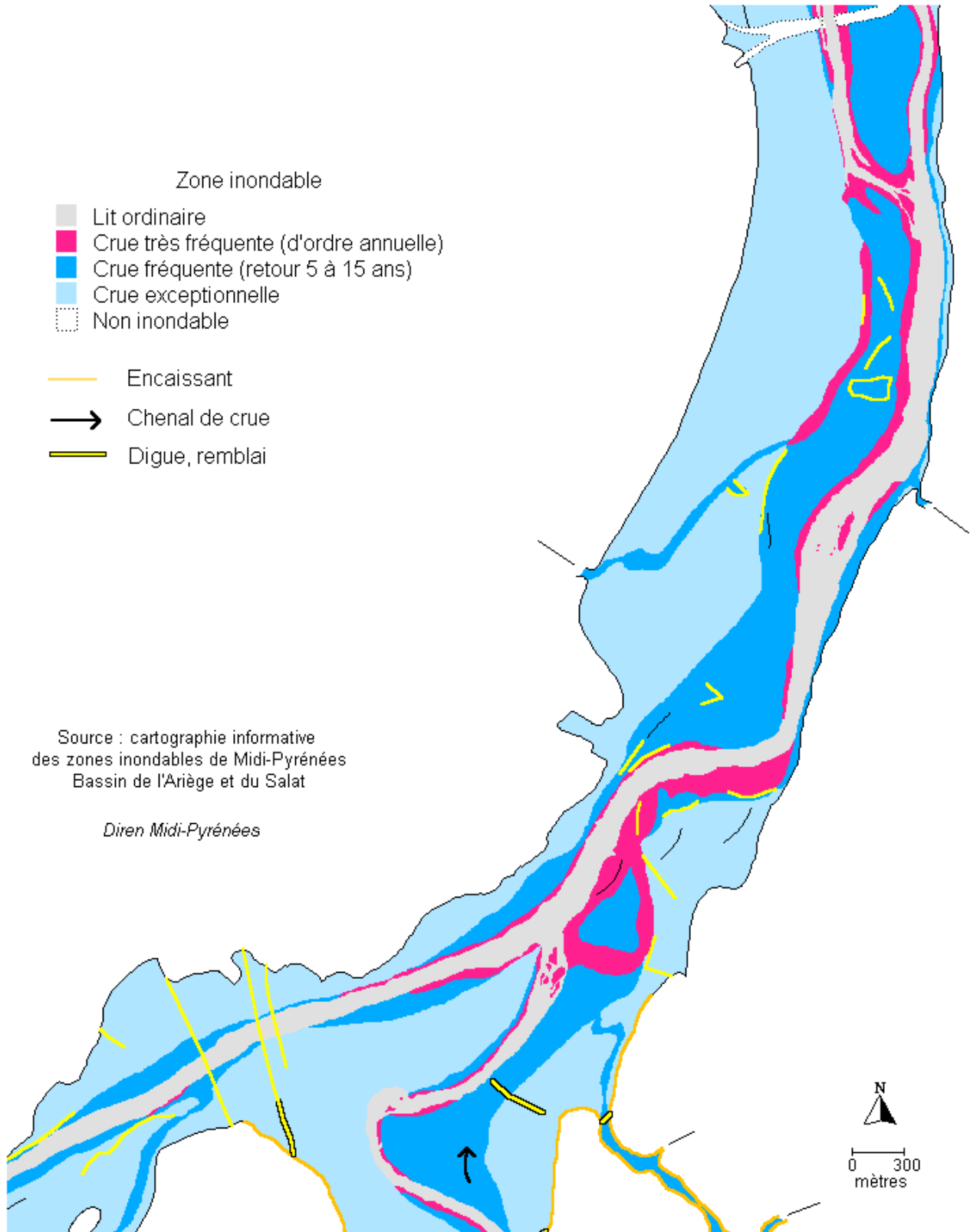


Source Agence de l'Eau Adour-Garonne



Carte IGN au 25 000ème de Muret (n°2044E)

Cartographie des zones inondables



3.2/ DESCRIPTION SOMMAIRE

Le périmètre d'étude s'inscrit dans la plaine alluviale de la Garonne dont la principale caractéristique est sa dissymétrie générale. Elle comporte en effet une rive gauche concave et propice à l'alluvionnement et une rive droite convexe abrupte et favorable à l'érosion.

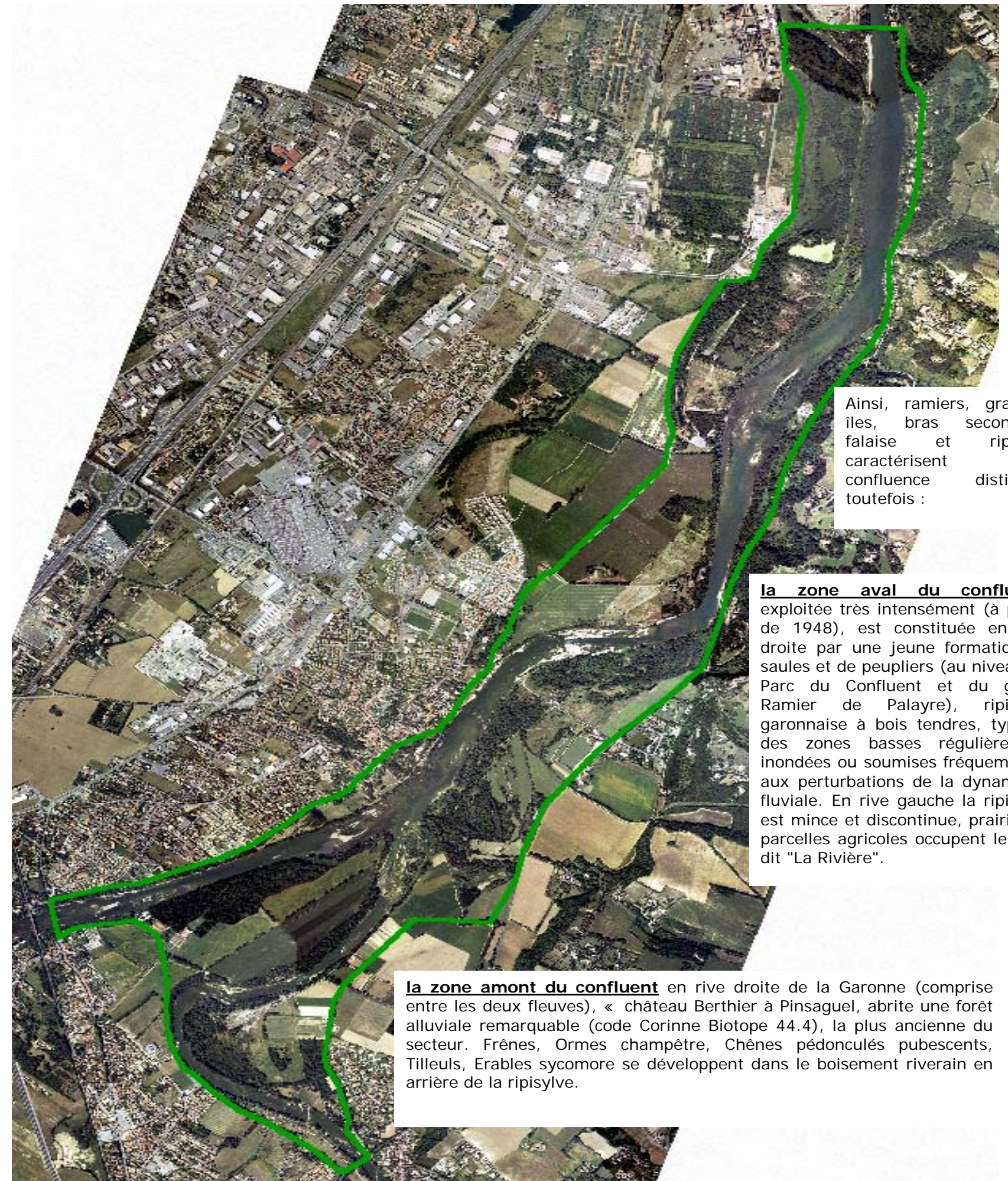
L'Ariège et la Garonne se rejoignent en rive droite aux pieds des coteaux de Lacroix-Falgarde, au niveau des Ramiers de Portet sur Garonne. Alors seulement 1 km sépare la confluence et les coteaux. Deux kilomètres en aval, la Garonne, enrichie des eaux de l'Ariège vient buter sur le relief abrupt des coteaux.

La basse plaine est constituée par les alluvions des terrasses (Fz1), recouverts près du fleuve par les alluvions du lit majeur (Fz2) et, à l'Est (Palayre), par un colluvion venu des coteaux molassiques (S. Joyeux, 1986). Il découle de cette structure particulière une utilisation diversifiée du sol : cultures sur l'apport colluvial à l'abri des crues (sur le secteur de Palayre, dans la zone d'inondation décennale), exploitation des sables et graviers laissés à faibles profondeurs aux abords du fleuve. Ce secteur du confluent a été marqué par différents phénomènes importants :

- la divagation du lit de l'Ariège
- une très importante exploitation par l'homme
- des modes d'exploitations qui ont conditionné et façonné l'évolution des milieux et des paysages.

Les dates et faits marquants sur le secteur du confluent

1918	Exploitation des sables et graviers par les pêcheurs de sable
1932	Premier dragage flottant au point de confluence
1939/1940	Déplacement vers l'amont de la confluence de l'Ariège et de la Garonne
1948	Date des premières extractions de granulats au niveau des ramiers de Portet sur Garonne
1983	Création d'un parc urbain de la découverte de la nature sur la commune de Portet-sur-Garonne : le « Parc naturel du Confluent »
28/05/1981	Première mesure réglementaire de protection de la nature Arrêté Préfectoral de Protection du Biotopie de Palayre (protection des oiseaux)
1984	Date de l'arrêt des extractions de sables et graviers en lit mineur et aux abords. Dernier secteur extrait : le lit mineur de l'Ariège
17/10/1989	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie Poissons Migrateurs : Programme de restauration des salmonidés migrateurs sur les rivières Garonne et Ariège
1994	Proposition du site au réseau Natura 2000
06/08/96	Délimitation en « zone verte » selon les dispositions du S.D.A.G.E. approuvé par arrêté préfectoral



Ainsi, ramiers, gravières, îles, bras secondaires, falaise et ripisylves caractérisent cette confluence toutefois :

la zone aval du confluent, exploitée très intensément (à partir de 1948), est constituée en rive droite par une jeune formation de saules et de peupliers (au niveau du Parc du Confluent et du grand Ramier de Palayre), ripisylve garonnaise à bois tendres, typique des zones basses régulièrement inondées ou soumises fréquemment aux perturbations de la dynamique fluviale. En rive gauche la ripisylve est mince et discontinue, prairies et parcelles agricoles occupent le lieu-dit "La Rivière".

la zone amont du confluent en rive droite de la Garonne (comprise entre les deux fleuves), « château Berthier à Pinsaguel, abrite une forêt alluviale remarquable (code Corinne Biotopie 44.4), la plus ancienne du secteur. Frênes, Ormes champêtre, Chênes pédonculés pubescents, Tilleuls, Erables sycomore se développent dans le boisement riverain en arrière de la ripisylve.

3.3/ UN FLEUVE EMPRUNT D'HISTOIRE

La Garonne est une composante essentielle du patrimoine naturel et culturel de notre département. Voie de communication et axe de développement économique, elle a longtemps été au centre des préoccupations des habitants de la vallée. Certaines activités et usages comme la navigation et l'extraction des graviers ont profondément marqué et marquent encore les paysages et l'écologie de la plaine alluviale.

Route fluviale depuis le VII^{ème} siècle, la Garonne est incontestablement le moteur de l'économie régionale au 18^{ème} siècle. Nombreuses sont les activités humaines tributaires du fleuve ; « pêcheurs de sables », rouliers et bateliers vivent grâce au fleuve et en supportent les caprices. Peu à peu, le développement du machinisme remplace les bateaux par le rail et les transports routiers (les camions). Au même moment, les méthodes artisanales et traditionnelles des pêcheurs de sables laissent la place aux dragues à larges godets, puis aux pelles pour une exploitation industrielle des sables. Les prélèvements se multiplient et avancent jusqu'au milieu du fleuve, alors qu'avant seules les rives étaient exploitées, pour faire face à une demande croissante de l'urbanisation et à l'évolution des infrastructures routières.

Peu de ramasseurs suivront l'évolution, à l'exception de quelques-uns. Sur Portet, l'entreprise Malet illustre parfaitement l'évolution de ce secteur d'activité et fait figure d'exemple d'adaptation. En 1918, Monsieur Malet, roulier, extrait et transporte ces matériaux avec une charrette et des mulets, puis il fait l'acquisition de plusieurs charrettes et enfin embauche quelques ouvriers. En 1932, l'installation d'une drague flottante à la confluence, lieu d'accumulation constante des matériaux marque le début de **l'industrialisation de l'extraction.**

Jusqu'en 1970, une simple déclaration en mairie suffit à l'ouverture de nouvelles carrières et rien n'est demandé pour la remise en état du site après exploitation. A partir de 1979, une enquête publique est nécessaire pour toute carrière d'une superficie supérieure à 5ha ou d'une production supérieure à 150 000t/an : la demande d'autorisation comporte alors une étude d'impact.

Parallèlement au développement des extractions de graviers et la construction des grands barrages, **d'importants efforts** sont fournis pour **aménager et stabiliser les berges**. En effet il fallait en permanence lutter contre une Garonne très active, formant après chaque crue de nouvelles îles, déplaçant les berges et réduisant à néant les travaux de **fixation du lit** entrepris.

Les hommes ont tenté de résister au fleuve en érodant les îlots, en construisant des protections de pieux colmatés par des végétaux et ont contribué de manière directe à la chenalisation de la Garonne. Déconnectée peu à peu de sa plaine alluviale, elle a vu ses zones humides régresser, ses bras morts et ses boisements riverains s'assécher.

*La mission aérienne de 1950 témoigne des ces travaux de fixation de berges puisque l'on observe un important **enrochement en épis** en rive gauche au niveau du lieu-dit « Ramier de Palayre ». Ces enrochements constituent une menace pour l'espace de liberté de la Garonne qui ne peut plus éroder les beraes pour se recharger en sédiments et érode alors son lit qui se creuse.*

Malgré tous les efforts fournis, le secteur reste particulièrement instable. En 1939 et 1940, deux crues importantes modifient le cours de l'Ariège et engendrent le dernier déplacement du point de confluence. Sous la pression des eaux, le talus alluvial séparant le dernier méandre ariégeois de la Garonne a cédé, permettant un accès direct de l'affluent dans la Garonne. Il en a résulté la séparation en deux d'un ensemble riverain jusque-là homogène et le déplacement de la confluence de près d'un kilomètre en aval. (Cf. plan historique en annexe1)

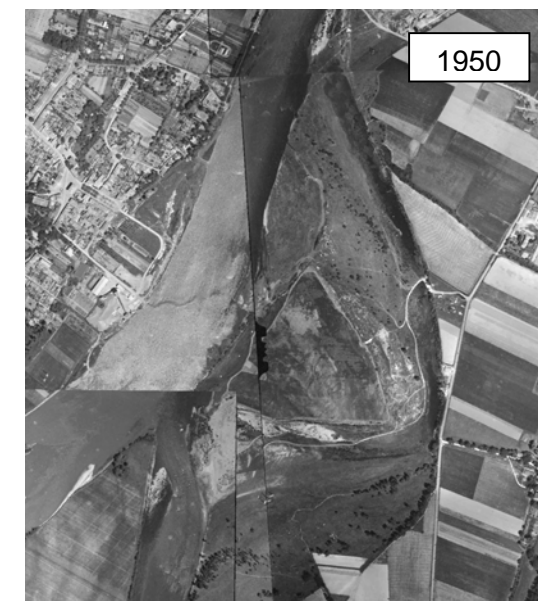
Date de grandes inondations	Ariège à Lacroix-Falgarde ¹	Garonne au Pont Neuf à Toulouse ¹	Retour (années)
03/06/1855	?	6.10m	
23/06/1875	+	8.32m	
1895	4.31m	-	
03/10/1897	4.01m	3.70m	20
04/05/1910	4.40m	?	75
1936	<3m	<2m	
07/05/1939	3.15m	3.75m	
12/12/1940	3.2m	2.95m	
Février 1952	+	4.57m	+
11/06/00	+	6.50m	

Liste des grandes inondations sur la Garonne et l'Ariège.

La première mesure réglementaire de protection en faveur du milieu naturel est prise en 1981 par arrêté préfectoral de protection de biotope en faveur des oiseaux.

Simultanément, la commune de Portet décide d'engager une politique drastique pour réhabiliter les ramiers situés en rive droite de la Garonne. Laissés à l'abandon après de nombreuses années d'exploitation pour ses alluvions, ces terrains sont remblayés avec des tonnes de déchets industriels, chimiques ou ménagers. Visionnaire pour l'époque, la municipalité de Portet étudie de manière approfondie les modalités d'une maîtrise foncière dans le but de transformer ce lieu en « espace de nature ». S'engagent alors des expropriations, volontaires ou non, et des demandes d'amodiations du domaine public fluvial. Le parc naturel du confluent, d'une superficie d'une centaine d'hectares est créé en 1986. Le site est clôturé et la D24 déclassée, pour empêcher toute circulation automobile. D'importants travaux de nettoyage sont nécessaires avant l'ouverture du parc au public. C'est aujourd'hui un site rare en périphérie de Toulouse et proposé au réseau Natura 2000.

Cette initiative mérite d'être étendue aux milieux contigus, tels que les ramiers de Lacroix-Falgarde et le site de Château Berthier. C'est l'idée développée dans ce projet de gestion globale.



Les premiers prélèvements importants de matériaux ont eu lieu dès 1948 au niveau des ramiers de Portet. A partir de 1970, 8 autorisations préfectorales d'extraction ont été accordées sur le périmètre qui nous concerne (annexe 2). Le lit vif de l'Ariège est le dernier secteur extrait dont la date de fin de travaux est le 29 mars 1984. Toutefois, des missions de photos aériennes effectuées entre 1970 et 1985 dévoilent une exploitation de sables et graviers au lieu-dit « Le Grand Ramier » sur la commune de Portet proche de la zone de Palayre sur laquelle nous n'avons pas trouvé de traces écrites.



Ce chapitre a pour objectif de préciser et de justifier les choix méthodologiques et les modalités de déroulement de l'étude. Il nous paraissait important de rencontrer personnellement l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire. Des entretiens bilatéraux (Nature Midi-Pyrénées / partenaires, cf. recueil des propos annexe 2) ont été menés au printemps 2001 avec les représentants des collectivités, organismes, associations et personnes privées concernées ou impliquées dans la gestion de territoire afin de connaître leurs préoccupations et attentes. Il s'agissait de recueillir leur intérêt vis à vis de notre démarche ainsi que leur implication future. Les réactions des personnes sollicitées ont été très encourageantes : favorables au démarrage de l'étude et à la démarche entreprise.

4.1/ LE COMITÉ DE PROJET

Basé sur une approche résolument partenariale, il s'agit d'initier une dynamique de projet impliquant les acteurs locaux et les gestionnaires dès la phase de conception. Cette démarche est novatrice dans le sens où la plupart des opérations menées en matière d'aménagement du territoire sont habituellement conçues en amont par les institutions et sont alors plus ou moins bien reçues par les acteurs et usagers directement concernés.

Un **comité de projet** est mis en place dès le mois d'avril 2002. Organe central du processus de concertation, il a pour rôle d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions de Nature Midi-Pyrénées.

Il est composé par une vingtaine d'acteurs du territoire : les organismes financeurs de l'étude, les collectivités locales, les administrations et établissements publics, le syndicat de rivière, les associations et les organismes socioprofessionnels.

Administrations & Etablissements publics

- D.I.R.E.N. Midi-Pyrénées
- D.D.A.F. de la Haute-Garonne (MISE 31)
- D.D.E. de la Haute-Garonne (MISE 31)
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- S.M.E.A.G. (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne), E.P.T.B

Communes et structures intercommunales

- Mairie de Pinsaguel
- Mairie de Portet sur Garonne
- Mairie de Lacroix-Falgarde
- Mairie de Toulouse
- Mairie de Vieille-Toulouse
- Communauté d'Agglomération du Sicoval
- Communauté de Communes d'Axe Sud
- Communauté d'Agglomération du Grand-Toulouse

Collectivités territoriales & Chambre Consulaire

- Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Conseil Général de la Haute-Garonne
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Industrie

- La Grande Paroisse (Site industriel de chimie)

Usagers et Associations

- La Fédération départementale de pêche (FDAPPMA)
- A.R.P.E (Agence Régionale pour l'Environnement)
- Nature Midi-Pyrénées
- Fondation de France

4.2/ LE DIAGNOSTIC TECHNIQUE TERRITORIAL : CONSTAT ET ANALYSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

La phase de diagnostic consiste à mettre en cohérence des données physiques, écologiques et socio-économiques recueillies grâce à la synthèse bibliographique et aux observations de terrain. L'état des lieux ne peut être ici un simple constat, mais une réflexion dynamique, un "arrêt sur image" dans un processus ininterrompu du développement d'un territoire.

Plusieurs outils ont été utilisés :

⇒ La recherche bibliographique : bibliothèques, centres de documentation et archives départementales ont été de vastes sources de d'information pour mieux comprendre la configuration actuelle du secteur. mais aussi les usages passés et plus actuels dont il a fait l'objet.

⇒ La prospection de terrain : les chargés d'étude de Nature Midi-Pyrénées ont effectué l'ensemble des relevés naturalistes entre les mois de mai et d'août 2001.

Chargé d'études Botanique & Ornithologie : Philippe Caniot

Chargé d'études Herpétologie : Gilles Pottier

Chargé d'études Odonatologie : Jean-Pierre Vacher.

Prospections Secteurs	Flore	Herpétologie	Odonatologie	Ornithologie
Palayre	Juin 2001	Mai 2001	Juin & Août 2001	Mai 2001
Parc du Confluent	Juin 2001	Mai 2001	Juin & Août 2001	Mai 2001
Ramiers de Lacroix-Falgarde	Juin 2001	Mai 2001	Juin & Août 2001	Mai 2001
Château Berthier	Juin 2001	Mai 2001	Juin & Août 2001	Mai 2001

⇒ La cartographie est non seulement un moyen descriptif et visuel important pour l'information et l'échange avec l'ensemble des partenaires, mais aussi un outil d'analyse permettant une vision globale et synthétique du territoire, ainsi qu'une mise en évidence des relations entre thèmes, acteurs et territoires. Elle est aussi un outil pédagogique puissant pour illustrer les enjeux attachés à un choix stratégique.

Liste des couches d'information intégrées dans la base de données cartographiques :

- le réseau hydrographique de surface : Garonne, bras mort, gravières en eau, affluents
- les voies de communications : autoroutes, R.N., R.D., voies ferrées
- l'occupation du sol en 1950, 1966 et 1997: zones urbaines, boisements naturels, cultures, friches industrielles, landes, gravières, ripisylve, sol nu...
- les limites administratives : communes, les structures intercommunales
- les limites réglementaires et d'inventaires : DPF, réserves de pêche, APPB, ZNIEFF, ZICO, ...
- le patrimoine culturel : monuments inscrits, classés, panoramas identifiés
- les zones inondables : crues fréquentes, annuelles,...
- l'étude foncière : propriétaires, surface, numéro de section et de parcelle
- les habitats naturels

Le choix des thèmes retenus a été fait dans le but de permettre au lecteur de disposer des informations nécessaires à la définition d'un programme global de protection et de gestion.

De la même manière, dans le cadre de l'étude rétrospective du territoire l'obtention de missions aériennes anciennes et plus récentes a été une étape indispensable à la compréhension de l'occupation du sol et à la lisibilité du paysage actuel.

Ainsi, 3 missions aériennes ont servi de support : 1950 (acquisition auprès de l'IGN), 1966 et 1997 (prêt sur convention de la subdivision eau de la DDE).

La consultation des acteurs, tout en faisant partie du diagnostic territorial, s'intègre dans la démarche participative traitée au chapitre suivant.

4.3/ LE RECUEIL DES PERCEPTIONS DES ACTEURS LOCAUX

L'objectif du comité de projet est de réfléchir collectivement à un projet de préservation et de mise en valeur du territoire fluvial de l'Ariège et de la Garonne depuis l'amont de la confluence jusqu'à Toulouse dans une perspective de développement durable. Pour élaborer ce projet, il est proposé de **croiser le diagnostic technique** réalisé par Nature Midi-Pyrénées **avec les perceptions et propositions des acteurs locaux**, administrations gestionnaires, représentants d'usagers, et associations impliqués sur le territoire. Cette approche permet de **construire une vision partagée du territoire**.

La méthode employée a déjà été expérimentée par L'ARPE¹ sur d'autres territoires et notamment dans la basse vallée de l'Ariège. Elle est reprise ici et adaptée à un territoire nettement plus petit. Il s'agit d'une analyse qualitative à partir du questionnaire AFOM, cf. page suivante (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces – SQM-Substainable Quality Management ®) déclinée selon 3 thématiques ; environnement, économique, socio-culturel pour recueillir les perceptions des acteurs de la situation et des tendances possibles du territoire vis à vis de ces mêmes thématiques. Ensuite ces appréciations sont synthétisées et croisées avec le diagnostic technique puis discutées et validées en comité de projet.

¹ Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées : Diagnostic Développement Durable Urbain – Réseau des Villes Durables de Midi-Pyrénées



NOM, Prénom :.....

Organisme, Fonction :

Tel, Fax, Mél :.....

ENVIRONNEMENT

La situation du territoire vis à vis des enjeux environnementaux

➤ L'état des lieux des cours d'eau et des zones humides dans le territoire

En terme de :

- Qualité de l'eau : sanitaire, biologique et physico-chimique
- Quantité : étiages, débits moyens
- En terme de risques : crues, zones inondables, sécheresse

En terme de fonctions écologiques :

- Maintien des champs d'inondation (boisements naturels, prairies) pour l'écrêtage des crues ou au contraire artificialisation des berges et terres riveraines ?
- Pouvoir auto-épurateur du cours d'eau à travers les graviers
- Filtre biologique et physique des annexes fluviales (boisements riverains, zones humides) pour limiter l'arrivée des pollutions d'origine agricole dans la rivière

L'impact des extractions de graviers dans le lit mineur est-il important ?

De manière générale, la situation est-elle satisfaisante ou mérite-t-elle des mesures de restauration ?

➤ Les caractéristiques du patrimoine naturel

En terme d'état des milieux :

- Existence de milieux remarquables (ZNIEFF, zone verte du SDAGE, Réseau Natura 2000)
- Continuité biologique des milieux naturels (corridor)
- Diversité (milieux pionniers, bras morts, boisements riverains, prairies...)
- Dégradation, artificialisation des milieux. Si oui lesquels ?

En terme de patrimoine faunistique et floristique :

- Présence d'espèces rares
- Diversité, évolution ou régression du nombre d'espèces
- Colonisation par des espèces exotiques

➤ La gestion et les activités pratiquées sur le territoire

En terme de :

- Situation générale : plutôt en faveur de la protection, de la mise en valeur ou plutôt abandon, artificialisation ?

Quels sont les impacts de l'homme et des activités sur le milieu ?

- pollutions
- déchets toxiques, flottants
- décharges sauvages
- activités de loisirs perturbantes pour l'environnement

En terme de :

- D'initiatives de conservation et de mise en valeur des milieux naturels. S'agit-il d'initiatives privées ou publiques ?

Existe-t-il une politique locale ou des outils de gestion et de protection de l'eau et des milieux qui s'appliquent spécifiquement sur ce territoire ?

Connaissez-vous bien les procédures et outils financiers mobilisables pour mener des actions en faveur des milieux aquatiques et des zones humides ?

(SDAGE, Contrat de rivière, réseau Natura 2000, Plans simple de gestion, Fond National de Solidarité sur l'Eau, VIIème programme de l'Agence de l'Eau...)

La situation du territoire vis à vis des enjeux socio-culturels

➤ LA PERCEPTION ET L'UTILISATION DU FLEUVE, DE LA RIVIÈRE ET DE SES ABORDS

Quelle est l'image du territoire formé par le fleuve, la rivière et les espaces riverains ?

- Pour les habitants du territoire
- Pour les gestionnaires du territoire (élus, administrations, socio-professionnels)
- Pour les promeneurs, utilisateurs extérieurs au territoire ?

Sont-ils perçus comme partie intégrante du cadre de vie ?

Existe-t-il un sentiment d'appartenance ou d'identité vis à vis de ce secteur de la confluence jusqu'à Toulouse ?

Si oui pour quelles raisons ?

- Historique
- relation au fleuve et à la rivière
- richesse écologique et qualité paysagère
- espace de loisir (chasse, pêche, sport...)

Comment est utilisé l'espace ?

- Lieu de loisirs, sport, baignade
- Découverte de la nature, observation des oiseaux
- Chasse, pêche
- autres
- non utilisé

➤ LE PATRIMOINE CULTUREL

Quels sont les éléments caractéristiques du patrimoine local lié à l'eau, au fleuve ou à la rivière ?

- Anciens métiers liés au cours d'eau (transport de marchandises, port fluvial, pêcheurs de sables, cultures d'osier, passeur...)
- Patrimoine bâti (ports, canaux, moulins, bac...)

Quelles sont les initiatives en faveur du maintien de ce patrimoine ?

*Existe-il des partenariats mis en place sur le terrain ?
(collectivités, associations, personnes privées)*

Existe-t'il des manifestations culturelles et sportives se déroulant sur ce territoire ou liées à ce territoire ?

➤ LES USAGES DE L'EAU, DES MILIEUX RIVERAINS

Existe-t-il des conflits d'usages sur le territoire ?

➤ LA CONNAISSANCE , L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

Pensez-vous que la connaissance à l'égard des cours d'eaux et de leurs milieux riverains soit suffisamment diffusée ?

Notamment pour ce qui concerne :

- L'état de l'environnement local (biodiversité, bon état de fonctionnement des écosystèmes...)
- La gestion de la rivière
- Le maintien du patrimoine naturel et culturel
- L'impact des activités humaines
- les risques naturels
- Les réglementations et procédures en place

Quelles sont les initiatives en matière d'information vis à vis des acteurs locaux, des socio-professionnels, des scolaires et de la population ?

Sont-ils sensibilisés sur les pratiques respectueuses de l'environnement ?

Existe-t-il des initiatives collectives en faveur des cours d'eaux et de leurs bords ?

SOCIO-CULTUREL

Sur la base des exemples des préoccupations et des questions présentées ci-contre,
 quelle est la situation du territoire vis à vis des enjeux **socio-culturels**
 Identifiez les **atouts** et les **faiblesses** du territoire en matière de socio-culturel. Dans le cas de la mise en œuvre du projet de gestion globale visant à préserver et à mettre en valeur ce territoire, quelles sont les **opportunités** à saisir pour l'avenir, quelles sont les **menaces** susceptibles de peser sur sa réalisation ?

ATOUTS		FAIBLESSES	
OPPORTUNITES		MENACES	

↑
↑
 Selon l'importance que vous accordez aux AFOM, accompagnez vos réponses d'un chiffre allant de 0 (peu important) à 3 (très important)

La situation du territoire vis à vis des enjeux économiques

➤ LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE DU TERRITOIRE

Après avoir été intensément exploitée par les entreprises d'extraction de graviers, la plaine d'inondation depuis en amont de la confluence jusqu'à Toulouse a plus ou moins été laissée à l'abandon et c'est ce qui explique l'extension des zones boisées dans ce secteur. Peu d'activités économiques s'y déroulent mais celui-ci est largement utilisé pour les prélèvements en eau industriels (jusqu'à l'explosion d'AZF, prélèvements de Tolochimie, AZF et SNPE), l'alimentation en eau potable (Prises d'eau et 4 usines AEP), le transport d'électricité (lignes THT, HT), le passage de conduites de gaz. Dans la partie sud au droit d'AZF, a longtemps existé une zone de dépôts industriels (terril de l'Onia puis de la grande Paroisse). L'agriculture est présente sur presque un quart de la superficie terrestre du territoire (111 ha), avec des secteurs de grandes cultures comme à la muscadelle (Pinsaguel), les jardins potagers de Midi-Cueillette (Portet), du maraîchage (LacroixFalgarde) et des zones de friches.

Quelles sont les tendances générales des activités, l'agriculture notamment ?

Quelles sont les évolutions possibles pour l'agriculture sur le territoire ?

Comment concilier les activités existantes avec la préservation et la mise en valeur du territoire dans un objectif de développement durable ?

➤

LES ACTIVITÉS NOUVELLES

en terme de :

- optimisation des fonctions écologiques et socio-économiques des rivières et des zones humides (écrêtage des crues, soutien des étiages, préservation de la ressource en eau, qualité de l'eau)
- activités de loisirs, pédagogie de l'environnement (maison du confluent ?), tourisme nature, remise en service du bac de Portet..
- autres

Le territoire a-t-il vocation à se tourner vers la création d'activités nouvelles ?

Si oui :

Quelles nouvelles activités pourraient être menées dans un objectif de développement durable ?

ECONOMIE

Sur la base des exemples des préoccupations et des questions présentés ci-contre,
qu'elle est la situation du territoire vis à vis des enjeux économiques

Identifiez les **atouts** et les **faiblesses** du territoire en matière d'activités économiques ou ayant une incidence sur l'économie.
Dans le cas de la mise en œuvre du projet de gestion globale visant à préserver et à mettre en valeur ce territoire, qu'elles sont les **opportunités** à saisir pour l'avenir, qu'elle sont les **menaces** susceptibles de peser sur sa réalisation ?

ATOUTS		FAIBLESSES	
OPPORTUNITES		MENACES	

↑
↑

Selon l'importance que vous accordez aux AFOM, accompagnez vos réponses d'un chiffre allant de 0 (peu important) à 3 (très important)

Mode d'emploi du questionnaire

L'objectif du comité de projet est de réfléchir collectivement à un projet de préservation et de mise en valeur du territoire fluvial de L'Ariège et de la Garonne depuis l'amont de la confluence jusqu'à Toulouse.

Pour élaborer ce projet, il est proposé de croiser le diagnostic technique réalisé par Nature Midi-Pyrénées avec les perceptions et propositions des acteurs locaux, administrations gestionnaires, représentants d'usagers, et associations impliquées sur le territoire. Cette approche permet de construire une vision partagée du territoire.

Cette méthode déjà expérimentée par L'ARPE sur d'autres territoires et notamment dans la basse vallée de L'Ariège, est reprise ici et adaptée à un territoire nettement plus petit.

Le présent questionnaire permettra de faire une synthèse qui sera ensuite discutée et validée par le comité de projet.

Les trois thèmes traités, l'environnement, le socio-culturel et l'économie, correspondent à des composantes clefs du développement durable

Le questionnaire doit être rempli en trois étapes.

1^{ère} étape : Prendre connaissance de la structure du questionnaire

Les 3 thèmes du questionnaire vous sont présentés sur deux pages vis à vis. La page de gauche vous servira de guide pour une meilleure compréhension de ce que sous-entend chacun des thèmes d'analyse.

2^{ème} étape : Remplir le questionnaire

Chaque thème est analysé sur la page de droite en terme d'Atouts, de Faiblesses, d'Opportunités et de Menaces.

ATOUTS		FAIBLESSES	
Le constat : « aujourd'hui »			
Les dynamiques possibles : « l'avenir »			
OPPORTUNITES		MENACES	

3^{ème} étape : Attribuer une note

Pour chacun des trois thèmes, attribuez à chacune de vos réponses un chiffre allant de 0 (pas important) à 3 (très important) pour indiquer l'importance que vous lui accordez dans la perspective d'un futur projet de développement durable sur le territoire.

Attribuez enfin une note globale de 0 à 3 à chacun des 4 champs Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces.

Exemple :

ATOUTS	3	FAIBLESSES	2
Patrimoine naturel riche et diversifié	3	Pollution des eaux	1
Développement des activités de tourisme nature	2	Fréquentation non maîtrisée, destruction des milieux	2
OPPORTUNITES	2	MENACES	2

Une fois remplis, les questionnaires seront adressés à
Nature Midi-Pyrénées (fin mai au plus tard)
14, rue de Tivoli
31 068 TOULOUSE CEDEX

4.4/ LA PROPOSITION D'UN PROJET CONCERTÉ

A l'issue du **diagnostic partagé**, un certain nombre d'**enjeux** d'ordre environnementaux, socio-économiques, politiques et réglementaires en adéquation avec le territoire ont été repérés. Puis, sont recensés, l'ensemble des **facteurs** susceptibles d'avoir une **influence** favorable ou contraignante sur la gestion de ce territoire (Cf. documents de la synthèse AFOM). De cette analyse, des **objectifs** « réalisables » sont définis.

Pour envisager un scénario qui conduise à une action collective et organisée, il faut une **structure de décision** (association, syndicat mixte, G.I.P.², C.R.E.N³, Département avec les Espaces Naturels Sensibles...) associée à des **outils de gestion** (charte intercommunale, conventions de gestion, maîtrise foncière, Réserve Naturelle ou Réserve Naturelle Volontaire, Réserve de Biosphère...).

4.5/ SYNTHÈSE DU PHASAGE DE L'ÉTUDE PRÉALABLE

PHASES DE PROGRESSION DE L'ÉTUDE PRÉALABLE	Réunions du comité de projet
<u>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</u> Informations générales Contexte local et régional Patrimoine naturel	Premier et deuxième semestre 2001
Réunion de lancement : présentation du diagnostic technique	Avril 2002
Réunion d'étape	Juin 2002
<u>DÉTERMINATION D'OBJECTIFS GÉNÉRAUX</u> Définition des enjeux Contraintes ou opportunités	Premier semestre 2002
Réunion d'étape	Juillet 2002
Objectifs Scénarios et outils	Deuxième semestre 2002
Réunion d'étape	Octobre 2002
<u>PROPOSITION D'UN PROJET CONCERTÉ</u> Approfondissement et validation du scénario retenu Mise en œuvre du projet concerté	Deuxième semestre 2002 et premier semestre 2003

² Groupement d'intérêts public

³ Conservatoire Régionale des Espaces Naturels

5 / *Le diagnostic partagé du territoire*

5.1/ CONTEXTE LOCAL ET RÉGIONAL / APPROCHE SOCIALE ET TERRITORIALE

5.1.1/ *L'évolution de l'occupation du sol et des activités humaines*

Afin d'exprimer au mieux la situation environnementale présente du territoire, l'étude rétrospective de la zone est remontée assez loin dans le temps, et ce afin de comprendre quelles ont été les évolutions et les différentes occupations de ce territoire. Au cours des cinquante dernières années, les usages et les activités se sont succédées sur ce secteur.



Panorama depuis les coteaux de Pech David, © Nature Midi-Pyrénées

La végétation

En 1950, seul le site de Château Berthier présente un boisement évolué tout de même parsemé de clairières. Globalement, ripisylve et boisements naturels ne sont ni denses, ni abondants mais progressent constamment depuis cette date (11% en 1950 ; 32 % en 1966 et 40% en 1997). Très peu de sols nus ou décapés sont apparents, en effet les alluvions des ramiers de Palayre, sont extraits seulement à partir de 1950 (S. Joyeux, 1986).

A Portet-sur-Garonne, d'importantes surfaces sont occupées par une végétation clairsemée, basse et buissonnante désignée par les élèves de l'école des filles comme « désertes jusqu'à la route de Lacroix-Falgarde. Saules, broussailles, vipérines et daturas couvrent le sol sableux... ». Ces terrains sont utilisés pour le pâturage des animaux.

L'agriculture

installée dans le lit majeur du fleuve est l'activité économique dominante de la plaine après la seconde guerre mondiale. Au

point de confluence des fleuves et dans le méandre de Lacroix-Falgarde d'importantes **zones de grèves et d'espaces marécageux témoignent de la dynamique fluviale**. En 1966, les plans d'eau et les gravières se multiplient tandis que l'agriculture régresse (près de 13 % de zones de cultures en 1966, pour seulement 35 % en 1950) au profit de l'urbanisation. Les grandes zones de cultures se situent sur la rive gauche de la Garonne au lieu-dit *La Rivière*.

L'extraction

est l'activité économique ayant eu l'impact le plus fort sur ce territoire après 40 ans d'exploitation intense. Depuis les ramiers

de Lacroix-Falgarde jusqu'à l'amont immédiat de la zone de sécurité de la Grande Paroisse, la Garonne et ses abords ont été totalement bouleversés à l'exception du coude que fait la Garonne au niveau de *La Rivière*. L'existence de galeries pour l'approvisionnement en eau potable depuis Clairfont jusqu'à Toulouse a interdit toute exploitation de ce secteur (communication de M. Moreau, issu d'une vieille famille de Portet et chargé d'entretenir l'actuel Parc du Confluent).

Les sols nus occupent près de 12 % de l'espace en 1966 contre seulement 0,7% en 1950. Les phénomènes d'érosion résultant des extractions entraînent un **approfondissement du lit** tout à fait dommageable pour

les stations de pompages destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'irrigation. Ainsi, la prise d'eau de la station de Clairfont construite en 1976 a dû être modifiée à deux reprises entre 1977 et 1986, la station se trouvant progressivement mise hors d'eau en raison de l'extraction, 800 m en aval, d'un gisement de granulats (P. Beaudelin, 1989).

Autre conséquence, **l'altération des zones de grèves** : encore présentes en 1950 elles ont totalement disparues dès 1966. Un des impacts les plus visible des exploitations en lit majeur est la création des plans d'eau.

Entre 1950 et 1966 ceux-ci ont considérablement augmenté (près de 7 % de plans d'eau en 1966, pour seulement 3 % en 1950) surtout en rive droite de l'Ariège et juste en aval de la confluence au niveau des ramiers de Portet.

Dès 1980, le ministère de l'environnement prescrit par lettres circulaires, une politique générale de limitation des extractions de matériaux.

Sur ce secteur, l'exploitation se termine en 1984 et la recolonisation par les végétaux date de cette époque, à l'exception du boisement de château Berthier qui n'a jamais fait l'objet d'une exploitation forestière ni de perturbations d'origines anthropiques. Sur les clichés de 1997, on constate de nouveau des phénomènes d'accumulation de matériaux alors que depuis le début des extractions, les plages de graviers avaient quelque peu disparues.

L'habitat

Autour des années 1920, les abords de l'Ariège et la Garonne se dépeuplent peu à peu. En effet, les pêcheurs de sable qui peuplaient les rives depuis des siècles sont remplacés par les machines.

En 1950, l'urbain se limite au village de Portet, peu étendu, et à la zone industrielle de Palayre. Celle-ci est la propriété du ministère des armées qui l'utilise comme lieu de stockage pour explosifs depuis fort longtemps

(des écrits de 1913, relatent le stockage des barrettes d'explosifs dans les ballastières, *archives départementales 31*).

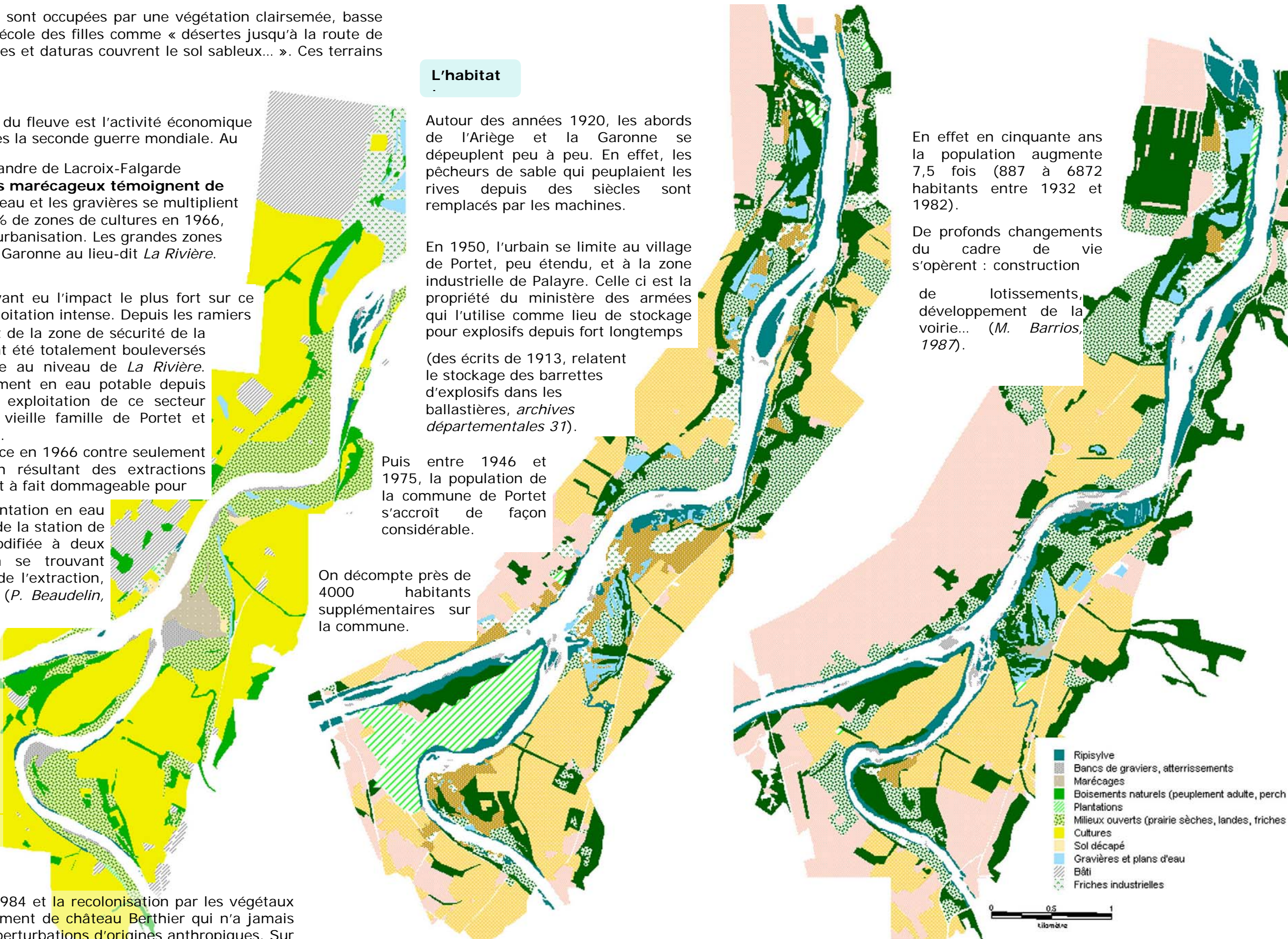
Puis entre 1946 et 1975, la population de la commune de Portet s'accroît de façon considérable.

On décompte près de 4000 habitants supplémentaires sur la commune.

En effet en cinquante ans la population augmente 7,5 fois (887 à 6872 habitants entre 1932 et 1982).

De profonds changements du cadre de vie s'opèrent : construction

de lotissements, développement de la voirie... (M. Barrios, 1987).



5.1.2/ L'organisation territoriale

5.1.2.1 / L'intercommunalité

Qu'est ce que l'intercommunalité ?

Depuis la loi Chevènement du 12 juillet 1999, les communautés de communes, d'agglomérations et urbaines sont les trois formes d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à **fiscalité propre**. C'est-à-dire qu'ils prélèvent une partie de l'impôt directement sur les populations du territoire concerné. 4 points caractéristiques pour ces structures :

- autonomie financière et fiscale vis à vis des communes,
- la fiscalité propre permet de recevoir la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat,
- le taux d'imposition est homogène sur tout son territoire

Une fiscalité propre implique l'adhésion des communes à toutes les compétences et une interdiction des communes de les exercer, les ayant transférées à l'E.P.C.I.

Une commune ne peut adhérer à plus d'un E.P.C.I. à fiscalité propre mais peut adhérer totalement à un syndicat.

3 cantons, 5 communes et 3 intercommunalités se partagent les 600 ha du territoire concerné :

- communes : Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Toulouse, Vieille-Toulouse
- cantons : Canton de Castanet (Conseiller Général, Mr. Bardou), Canton de Portet sur Garonne (Conseiller Général, Mr. Péraldi), Canton de Toulouse (Conseiller Général, Mr. Lloret)
- intercommunalités : Sicoval, Axe Sud, Grand Toulouse.

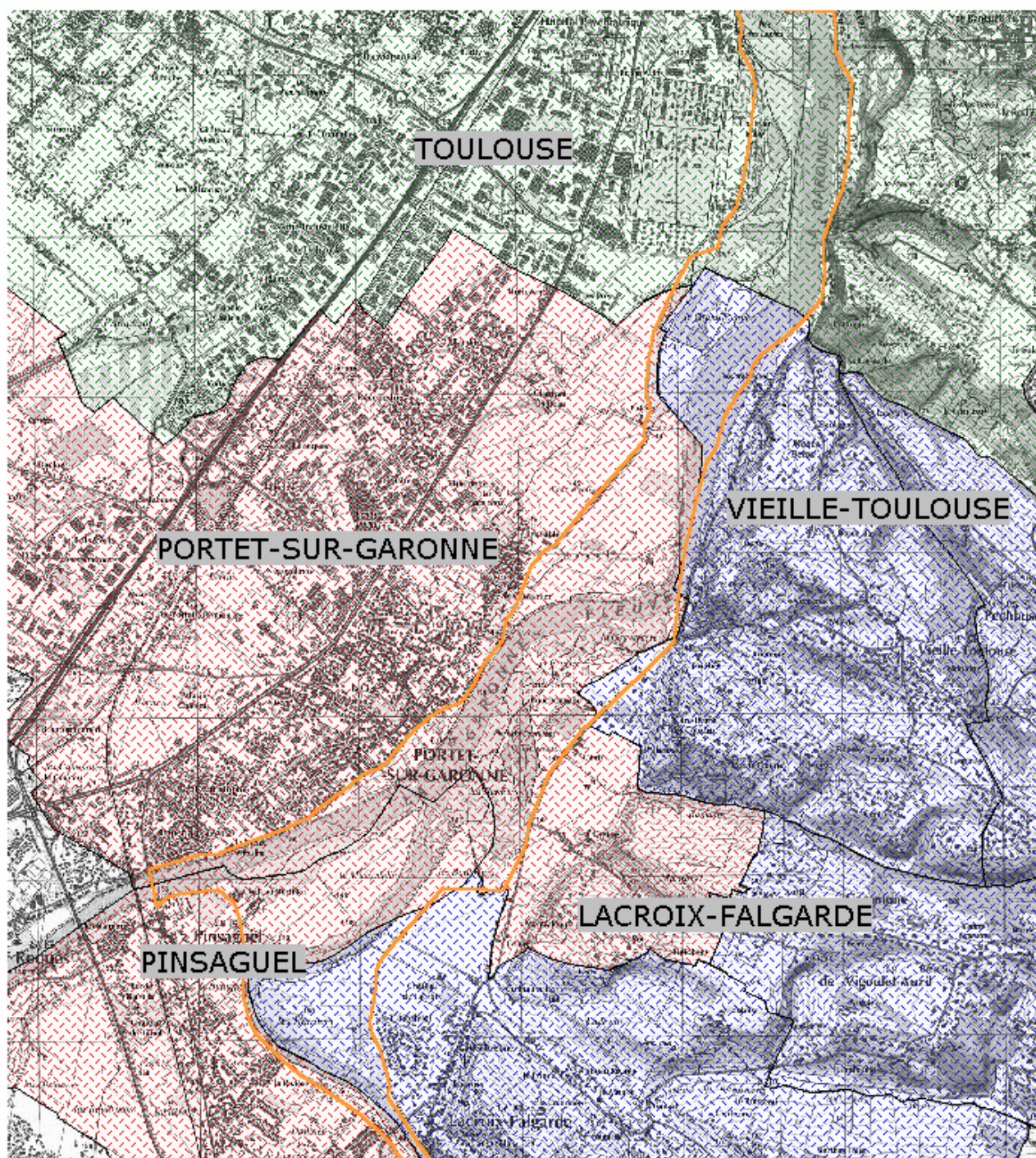
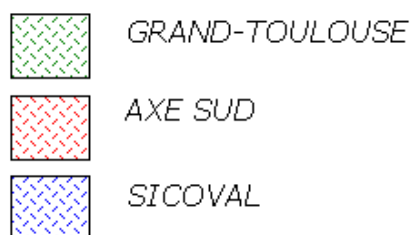
Axe Sud Cette jeune structure n'a pas encore eu l'occasion de mettre en place une réelle démarche environnementale toutefois la réhabilitation du site Lamartine engagé et réalisé par la commune de Roques sur Garonne devrait être prochainement intégré à la Communauté de Communes et peut être le début d'un ensemble de projets de type aménagements et réhabilitation des milieux naturels.

Sicoval 60 % du territoire du Sicoval (soit 14 000 ha) est réservé à l'agriculture, aux espaces verts et naturels. 1200 ha de bois et de forêts sont entretenus et surtout 300 km de chemins de randonnée sont ouverts ou en cours de réhabilitation. Le Sicoval met en avant le développement d'un tourisme vert à proximité de Toulouse. Depuis 1993, une Charte Intercommunale pour un l'aménagement équilibré préservant l'espace naturel a été adoptée. L'enjeu est de parvenir à concilier le développement économique et celui de l'habitat, tout en préservant la qualité du cadre de vie (*Sicoval Infos, juin 2001*). Une étude diagnostic réalisée en 1995 sur l'ensemble des sites naturels du Sicoval, à l'époque du contrat de ville traite de différents projets sur les sites de Palayre et des ramiers de Lacroix-Falgarde. Sur la zone de Palayre (*La Rivière*), la mise en œuvre d'une passerelle et d'un parking de grande dimension avaient alors été envisagé. La « *vocation de ce site est à réfléchir en complémentarité ludique et loisirs avec le Parc Naturel du Confluent (aires de jeux, parcours de santé, pique nique, VTT, cerf volant...)* ». Sur les ramiers de Lacroix-Falgarde l'orientation de l'aménagement a été privilégiée « *tournée vers les sentiers de découverte et l'aménagement de quelques gravières en plans d'eau* ». A l'époque cette étude relate que « *la commune de Portet est d'accord pour réfléchir à un syndicat intercommunal de gestion du site en liaison avec celui du Confluent* ».

Grand-Toulouse La mairie de Toulouse a déjà mis en place des aménagements de type bases de loisirs comme La Ramée ou Sesquières...Un projet de réhabilitation de la zone verte de Ginestou se met en place, ainsi que dans la Zone d'Aménagement concertée de la Maourine. Une charte Environnement est en cours d'élaboration.

		Obligatoires	Optionnelles	Facultatives
AXE SUD	6 membres dont Portet-sur-Garonne et Pinsaguel Date de création : 22/12/97 modification des statuts : 24/12/99 Présidée par M. Commenge	Aménagement de l'espace : • Elaboration de schéma directeur ou de secteur • Etablissement d'une Charte Intercommunale incluant (...)la localisation des zones de loisirs... • Aménagement rural	Protection et mise en valeur de l'environnement : • La délimitation et la gestion des espaces naturels à préserver et à mettre en valeur • Définition et mise en œuvre de la politique de l'eau	
GRAND TOULOUSE	21 membres dont Toulouse Création District : 08/12/92 Modification du type de structure et des statuts CA : 27/06/00 Modification des statuts : 05/01/01 Présidée par M. Douste-Blazy	Aménagement de l'espace : • Elaboration de schéma directeur ou de secteur		Etude et participation relatives à la lutte contre les nuisances : bruit, air, eau Réseau vert, réseau cyclable Etude et définition d'une directive paysagère (loi paysage) Schémas directeurs air -eau
SICOVAL	34 membres dont Vieille-Toulouse et Lacroix-Falgarde Création de la Communauté de communes : 29/10/92 Modification du type de structure CV : 13/11/96 Modification du type de structure CA : 21/11/00 Présidée par M.Valette	Aménagement de l'espace : • Etablissement de chartes intercommunales de développement et d'aménagement incluant (...)la localisation des zones de loisirs • Elaboration, mobilisation et révision de schémas directeurs ou de secteur, incluant notamment (...) la localisation des zones d'activités ...	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : • Lutte contre la pollution de l'air • Lutte contre les nuisances sonores • Engager des études pour la préservation de l'environnement notamment : - études visant à déterminer des mesures susceptibles de préserver l'environnement et notamment de se protéger contre les risques industriels et naturels - mise en œuvre de disposition susceptibles d'assurer la maîtrise de l'urbanisation dans les communes pour favoriser un développement équilibré et harmonieux du secteur destiné à préserver le cadre de vie - charte paysagère	

Cartographie des structures intercommunales



5.1.2.2 / Le territoire dans l'agglomération

5.1.2.2.1 / Environnement socio-économique

Population

D'après le recensement de la population de mars 1999 réalisé par l'I.N.S.E.E. :

Lacroix-Falgarde	1485 habitants
Pinsaguel	2464 habitants
Portet sur Garonne	8737 habitants
Toulouse	390 712 habitants
Vieille-Toulouse	890 habitants

Le nombre de personnes directement concernées par cette zone verte est conséquent. A celui-ci il faut ajouter l'ensemble des habitants de l'agglomération toulousaine.

Activités économiques

L'activité agricole est relativement réduite. Quelques grandes parcelles irriguées de maïs et de céréales sont cultivées en rive gauche de Portet dans la zone de crue décennale au lieu-dit *La Rivière*. Dans ce secteur, en limite de périmètre et en bordure de la zone naturelle de Palayre, les jardins potagers de Midi Cueillette et le Domaine des Sables d'Auzun (Hôtel-restaurant) sont installés sur les terrains de la Société du Grand Ramier. Il y a également d'importantes surfaces de cultures sur *La Muscadelle*, en rive gauche de l'Ariège, à l'amont immédiat de la confluence.

On ne peut ignorer la proximité du complexe chimique (La Grande Paroisse, la Société Nationale des poudres et explosifs, la société Tolochime) classé en rive gauche de la Garonne : la Grande Paroisse. Implantée en 1923, elle est soumise depuis 1982 à la Directive Européenne Seveso 2 qui classe ce site à haut risque chimique, empêchant toute urbanisation et imposant une maîtrise du développement des activités autour de cette installation.

Usages et activités liés au cours d'eau : les prélèvements et rejets d'eau

Il existe deux types de prélèvements d'eau dans la Garonne : les pompages industriels et ceux pour l'alimentation en eau potable. Ils sont répertoriés dans le tableau suivant :

	Prélèvements et rejets industriels		Prélèvement pour l'alimentation en eau potable
	Prélèvement	Rejet	
Usine chimique de la Grande Paroisse	470 000 m ³ /j, en Garonne	6 égouts en Garonne et dans la Saurune	Usine de Clairfont (CGE)
Société Nationale des Poudres et Explosifs	7680 m ³ /j, en Garonne	Bras inférieur Garonne	Usine de la périphérie du Sud-Est (Conseil Général)
Société Tolochimie	360 m ³ /j, en Garonne	Garonne	Usine de Ranguel (CHU-Université)

5.1.2.2.2 / Situation juridique et règlementaire

Schéma directeur d'aménagement urbain de l'agglomération Toulousaine (SDAU)

Le S.D.A.U. a été approuvé en 1982. Révisé pour la dernière fois en 1998 par le S.M.E.A.T.¹, il constitue la première étape d'une planification à l'échelle de l'agglomération toulousaine.

C'est un document qui fixe le cadre, les orientations, et les principes généraux de développement de l'agglomération. Son niveau de précision est inférieur aux autres documents d'urbanisme (POS...) qui en permettent la mise en œuvre. Néanmoins ces derniers doivent être compatibles avec le SDAU.

Parmi les mesures en faveur de la préservation du cadre de vie et de l'environnement figure :

- La promotion d'un plan paysage, grâce à :
 - la reconnaissance des grands sites patrimoniaux et des nouveaux paysages
 - des orientations et recommandations par sites (« repères » : coteaux, fleuve, terrasses, petites vallées ; agricoles ; entrées de villes...
- La valorisation des espaces naturels à forte valeur collective : un réseau vert et bleu d'agglomération :
 - en préservant la trame verte, patrimoine d'agglomération
 - en définissant les grandes orientations des trames vertes et bleues
 - en créant un réseau vert et bleu

Classement au P.O.S. ou P.L.U.

Institué par la loi d'orientation foncière de 1967, le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) constitue le document de base de la planification urbaine. Il dessine la géographie de la Ville de demain en traduisant spatialement les politiques définies en matière d'environnement, cadre de vie, déplacements, activités économiques...

Les cinq communes concernées possèdent un P.O.S.

COMMUNE	P.O.S.	Classement au P.O.S. des terrains inclus dans le périmètre
Lacroix-Falgarde		NDi
Pinsaguel	2 ^{ème} révision en cours en juillet 2000	NDi
Portet/Garonne	Approuvé le 18/12/81 Dernière modification le 2/07/96	II ND
Toulouse	6 ^{ème} modification le 25/10/99	Ndri et UEr
Vieille-Toulouse	5 ^{ème} modification le 25/09/01	2 ND ou 4 ND

Les terrains compris dans le périmètre d'étude sont classés en zone ND (zone naturelle). **Ces espaces restent à l'écart de toute urbanisation.** Il s'agit de zones naturelles protégées des raisons d'intérêt paysager et patrimonial ou pour des raisons de sécurité (zone inondable, Ndi, de mouvements de terrains ou risque de danger face aux industries chimiques, NDr).

Elles peuvent être aménagées pour satisfaire des besoins de détente et de loisirs :

- l'édification de clôtures est soumise à déclaration
- les installations et travaux divers sont soumis à l'autorisation prévue par l'article R.442.1 du code de l'urbanisme
- les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés figurant au plan.

Seules les occupations et utilisations suivantes sont admises :

- les installations et travaux comme aires de jeux, aires de stationnement, infrastructure sportives ouvertes au public

¹ Syndicat Mixte d'Etude de l'Agglomération Toulousaine, établissement public compétent pour la révision du SDAU

- les aménagements et surélévation de constructions existantes sans changement de destination et sans création de nouveaux logements

Sont interdits :

- les constructions nouvelles à usage d'habitat, de service et de bureau, industriel, d'entrepôts commerciaux...
- les lotissements
- les dépôts de véhicules
- les installations classées
- les carrières
- terrain de camping et de caravaning saisonniers
- les remblaiements

❖ Sur la commune de Portet sur Garonne

L'ensemble des terrains situés de part et d'autre de la Garonne et de l'Ariège sont en zone II ND, zone naturelle à vocation de loisirs. Les terrains en rive gauche ont fait l'objet d'aménagement en lieux de promenade (sentier bétonné, engazonnement, plantations). En rive droite au point de confluence des fleuves, les terrains totalement localisés en zone inondable et ont été aménagés en « Parc naturel du Confluent » et regroupent l'essentiel des espaces boisés classés (ramiers de Portet). Le Parc du confluent est identifié au POS comme **réserve naturelle d'équilibre** depuis 1986 et le site est soumis à un arrêté municipal d'interdiction de chasse.

L'ensemble des terrains depuis le centre du village jusqu'à Clairfont sont également en II ND. Pour l'instant aucun aménagement n'a été effectué mais un emplacement y est réservé pour que la commune aménage les berges.

❖ Sur la commune de Toulouse

L'essentiel des parcelles de Toulouse sont en zone NDr ou NDri. Il s'agit de secteurs particuliers de la zone ND auxquels s'appliquent des dispositions réglementaires spécifiques compte tenu des nuisances et des risques de dangers et de pollution liés aux industries chimiques et pétrolières déjà existantes (NDr). Selon les endroits, des dispositions spécifiques afférentes aux risques d'inondabilité peuvent s'ajouter aux précédentes (NDi).

Les installations industrielles proprement dites, hors zone d'étude d'ailleurs, sont regroupées en zone UEr.

L'urbanisation diffuse présente en rive droite de la Garonne est ancienne et antérieure aux contraintes qu'impliquent aujourd'hui la zone NDr.

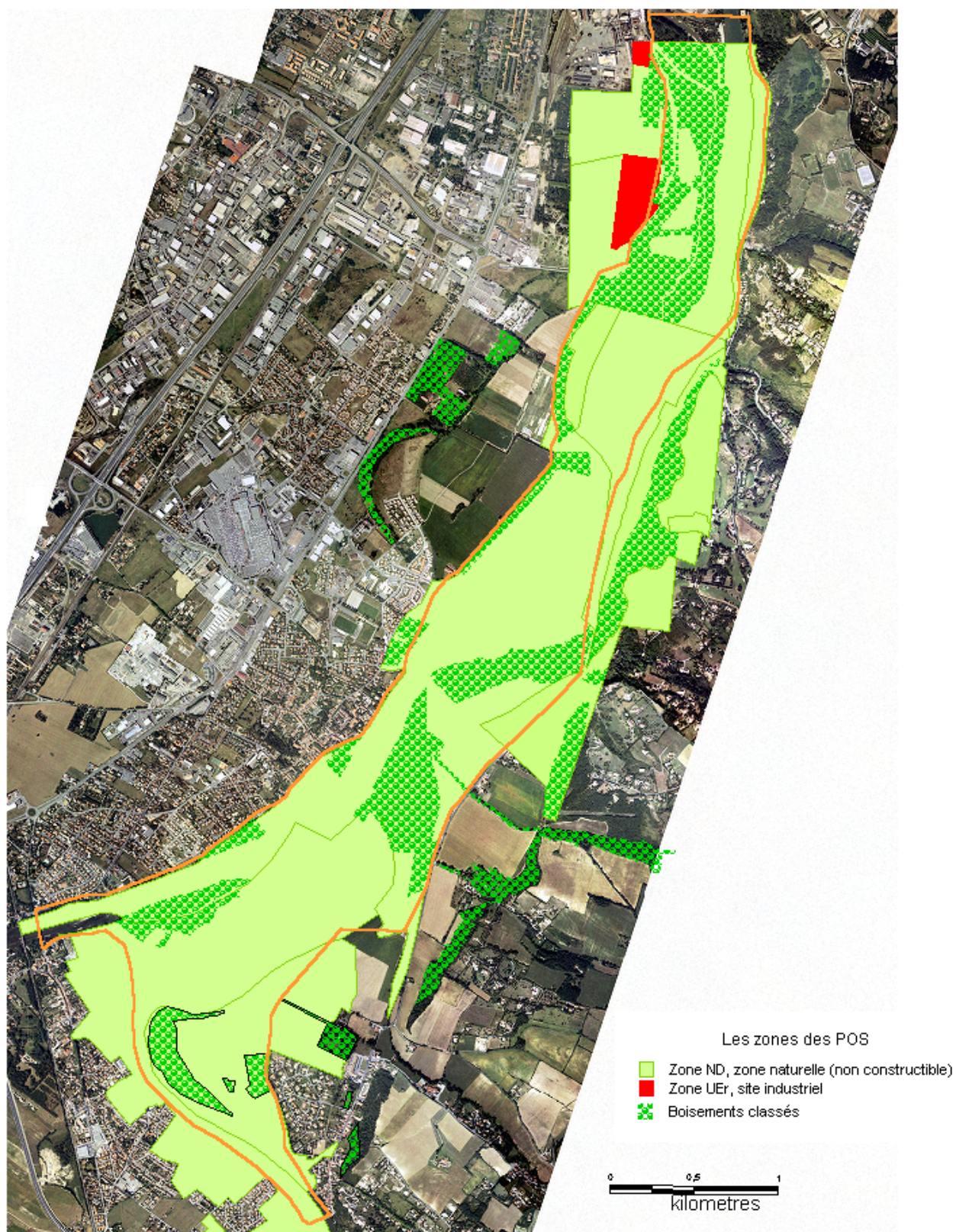
❖ Sur la commune de Vieille-Toulouse

Les terrains des ramiers de Palayre situés de part et d'autre de la Garonne, inscrits en zone 2 ND présentent certains risques d'inondation pour des crues de fréquences faibles. La construction à usage d'habitation y est interdite. Seules des constructions liées aux activités sportives ou ludiques peuvent être envisagées. Toutefois sont présentes en rive droite les installations de l'usine d'eau potable de la Périphérie Sud-Est.

❖ Sur la commune de Lacroix-Falgarde

L'ensemble des terrains en rive droite de l'Ariège sur la commune de Lacroix-Falgarde sont en zone ND. Cet espace est occupé par une zone de loisirs et 2 agriculteurs qui se sont installés avec l'aide du Sicoval pour faire du maraîchage. Par ailleurs un chemin de promenade longeant la rive est entretenue par la commune, soutenue dans cette action par Sicoval.

Cartographie du zonage des Plans d'Occupation des Sols



❖ Sur la commune de Pinsaguel

Tous les terrains riverains de l'Ariège et de la Garonne font l'objet d'un zonage Ndi qui correspond à une zone de protection des espaces naturels en secteur inondable.

L'ensemble du confluent, soit le site de la Muscadelle, Le Blanquet et les champs de Garonne sont soumis à un arrêté municipal interdisant la chasse (N°94/97, le 23/12/97). Celui-ci est actuellement contesté par le propriétaire des terrains de Muscadelle et la mairie de Pinsaguel a fait appel de la première décision visant à annuler cet arrêté.

Le site de La Muscadelle est inscrit au POS comme site néolithique et gallo-romain. Toute demande d'occupation du sol sera transmise au service régional de l'archéologie Midi-Pyrénées.

5.1.2.2.3 / Inventaire des mesures de protection des milieux et des sites

Le périmètre d'étude comporte de nombreux sites présentant un intérêt écologique (faunistique ou floristique) ou patrimonial (monuments ou sites) inventoriés à ces titres et faisant l'objet d'attentions particulières.

◆ **Chemin des Etroits**

Site classé : Chemin des Etroits, terrains communaux et départementaux situés en bordure (n° 1270527SCA06)

Date de procédure : 27/05/1927

Date de publication au Journal Officiel : 16/12/1930

Site classé : Terrains situés en bordure du chemin des étroits (n° 1270527SCA05)

Date de procédure : 27/05/1927

Date de publication au Journal Officiel : 16/12/1930

◆ **Confluence Ariège-Garonne ou Ramier de Portet**

Classé en ZNIEFF de type I² (n°0400 0030)

Ces 65 ha en rive droite de Portet correspondent à une zone de divagation récente du lit de l'Ariège. On y recense une végétation caractéristique des ripisylves, bois marécageux et roselières qui ont justifié son classement en ZNIEFF et l'aménagement en Parc Naturel du Confluent par la commune de Portet en 1986.

◆ **Château Berthier**

Classé en ZNIEFF de type I (n°0400 0031) : Bois et Ripisylve de Château Berthier

Située sur la commune de Pinsaguel, cette zone de 35 ha longe la rive droite de la Garonne jusqu'à sa confluence avec l'Ariège. On trouve une végétation caractéristique des ripisylves à bis tendre et des boisements riverains plus évolués.

Site classé : Château de Pinsaguel et ses abords (n° 1890613SCD01)

Date de procédure : 13/06/1989

Date de publication au Journal Officiel : 14/04/1990

Cette protection implique que tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits sauf autorisation expresse du Ministère concerné après avis de la commission des sites.

◆ **Zone de Palayre**

Classé en ZNIEFF de type I (n°0400 0029),

² Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type I : Secteur délimité, concernant les territoires possédant des unités écologiques homogènes, comprenant au moins une espèce ou un habitat remarquable ou rare.

65 ha de terrains localisés sur la rive gauche de la Garonne depuis le Domaine des Sables d'Auzun à Portet jusqu'à la Chaussée de la Cavaletade sur la commune de Toulouse.

Zone remarquable par sa végétation (ripisylve, bois marécageux, roselières et plans d'eau) mais aussi par sa population avifaunistique justifiant le classement en Z.N.I.E.F.F.

Protégé par A.P.P.B.³ (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) : Biotope du Palayre sur la commune de Toulouse (28/12/81)

C'est la présence des oiseaux cités ci-dessus qui justifie cet arrêté. Ce site offre la tranquillité nécessaire pour la reproduction des ardéidés. Une importante colonie de Hérons Bihoreau, composée par près de 600 couples, est hébergée dans ce secteur pendant 25 ans. En 1987, une série d'actes de braconnage les dérange et la colonie déménage du site.

◆ Moyenne vallée de la Garonne

Les cours d'eau de l'Ariège et de la Garonne sont des rivières à salmonidés migrateurs (saumon, truite de mer, alose) et font l'objet d'un programme de restauration lancé en 1975 spécifique au saumon, puis élargi à l'ensemble des espèces migratrices en 1981. A ce jour les mesures adoptées permettent la remontée des poissons jusqu'à Carbone sur la Garonne et jusqu'à Foix sur l'Ariège. Dans ce cadre là, l'Ariège et la Garonne sont protégées par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en date du 17 octobre 1989. Elles appartiennent également aux axes bleus (axes migrateurs prioritaires) du S.D.A.G.E. Ces axes bleus sont classés au titre du franchissement des migrateurs⁴ et répertoriés comme zone de reproduction du Saumon atlantique, de la Truite de mer, de la Grande alose et de la Lamproie.

Parmi les espèces de poissons présentes sur ce secteur certaines sont protégées par un arrêté préfectoral de protection de biotope du 8 décembre 1988 : la Lamproie marine, la Lamproie de planer, le Saumon atlantique, la Truite de mer, la truite commune, la Grande alose, le Brochet, la Vandoise et la Bouvière.

Sur la Garonne, juste à l'amont de la confluence, des bancs de galets ont été utilisés en 1997 par des grands salmonidés migrateurs pour leur reproduction⁵. Ce sont les frayères les plus à l'aval sur la Garonne.

Classement en ZNIEFF de type II⁶ (n° 730010521) : MOYENNE VALLEE DE LA GARONNE (ENTRE PORTET, TOULOUSE ET MOISSAC)

Classement en Z.I.C.O.⁷ (MP 06), VALLEE DE LA GARONNE : PALAYRE ET ENVIRONS. L'intérêt avifaunistique de cette zone concerne le blongios nain, le héron pourpré, le héron bihoreau, l'aigrette garzette et le milan noir.

Protection par A.P.P.B. : BIOTOPES NECESSAIRES A LA REPRODUCTION, A L'ALIMENTATION, AU REPOS ET A LA SURVIE DE POISSONS MIGRATEURS SUR LA GARONNE, L'ARIEGE, L'HERS VIF ET LE SALAT

Date de protection : 17/10/1989

Date de modification : 01/03/1990

Proposition à l'inventaire Natura 2000 : Site FR7301822 ; Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste (= APPB + ZNIEFF I)

³ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : il fixe des mesures de conservation des habitats nécessaires la survie d'espèces protégées et peut aussi être édicté en vue de la protection des milieux vis à vis d'activités susceptibles de leurs porter atteinte.

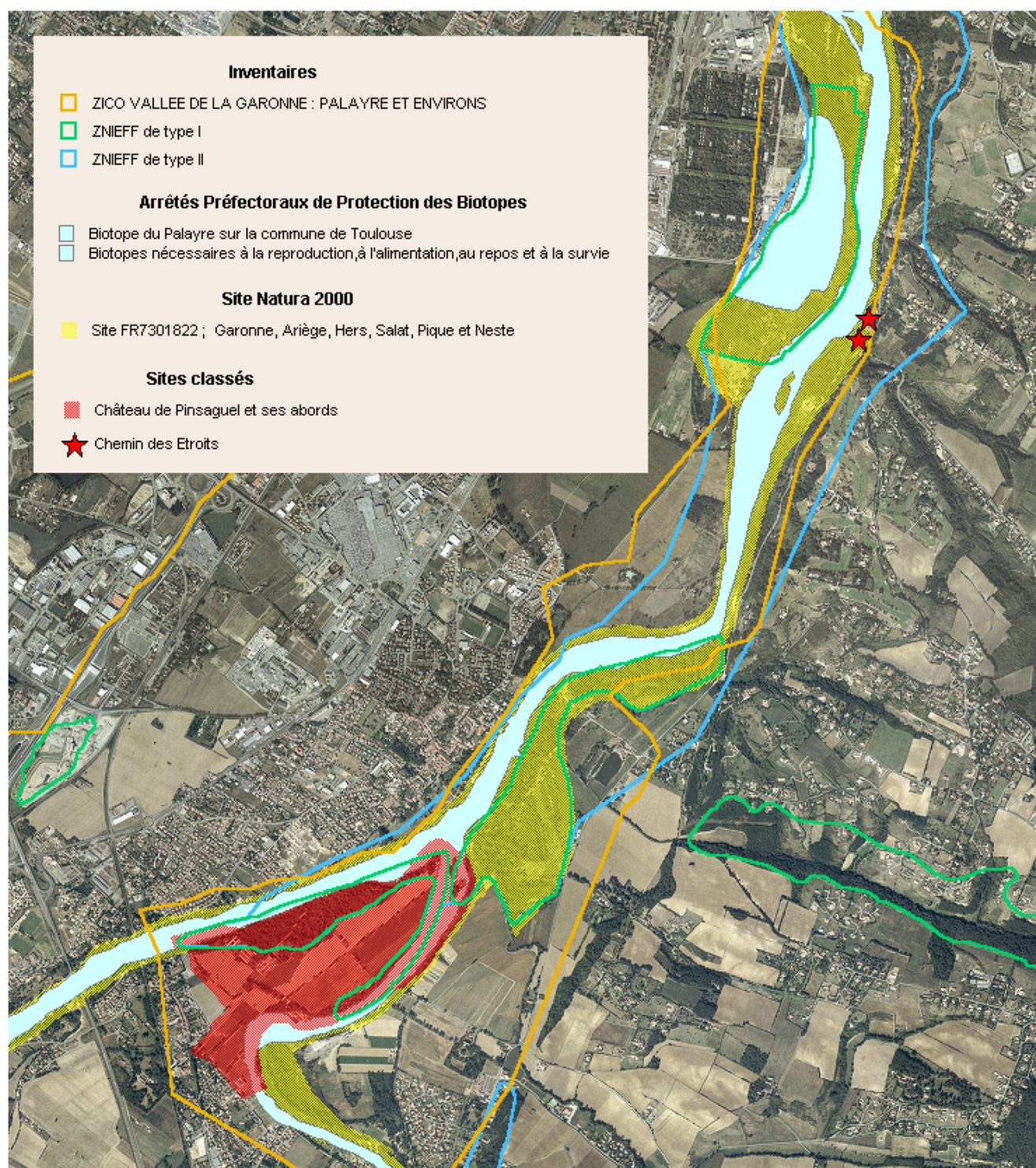
⁴ art. L232-6 du code rural

⁵ Etude M.I.G.A.D.O. par Dartiguelongue

⁶ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type II : recouvrent de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, présentant une forte cohérence.

⁷ Elle vise à préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie d'habitat pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire de la Communauté Européenne

Carte de synthèse des inventaires et des mesures de protection des milieux, des sites, des monuments



5.1.2/ Régime foncier

Les propriétaires sont au nombre de 34 sur les 600 ha étudiés. Le régime de la propriété foncière se décline de la façon suivante :

23 propriétaires privés (industriels, sociétés, et particuliers) ; 232,4 ha

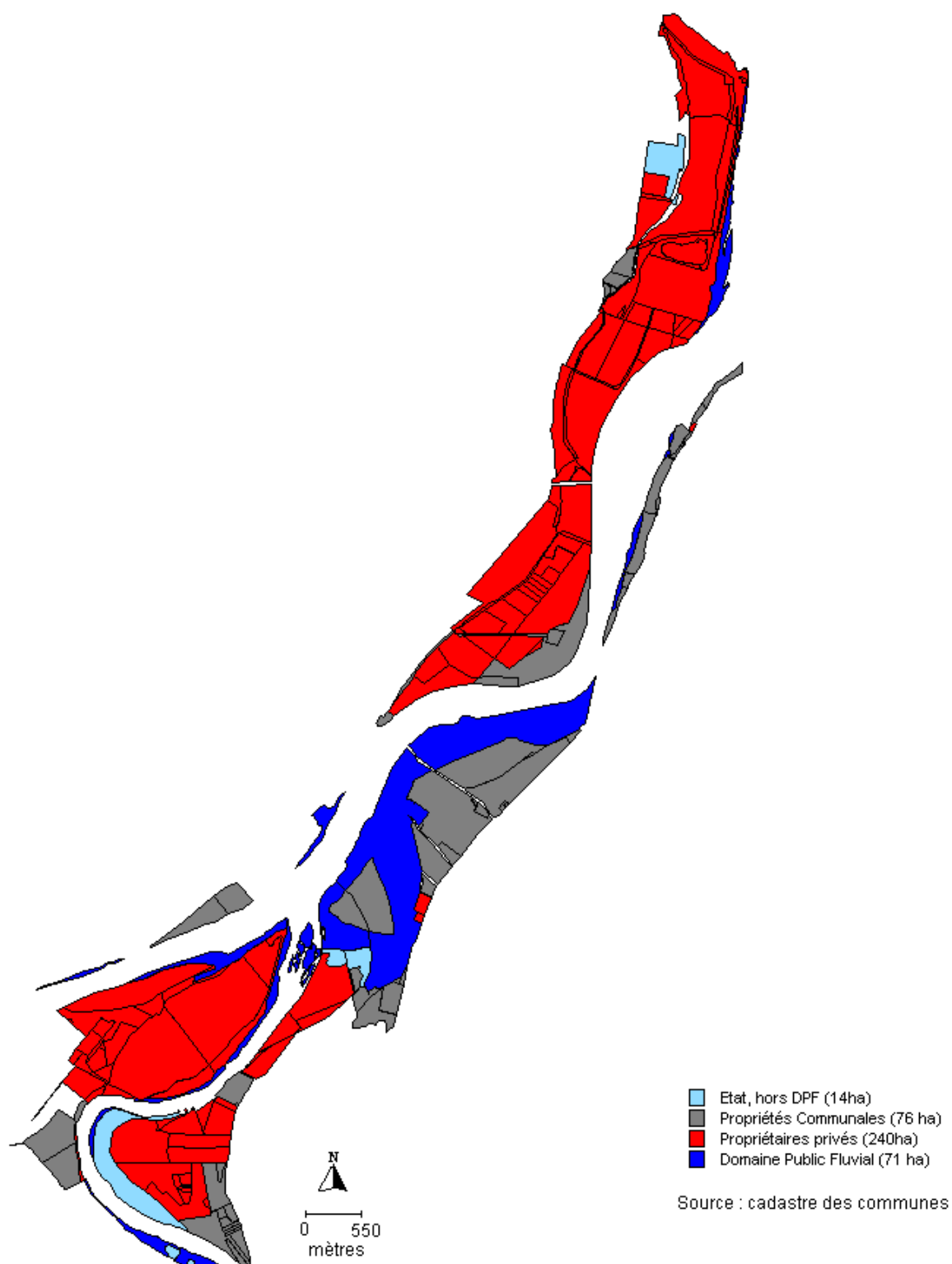
7 collectivités ; 86,6 ha

3 services de l'Etat ; 16,45 ha

le domaine public fluvial ; 71,3 ha

Près de 56% du territoire d'étude est en propriété privée ce qui peut poser des contraintes d'ordre juridique puisque aucune mesure de gestion ne peut être mise en œuvre sans l'accord préalable des propriétaires.

Cartographie de l'analyse foncière du territoire



5.2/ LE PATRIMOINE NATUREL

5.2.1/ Milieu physique et patrimoine géologique

5.2.1.1 / Climat

Les précipitations moyennes annuelles sur la région toulousaine sont comprises entre 600 et 700 mm mais augmentent vers l'amont du bassin de la Garonne pour dépasser 2500 mm sur la haute chaîne pyrénéenne. Les précipitations annuelles de fréquence décennales sont supérieures à 900 mm en année humide et inférieures à 500 mm en années sèches.

Le climat toulousain est caractérisé par un hiver doux et moyennement pluvieux auquel succède un printemps très humide. La période estivale survient brusquement et est caractérisée par une sécheresse assez intense. L'automne est chaud et moins pluvieux que le printemps. Cette diversité saisonnière définit un climat général de caractère atlantique pendant les saisons d'automne, hiver et printemps tandis qu'en été le régime est plutôt méditerranéen.

5.2.1.2 / Géomorphologie et géologie

Le réseau hydrographique de la Garonne converge à l'entrée de Toulouse. Plus précisément, c'est au niveau de Portet sur Garonne que le bassin pyrénéen, qui se compose de la Garonne, de la Neste et du Salat, conflue avec l'Ariège. A cet endroit, la surface du bassin versant est de plus de 10 000km²¹. Cette zone de confluence correspond à un secteur de transition entre les tronçons homogènes de « la Garonne de Piémont » et « la Garonne entre l'Ariège et le Tarn »².

La plaine d'inondation exceptionnelle occupe en moyenne seulement une largeur d'environ 250m. La Garonne est encaissée, en rive droite, entre les formations molassiques du Volvestre et, en rive gauche, la terrasse würmienne³.

Les zones riveraines qui nous intéressent

correspondent au secteur le plus mobile car directement exposé à la dynamique actuelle du fleuve et aux inondations des crues fréquentes. Le cours de l'Ariège n'a cessé de se modifier et à la suite des amodiations la végétation riveraine spontanée et les ripisylves se sont développées, sur des alluvions de basse plaine.

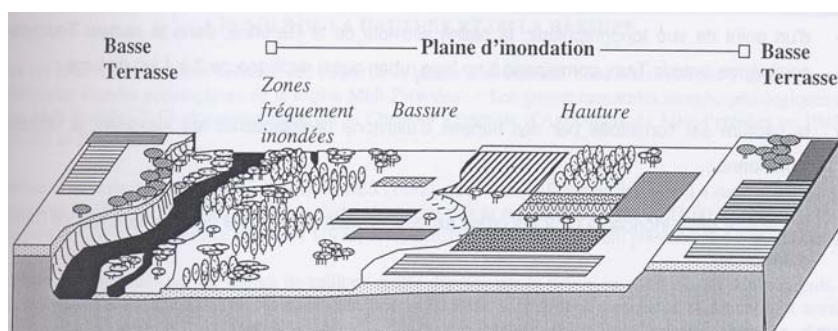


Figure 4 : La plaine alluviale de la Garonne et ses principaux niveaux (Source : Dynamique fluviale de la Garonne toulousaine - Les études de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Novembre 2000, p11)

Dans la plaine d'inondation, on distingue différents niveaux topographiques, du plus haut appelé « hauteur » au plus bas, la « bassure » (Cf. figure 4). La dénivellation entre les deux peut être d'environ 1 à 2 mètres. En contre-bas, jouxtant le lit mineur, il est fréquent de trouver des zones déprimées et relativement peu étendues : ces **zones riveraines** font rarement plus de 350m de large. Au niveau du parc du confluent, elles **ne dépassent pas 100 m de large**.

¹ Données Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2000

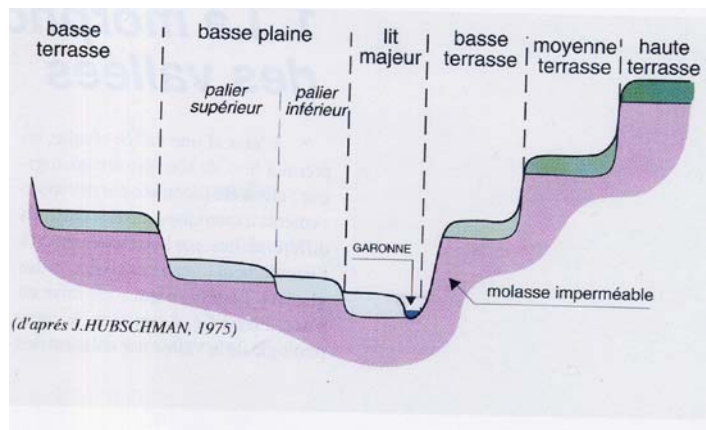
² Tronçons homogènes de Garonne définis par Lambret, 1998 et Steiger, 1997.

³ Quatrième période glaciaire, selon le schéma de Penck et Brückner, durant laquelle entre autre les glaciers pyrénéens se sont avancés en limite de piémont.

Les alluvions récentes tapissent sur 7 à 8 m d'épaisseur tout le fond de vallée. Elles constituent la formation géologique superficielle la plus commune de la région toulousaine

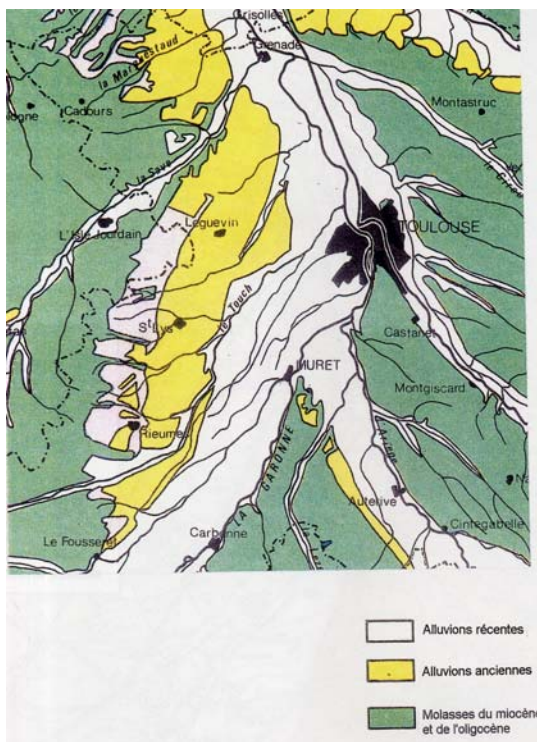
En rive gauche de la Garonne les dépôts fluviaux se sont organisés en systèmes de terrasses disposés en gradins séparés par des talus de quelques mètres de hauteur, les terrasses bien individualisées dont l'épaisseur des alluvions s'affine à mesure que l'on descend vers le fleuve.

Le substratum molassique du tertiaire compose l'essentiel des coteaux situés en rive droite de la Garonne. Ces coteaux taillés dans la molasse présentent par endroits une forte instabilité et sont exposés à des glissements de terrains de grande ampleur. Sur la commune de Toulouse, ils font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (P.P.R.) approuvé le 23 avril 1998. Par ailleurs, la DDE met en place des études en vue de l'élaboration d'un PPR concernant les communes de Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Roques sur Garonne, Roquettes, Portet sur Garonne et Vieille-Toulouse.



Les lits mineurs de l'Ariège et de la Garonne au niveau de Portet sont souvent posés directement sur des molasses très dures presque dépourvues de couverture alluvionnaire.

5.2.1.3 / Pédologie



Les basses plaines, formées d'alluvions récentes, portent des sols bruns plus ou moins lessivés dépassant rarement 2m de profondeur et généralement composé de haut en bas :

- d'une couche superficielle (environ 50cm) de limons sableux à argileux dont la perméabilité est moyenne à faible ;
- d'un horizon sablo-argileux, de moins en moins argileux, à perméabilité moyenne, croissante avec la profondeur ;
- d'un horizon pierreux à matrice sablo-argileuse devenant de plus en plus sableuse ; la perméabilité y est bonne ;
- d'un horizon pierreux avec une matrice peu abondante, à la perméabilité forte.

Ce sol repose sur une couche de galets non encore altérés à très forte perméabilité (environ à 2 mètres de profondeur). Ce profil type varie localement par une modification de l'épaisseur du niveau limoneux supérieur qui peut aller jusqu'à sa disparition. Il peut y avoir aussi des variations d'épaisseur des différentes couches.

Dans le secteur de Palayre, de nombreux remblais dont certains sont constitués de matériaux provenant des excavations creusées lors de la création des gravières et d'autres sont de nature exogènes le plus souvent indéterminées (blocs de goudrons, béton, mâchefers, amas métalliques, et probablement explosifs et produits chimiques).

5.2.1.4 / Hydrogéologie et hydrologie

Les alluvions de la basse plaine contiennent une nappe phréatique presque continue dont le sens général d'écoulement suit une ligne orientée d'ouest en est. Située en moyenne à 3 mètres sous le terrain naturel, le niveau de la nappe subit des fluctuations saisonnières d'une amplitude pouvant atteindre 2 m.

Dans la basse terrasse, la nappe n'est que très localement exploitée pour l'alimentation en eau potable. Cependant, plus aucun prélèvement n'a lieu dans la zone d'étude depuis la fermeture des puits de Clairfont.

5.2.1.4.1. / Morphodynamique des rivières Ariège et Garonne dans le périmètre d'étude

Sur le plan morphodynamique, le secteur qui nous intéresse est une partie courante. Il s'agit de la zone lotique correspondant à l'Ariège et la Garonne en amont de leur point de confluence et quelques centaines de mètres en aval. La partie lentique concerne uniquement la Garonne à partir de la limite nord de notre périmètre, au niveau de la chaussée de la Cavaletade.

Sur quelques centaines de mètres en amont de la confluence, les lits de l'Ariège et de la Garonne s'élargissent pour atteindre respectivement 150m et 175m de large. Le lit conserve cette largeur jusqu'au niveau de la station de pompage de Clairfont où il se réduit à 100m, puis s'élargit de nouveau à 300m à l'usine des eaux de la périphérie de Toulouse.

Le substratum molassique dur est très souvent affleurant, notamment sur l'Ariège au niveau du parc du Confluent et sur la Garonne à l'aval du bac de Portet sur Garonne (seuil rocheux, dalles).

5.2.1.4.2. / Régimes hydrologiques

	Débit moyen interannuel (m ³ /s)	Régimes hydrauliques			Crues (m ³ /s)			
		Période des Hautes-eaux	Période des Basses-eaux	Période d'Étiage	Annuelles	Décennales	Quinquennales	Maximum connu
Ariège à Auterive	64	Avril-Mai-Juin	Début d'hiver	Août-Septembre	500	900	1200	1510 (01/05/1977)
Garonne à Valentine	58	Avril-Mai-Juin	Début d'hiver	Août-Septembre qui peut se poursuivre en Octobre	360	640	900	1350 (juin 1875)
Garonne à Portet	193	Mars à Juin	Début d'hiver	Août-Septembre	1500	2500	3400	3280 (01/05/1977)

Tableau 3 : Débits caractéristiques de l'Ariège et de la Garonne (source DIREN de bassin)

Le régime de la Garonne au niveau du site est de type nivo-pluvial, avec les débits plus importants au printemps en liaison avec la fonte des neiges, un étiage plus ou moins sévère à la fin de l'été et une remontée des eaux en début d'hiver due aux précipitations. Ce sont essentiellement les précipitations hivernales et le stock neigeux sur les Pyrénées qui alimentent le bassin de la Garonne jusqu'en été. Il récolte des eaux de régions très différentes ce qui lui confère un régime de crues très violentes.

Les crues peuvent avoir plusieurs origines : (*dans Joyeux S., 1986, Prade M., 1935*)

- les crues océaniques classiques de décembre à mars sont dues à des pluies de faible intensité mais de longue durée affectant la totalité du bassin
- les crues océaniques pyrénéennes, d'avril à juillet, engendrées par des précipitations abondantes sur les Pyrénées et son piémont

- les crues méditerranéenne en automne sont dues au flux perturbé de sud-est touchant essentiellement les Pyrénées et la partie orientale du bassin.

5.2.1.4.3. / Qualité de l'eau

La qualité des eaux du bassin de la Garonne est la mission depuis 1971 du réseau de surveillance du Bassin Adour-Garonne dont le fonctionnement est assuré par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau.

Cours d'eau	Localisation des points de contrôle	Classe actuelle	Meilleur et moins bon classement	Paramètre déclassant le plus fréquent	Sources
Ariège	Pont de la D4 à Lacroix-Falgarde	2	1B 2	Ammoniaque Matières phosphorées	A.E.A.G., 1991 A.E.A.G., 1993 S.P.P.P.I., 1997 A.E.A.G., 1991
Garonne	Pont de la N20 à Pinsaguel	2	1B 3	Ammoniaque Matières phosphorées	A.E.A.G., 1991 A.E.A.G., 1993 S.P.P.P.I., 1997 A.E.A.G., 1991

Tableau 4 : Classe de qualité des cours d'eau Ariège et Garonne au niveau de 2 points de la zone d'étude (source Agence de l'Eau Adour-Garonne)

L'Agence de l'Eau indique que les eaux de la Garonne sont de **qualité passable** dans ce secteur (classe 2 de la grille multi-usages). Par ailleurs, les mesures de la qualité bactériologique classent les eaux de la Garonne au sud de Toulouse comme mauvaises (mesures D.D.A.S.S.¹) vis à vis de ce paramètre.

Dans le cadre du S.D.A.G.E, l'objectif de qualité visé par l'Agence de l'Eau pour la Garonne à l'amont de Toulouse est la classe 1B (bonne).

5.2.2/ La Flore et les habitats naturels

La diversité des sites (Palayre, Parc du Confluent, Lacroix-Falgarde, bois de Château-Berthier), celle des milieux, ainsi que le carrefour d'influences climatiques de la région toulousaine, entraînent tout naturellement une richesse spécifique intéressante sur les sites riverains de la Garonne et de l'Ariège, de Toulouse à Lacroix- Falgarde. Les cours d'eau, notamment lors des crues, sont des axes de dissémination privilégiés de graines, provenant des deux grands bassins versants de l'Ariège et de la Garonne. Ces deux bassins versants contribuent à l'augmentation de la richesse spécifique. Au printemps 2001, nous trouvons donc 243 espèces de végétaux sur le secteur étudié (Cf liste complète en annexe 3).

L'influence méditerranéenne se fait sentir avec, par exemple, la présence de Chênes verts *Quercus ilex* au cœur du parc du confluent, ou encore celle de la Potentille dressée *Potentilla recta*.

Parmi les plantes des zones humides, on notera la Renoncule aquatique *Ranunculus aquatilis* à Lacroix-Falgarde ou encore la Fausse- fougère *Azolla filiculoides* sur une mare du confluent.

5 espèces d'orchidées sont recensées dont l'Ophrys abeille *Ophrys apifera* dont une station se trouve sur une pelouse près du Bac de Portet.

L'Orme lisse, *Ulmus laevis*, remarquable par sa résistance à la graphiose, est localisé sur les 4 sites prospectés.

Signalons également le Miroir-de-Vénus *Legousia speculum-veneris*, plante messicole en voie de régression.

Au total une vingtaine d'espèces méritent l'attention par leur rareté ou leur caractère patrimonial. Toutefois certaines plantes ont un caractère envahissant et sont donc à surveiller, bien que ne mettant pas dans l'immédiat en danger la biodiversité du secteur : en particulier la Renouée du japon *Reynoutria japonica*, dont l'arrachage doit s'accompagner de quelques précautions si on ne veut pas favoriser son extension.

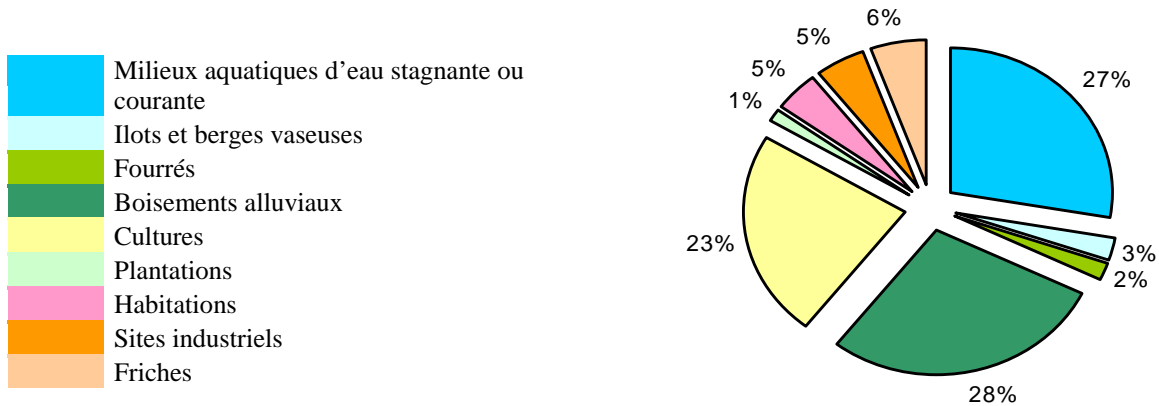
¹ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Effectuée au printemps 2002, la cartographie des habitats naturels, réalisée au 1/10 000ème, distingue **29 habitats** correspondant chacun à des conditions de milieu et à des cortèges végétaux bien spécifiques. Elle est associée à une base de données qui renseigne chaque polygone et donne ainsi un état des lieux pouvant servir d'état référence pour 2002. Il sera ainsi possible de suivre l'évolution des milieux et d'évaluer les impacts des mesures de protection et de gestion qui seront entreprises.

Liste des habitats recensés

Code Corine biotope	Intitulé des habitats	Surface en ha	%
22.13	Eaux eutrophes	23,31	4,23
24.14	Eaux courantes ; zones à barbeaux	129,27	23,46
24.21	Bancs de graviers sans végétation	6,09	1,11
24.22	Bancs de graviers végétalisés	1,19	0,22
24.52	Groupements euro-sibériens annuels de vases fluviatiles	1,13	0,20
53.11	Roselière à Phragmite	0,57	0,10
53.14	Prairie à Scirpe en jonc	0,16	0,03
37.7	Bordures humides à hautes herbes	1,85	0,34
37.71	Cours d'eau masqués	3,30	0,60
31.831	Ronciers	2,18	0,39
34	Prairie sèche	5,95	1,08
38	Pariries fauchées mésophiles	3,15	0,57
44.13	Forêts galeries de Saules blancs	100,71	18,28
44.3	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves medio-européens	13,14	2,38
44.4	Forêts mélangées de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	16,28	2,95
44.42	Forêts fluviales medio-européennes résiduelles	25,07	4,55
82.11	Grandes cultures	114,82	20,84
82.12	Cultures et maraîchage	12,84	2,33
83.32	Plantations d'arbres feuillus	1,57	0,29
84.1	Alignement d'arbres	3,89	0,71
84.2	Haie	1,39	0,25
85.11	Parcelles boisées de parcs	9,53	1,73
85.12	Pelouses de parcs	5,43	0,99
85.4	Espaces verts urbains	0,87	0,16
86	Villes, villages et sites industriels	9,07	1,65
86.4	Anciens sites industriels colonisés	27,72	5,03
87	Terrains en friche et terrains vagues	13,09	2,38
87.1	Terrains en friche	4,09	0,74
87.2	Zones rudérales	13,42	2,43
TOTAL			
Habitats : 29		TOTAL 551,07 ha	100 %

En effectuant des regroupements par type d'habitats, on obtient une bonne représentation du site en terme d'occupation du sol. Ainsi les types d'habitats les plus représentés sont les boisements alluviaux, près de 155ha, les milieux aquatiques d'eau stagnantes ou courantes, près de 152ha, et les espaces de cultures avec 128ha.



HABITATS ANTHROPOGÈNES

Bon nombre des milieux ouverts de la plaine d'inondation, cultivés, plantés, en jachère ou en friche, correspondent à des terrains remaniés suite aux extractions de graviers et sont en voie de recolonisation. Cependant du fait de leur localisation dans le lit majeur de l'Ariège, ils peuvent évoluer soit vers des boisements alluviaux de type frênaie-ormie ou, pour les terrains les plus secs et filtrants, rester au stade de milieux ouverts-, potentiellement riches en orchidées.

- Les **cultures (82.11 et 82.12)** représentent **près de 23%** de la superficie et pour la plupart le maillage de haies entre les parcelles est quasi inexistant (« *La Muscadelle* » sur Pinsaguel, Portet-sur-Garonne « *La Rivière* »). Les plantations, exclusivement de feuillus (**83.31, 83.31, 83.321, 83.3211, 83.324, 83.325**) représentent une très faible superficie, avec au total 1,25 ha soit 1% de la superficie.
- **L'habitat (86.2)** représente **9ha**. Il est rare et diffus car le périmètre d'étude concerne surtout la zone inondable ; ce sont des résidences ou des fermes, souvent ceinturées de jardins ou de petits bois, offrant alors localement une variété de petits milieux très intéressants par exemple pour l'avifaune.

HABITATS « NATURELS » OU « SEMI-NATURELS »

- **Les eaux courantes (24.14)** représentent **23ha** du territoire, elles correspondent au lit mineur de la Garonne et de l'Ariège. Les bancs de graviers non végétalisés (Code **24.21**) se résument à un corridor étroit le long de la berge en rives droite et gauche de la Garonne à l'aval du parc du confluent. De nombreux ilôts (Code **24.22**), formés au point de confluence des deux fleuves sur le cours de l'Ariège sont végétalisés et retiennent les dépôts de matériaux alluviaux (tendance sablo-limoneuse). La colonisation spontanée par de jeunes peupliers entraîne la fixation du substrat. On y rencontre des groupements végétaux très spécialisés : La Baldingère (*Phalaris arundinacea*), le Chanvre d'eau (*Bidens Tripartita*), le Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*) ou plus rare, l'Épiaire des marais (*Stachys palustris*) colonisent les atterrissements et les plages.

Dans la partie convexe du méandre en rive gauche de la Garonne à Portet-sur-Garonne, on observe des atterrissements de graves particulièrement instables car principalement découverts en période de basses eaux.

Bien que peu représenté sur le site (moins de 2ha) ces habitats aquatiques (24.21 et 24.22) sont importants pour l'installation d'une flore spécifique et l'accueil ou l'alimentation d'une faune spécifique (les limicoles sur les berges vaseuses, le putois qui utilise couramment les bancs de graviers pour ses déplacements). Il importe donc de conserver et de préserver ces espaces en l'état.

- **Les eaux eutrophes stagnantes** totalisent près de 23ha. Elles sont constituées dans la zone de sécurité de la Grande Paroisse, par les 4 ballastières creusées au début du siècle pour servir de lieu de stockage aux produits et explosifs de la S.N.P.E.². L'une d'entre elle est totalement recouverte par des lentilles d'eau (*Lemna minor*) et présente un faible intérêt écologique. Notons qu'on trouve fréquemment le Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*), espèce classique des fonds vaseux des mares ou anciens bras morts.

Les étangs du parc du confluent et l'ancien cours de l'Ariège (étang « la générale ») forment le restant des eaux libres stagnantes de grande surface.

Les nombreuses dépressions, issues des périodes d'extraction, disséminées sur l'ensemble du secteur (parc du confluent, méandre de Lacroix-Falgarde) viennent renforcer le réseau des milieux stagnants. Bien que de petites tailles ces milieux sont tout à fait intéressant en tant qu'habitats d'accueil, site de reproduction ou d'alimentation pour les oiseaux, odonates, amphibiens et de multiples invertébrés aquatiques.

Si ces dépressions s'atterrissent, la dynamique de l'habitat évoluera vers un boisement de type saulaie ou saulaie-peupleraie, également intéressant au titre patrimonial (Habitat d'Intérêt Communautaire), élément qu'il faudra prendre en compte dans les mesures de gestion.

Très peu représentées sur le site, 1,12ha, les **berges vaseuses (24.52)** sont situées en bordure des plans d'eau, des gravières, sur les alluvions limoneuses des berges des cours d'eau et autour des mares. Ces formations pionnières herbacées sont essentiellement constituées par des espèces annuelles s'installant sur des grèves vaseuses, riches en éléments azotés, et périodiquement inondées. Le maximum de diversité et de floraison se rencontre en été et au début de l'automne tandis qu'au printemps et au début de l'été, les stations correspondantes se présentent sous forme de bancs encore dépourvus de végétation (développement tardif au cours de l'année). Les espèces annuelles les plus typiques de ces cortèges sont le Lycope d'europe (*Lycophe europeaus*), le Bident triparti (*Bidens tripartita*) ou la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*).

Au sud du parc du confluent, lieu-dit « Les Boulbènes », on note la présence d'une **roselière à phragmites, codée 53.11**, d'une superficie de près de 0,5ha. Habitat rare en Midi-Pyrénées, elle abrite de nombreuses espèces patrimoniales comme le Blongios nain (en danger sur la Liste Rouge Nationale), le Râle d'eau, la Rousserolle turdoïde, le Héron pourpré qui vient s'y nourrir. Mais elle est aussi un site d'accueil pour des espèces plus communes telles que le Héron cendré, le Grèbe castagneux, le Milan noir, l'Aigrette garzette, la poule d'eau et aussi le Canard colvert. La gravière sur laquelle se trouve cette roselière est répertoriée d'importance patrimoniale parmi les gravières de Midi-Pyrénées dans une étude récente³. La préservation de ce milieu remarquable est une des priorités dont il faudra tenir compte dans le cadre des mesures de gestion pour ce territoire.

- Les **fouffrés et ronciers** (Codes **31.81** et **31.831**) sont des milieux communs dans les habitats riverains et leur superficie (2% soit 10,3ha) ne mérite pas de remarque particulière si ce n'est qu'ils participent également à la diversité des habitats ; en effet, certaines espèces de passereaux nichent préférentiellement dans les ronciers où ils trouvent refuge.

² Société Nationale des Poudres et Explosifs

³ *Suivi de l'importance patrimoniale des gravières en Midi-Pyrénées pour l'avifaune reproductrice*, étude ONCFS, décembre 2003.

- Les **boisements naturels d'origine alluviale (44.13, 44.3, 44.42, 44.4)** occupent une superficie non négligeable sur le secteur étudié, près de 28%. Ils se situent essentiellement au niveau du parc du confluent et dans le méandre de Lacroix-Falgarde. Au confluent, les essences qui les constituent sont essentiellement les Saules blancs, les Frênes communs et oxyphylles et les Peupliers noirs. Le sous-étage est riche en herbacées hautes (Mégaphorbiaies) et en lianes. Les bandes de ripisylve sont plutôt denses sur le ramier de Lacroix-Falgarde et le parc du confluent tandis que sur Château Berthier, ce rideau est aminci comme au niveau de la Grande Paroisse. Il est par contre totalement inexistant sur le bord convexe du coude de Portet en rive gauche de la Garonne. En bordure des étangs on retrouve des saulaies-peupleraies. Dans le secteur d'étude, les forêts de type **44.42** correspondent à des fragments résiduels de forêts rattachables à la frênaie-ormaie-chênaie, représentent 4,5% de la superficie.

Les boisements plus mûres se rencontrent à divers endroits sur l'ensemble du territoire étudié sous la forme de « petits îlots » de chênaie-frênaies-ormaies ou chênaies-peupleraies blanches. Sur le site de Château Berthier (**44.4**), c'est l'ensemble du boisement (hormis la partie la plus exposée aux crues) qui présente les caractéristiques de la forêt alluviale à bois durs : Chênes pédonculés et pubescents (*Quercus robur*, pubescent), Frêne communs et oxyphylles (*Fraxinus excelsior* et *angustifolia*), Erables sycomores (*Acer pseudoplatanus*), Ormes champêtres et lisses (*Ulmus minor* et *laevis*), Tilleuls (*Tilia platyphyllos*) composent une magnifique forêt luxuriante, avec des arbres de tailles impressionnantes. Doté de 74 espèces floristiques, ce boisement d'un grand intérêt patrimonial n'a jamais été exploité et n'a pas non plus été un lieu dégradé par les extractions.

Certains habitats présents sur l'aire d'étude appartiennent à la liste des habitats d'intérêt communautaires (HIC) de la Directive « Habitats ».

Il s'agit de :

24.52 : Berges vaseuses

44.13 : Forêts de Saules blancs

44.3 : Forêts de Frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens

44.42 : Forêts fluviales medio-européennes résiduelles

Les forêts de Saules blancs (**44.13**) et les forêts de Frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens (**44.3**) sont les seuls **habitats prioritaires** au titre de la directive « Habitats » sur le site d'intérêt Garonne. Ces boisements pionniers, installés en zone d'inondation fréquente (annuelle) sur des sols bien drainés forment des galeries arborescentes le long des rivières de plaines. Ils sont prioritaires car ils sont actuellement largement minoritaires, et souvent en voie de dépérissement et de raréfaction dans les forêts alluviales européennes.

Les berges vaseuses, **24.52**, communautés végétales pionnières, représentent un intérêt patrimonial de premier plan en raison de leur grande diversité floristique. La présence de cet habitat, lorsqu'il en subsiste encore de beaux ensembles, témoigne du bon fonctionnement du fleuve (auto-curage par les crues, alternances étiages-hautes eaux, faible artificialisation des berges). Sur le périmètre d'étude, la topographie des berges laisse malheureusement peu de place à ce type de milieu, seulement 1,12ha, le gradient eau-terre étant fortement réduit par l'incision du lit mineur.

Dans le cadre de la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF, en cours d'élaboration, un certain nombre d'habitats ont été désignés comme déterminants pour la région Midi-Pyrénées.

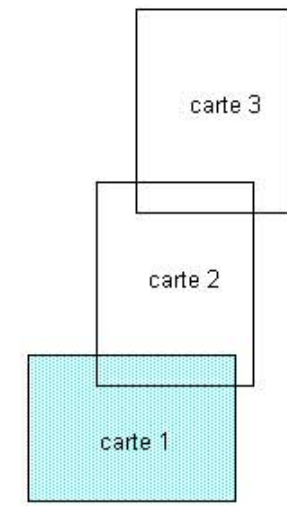
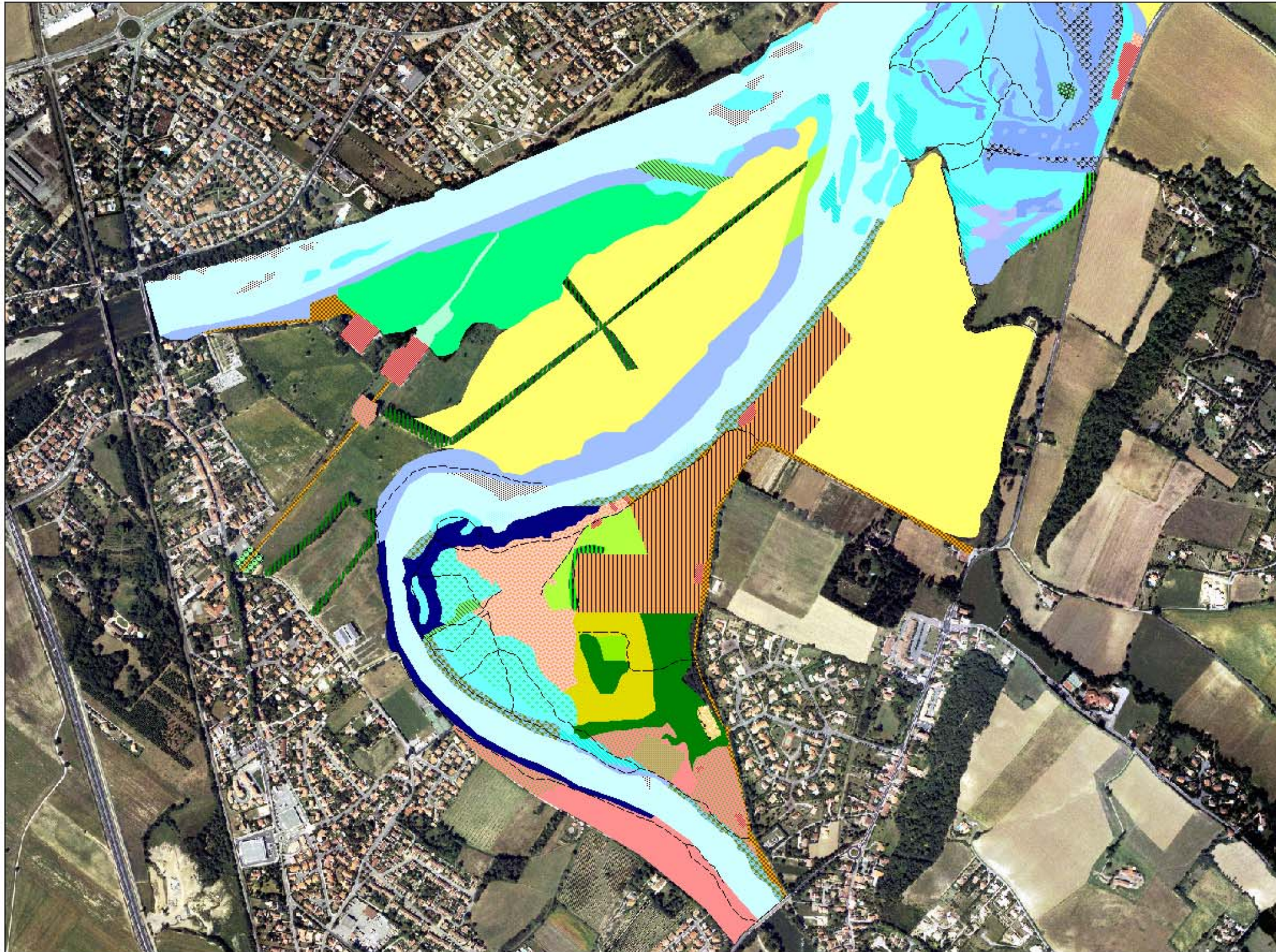
En zone de plaine, correspondant au secteur d'étude, il s'agit **des bras morts** (Code 2a), des végétations de phragmites inondées (code 53.11) et **des « Forêts fluviales résiduelles médio-européennes »** (Code 44.4). Contrairement à la Directive Habitat, ces boisements ont été retenus en tant qu'Habitat déterminant en Midi-Pyrénées car ils sont directement concurrencés par les peupleraies de culture.

Il subsiste sur notre secteur d'étude quelques stations de 44.4., exception faite du boisement de château Berthier. On les rencontre souvent sur des linéaires délaissés mais sous une forme dégradée (colonisation par des robiniers sur les stations surélevées). Elles peuvent former des mosaïques avec les forêts à bois tendres (44.3) auxquelles elles peuvent succéder dans le temps. On y trouve majoritairement des Frênes communs et oxyphylles, quelques chênes, des Ormes lisses, des Peupliers noirs et Peupliers blancs, du Noyer commun, beaucoup plus rarement des Aulnes glutineux ou du Tilleul. La présence de l'Orme lisse, présent au confluent et un peu sur le linéaire, apporte une qualité patrimoniale à ce boisement. Les strates arbustives sont formées de Cornouiller sanguin, Sureau noir, Prunellier, Eglantier, Fusain d'Europe et de ronces... La strate herbacée est composée du Carex pendula, Lierre terrestre, Arum d'Italie, Pulmonaire affinis, Sureau yèble, Gaillet aparine, Silène à feuilles étroites etc... Les 4 espèces de lianes endogènes dans ces boisements sont présentes, il s'agit de la Bryone dioïque, le Lierre commun, le Tamier et la Clématite.

On trouve notamment, dans le parc du confluent, la zone de sécurité de la Grande Paroisse, des plans d'eau, près de 23%, de physionomie et d'intérêt très différents selon l'ancienneté, plus ou moins eutrophisés et accessibles selon les cas, codés en **22.13** pour le code Corine (soit 2a Code habitat déterminant ZNIEFF) mais les milieux d'eau stagnante les plus intéressants sont les bras morts, « Graverasse », de Lacroix-Falgarde, au niveau du biotope de Palayre. Ils offrent un potentiel non négligeable avec pour le premier et le troisième, une connexion aval fonctionnelle et pour le second une connexion amont-aval. « La Générale » est un étang qui correspond en fait à l'ancien cours de l'Ariège. Sur les berges des étangs de nombreuses herbacées se développent : baldingère, Lycope d'Europe, jonc (*Scirpus holoschoenus*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*).

Les roselières à phragmites (53.11), peu présentes en Midi-Pyrénées, sont des habitats déterminants ZNIEFF pour la grande plaine toulousaine. On les trouve dans certains bras morts et quelques lacs de gravières. La préservation de certaines espèces est directement liée à l'existence et donc au maintien de cet habitat. En effet, ces phragmitaies constituent l'habitat d'origine du râle d'eau en bordure de Garonne, les sites de nidification préférentiels pour la Rousserolle effarvatte, espèce très marginale dans notre région et des lieux d'alimentation pour le Héron pourpré.

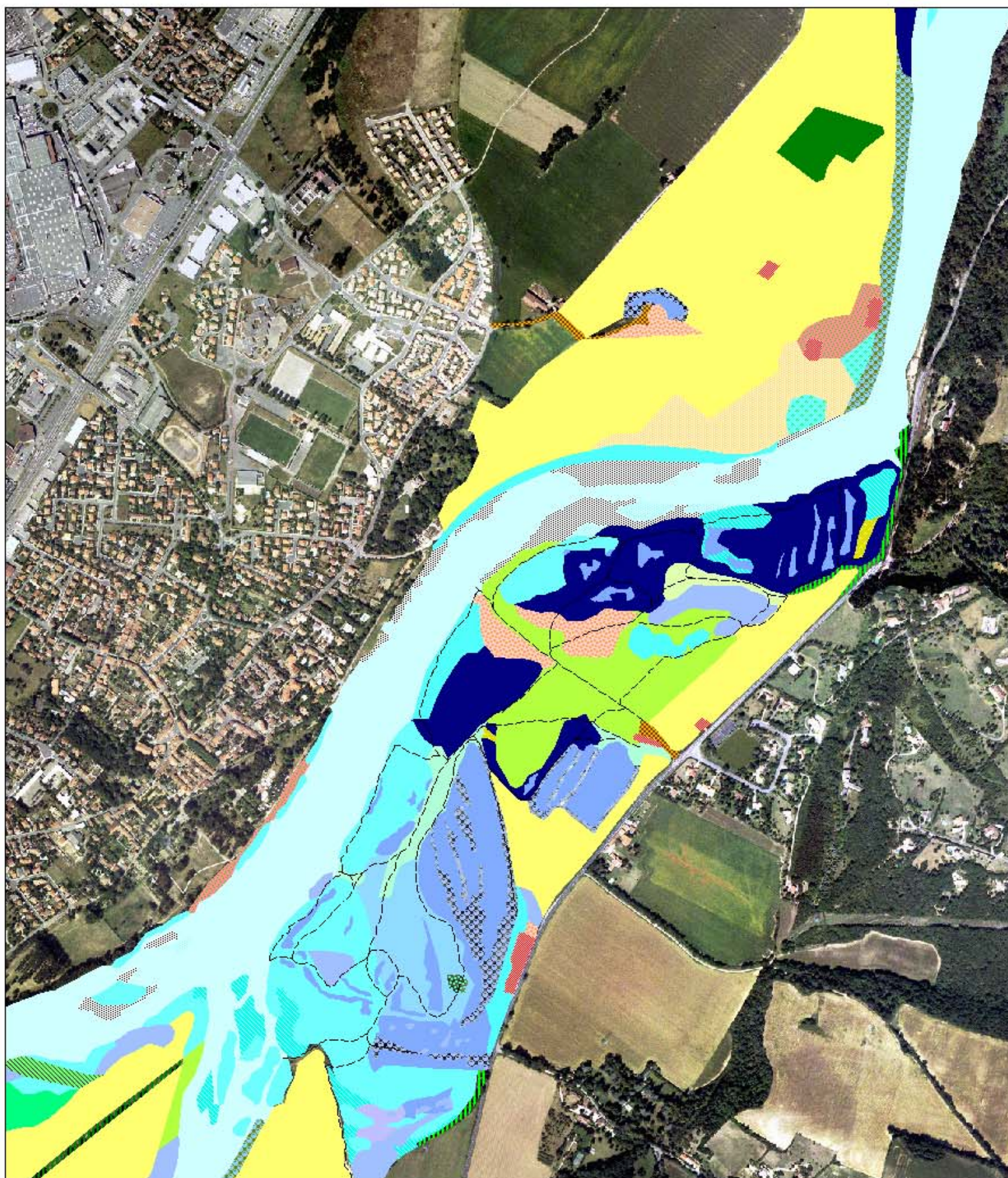
Cartographie des habitats



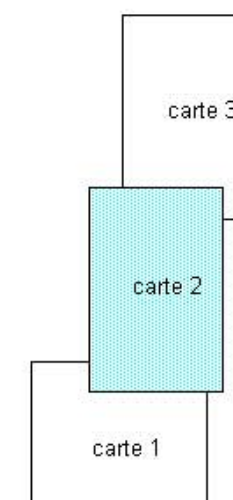
200
Mètres

Source photo : DDE 31
Mission 2001

Réalisation :
Nature Midi-Pyrénées
2004



Cartographie des habitats



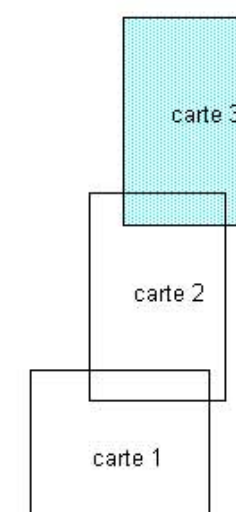
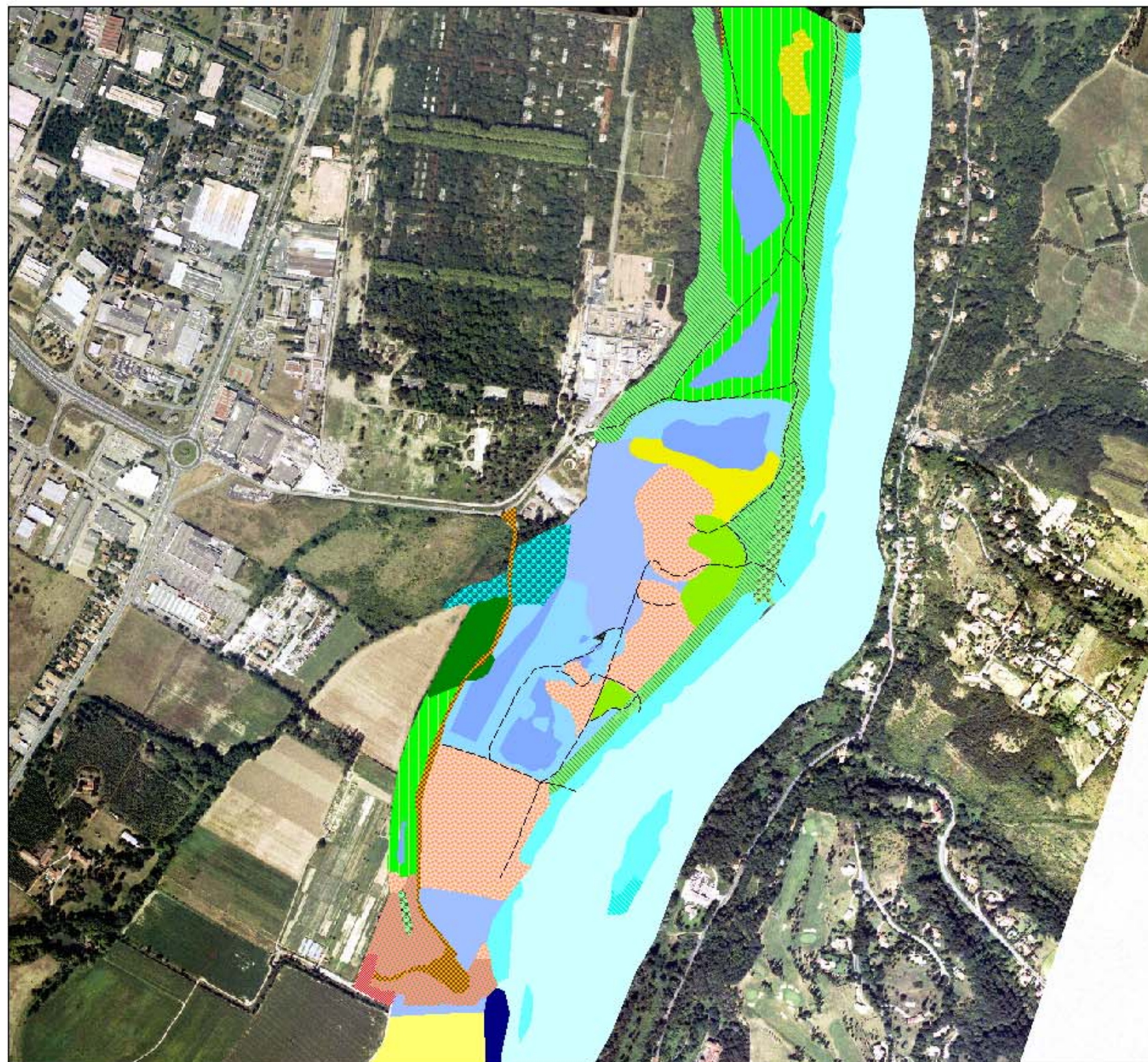
N

200
Mètres

Source photo : DDE 31
Mission 2001

Réalisation :
Nature Midi-Pyrénées
2004

Cartographie des habitats











200
Mètres

Source photo : DDE 31
Mission 2001

Réalisation :
Nature Midi-Pyrénées
2004


Légende de la cartographie des habitats

Milieux aquatiques humides





-  Eaux courantes
-  Pièce d'eau eutrophe, hors des ceintures végétalisées
-  Bancs de graviers végétalisés
-  Plage, vasière, zone de marnage végétalisée
-  Mégaphorbiaie
-  Prairie à Scirpe en jonc
-  Roselière à Phragmite
-  Bancs de graviers non végétalisés

Boisements naturels



Jeunes peuplements ouverts

-  Jeunes peuplements de frênes, d'ormes, et de chênes pubescents sur sols remaniés










Peuplements adultes ouverts

-  Boisements ouverts de PN sur mégaphorbiaie
-  Saulaie arborescente à saules blancs et parfois PN
-  Boisements de berges codominés par le PN et le PB, avec plans d'eau bordés de saules et d'aulnes
-  Lisières de PN sur presqu'îles et berges d'anciennes gravières

Jeunes peuplements fermés







-  Jeunes peuplements de PN avec quelques saules
-  Taillis d'ormes sur sols remaniés

Peuplements adultes fermés

-  Saulaie blanche - Peupleraie noire
-  Boisements à PN dominants
-  Ripisylve à gros PN
-  Boisements matures à chênes sp. dominants
-  Boisements à grands PN*, PB*, Chêne pubescent, frênes
-  Erablaie sycomore avec aulnes glutineux, frênes et chênes
-  Frênaie-ormaie avec chênes etc...
-  Alignements d'arbres remarquables
-  Haie

**Réalisation :
Nature Midi-Pyrénées
2004**

Landes, prairies

-  Prairie et bords de chemins entretenus
-  Prairie mésophile sur sol remanié
-  Prairie sèche
-  Broussailles et ronciers sur station fraîche
-  Ronciers (station assez sèche)
-  Végétation de type mégaphorbiaie, entretenue sous ligne THT

Terres agricoles et paysages artificiels

-  Grandes cultures
-  Cultures et maraîchage
-  Plantations de feuillus
-  Parcelles boisées de parcs
-  Pelouses de parcs
-  Espaces verts urbains
-  Terrain de bicross
-  Bâti
-  Chemins et voies d'accès
-  Anciens sites industriels colonisés
-  Terrains en friche et jachère
-  Chemins - sentiers

* PN : Peuplier noir; PB: Peuplier blanc

5.2.3 / La Faune

Les inventaires de terrains se sont concentrés entre le mois de mai et le mois de juin 2001. La synthèse de ces informations permet d'apprécier la valeur patrimoniale de cette zone d'étude.

5.2.3.1 / Ornithologie

Près de 57 espèces d'oiseaux (cf. liste complète en annexe 4) ont pu être contactées, dont 51 sont nicheuses certaines ou nicheuses probables (d'après les critères utilisés dans les atlas ornithologiques). Six espèces sont des migrateurs tardifs ou des erratiques, ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait que six espèces migratrices qui fréquentent la Garonne à l'amont de Toulouse : la période des relevés a été choisie pour se concentrer sur les nicheurs.

Il s'agit d'une diversité très satisfaisante pour le secteur étudié, tout à fait comparable à celle que l'on peut trouver à l'intérieur de méandres garonnais en aval de Toulouse, incluant ripisylves et prairies mésophiles.

Le bois du Château- Berthier a été traité comme un itinéraire-échantillon. Rectangulaire, diversifié par les pourcentages de couverture végétale et les types de boisement, il se prêtait à cette méthode de relevé. On obtient ainsi une image de l'avifaune forestière du secteur.

Pour les autres sites, nous avons surtout porté notre attention sur les espèces patrimoniales, sans rechercher l'exhaustivité.

On remarquera la présence d'espèces ayant un intérêt certain, car peu fréquentes ou en déclin dans notre région :

Le Pigeon colombin, nicheur probable à Château Berthier, est par exemple une des deux espèces de columbidés rares en Midi-Pyrénées. Il peut nicher soit dans des falaises, soit dans de vieilles forêts ou de vieux parcs.

Le Torcol fourmilier (Château Berthier) est devenu rare en zone de plaine, sans doute à cause de changements de pratiques agricoles ou sylvicoles : il est inféodé aux milieux bocagers et aux arbres âgés ou morts et laissés sur pied.

Si notre région possède un effectif d'Aigles bottés supérieur à la moyenne nationale, il est malgré tout peu courant de découvrir un couple nicheur aux portes d'une grande ville.

A noter également, la présence au parc du confluent d'une colonie d'une quinzaine de couples de Hérons cendrés : cet échassier ne niche en Midi-Pyrénées que depuis une quinzaine d'années.

D'autres exploitent le site comme lieu de nourrissage, en provenance de colonies voisines ou en erratisme : Héron pourpré, Bihoreau gris, Aigrette garzette...

La Huppe fasciée contactée à château Berthier ou la Tourterelle des bois, présente en bordure d'Ariège à Lacroix-Falgarde, (bien que cette dernière ne bénéficie d'aucun statut de protection) ont amorcé, au niveau national, une régression sensible de leurs effectifs nicheurs ou migrateurs.

Les tableaux présentés en annexe 4 indiquent le statut (nicheur possible, probable, certain, migrateur ou erratique) pour chacune des espèces recensées, les secteurs où elles ont été contactées, ainsi que leurs positions respectives par rapport à plusieurs textes réglementaires :

- l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (D.O.), c'est-à-dire la Directive n°79/409 de la CEE, liste les espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation.

- L'Annexe II de la Convention de Berne de 1979, dont le champ d'application est également l'Europe, liste les espèces de faune strictement protégées.
- La colonne suivante indique si l'espèce est protégée ou non sur le plan national (arrêté du 17/04/81 modifié).
- Enfin, les espèces « cochées » à l'avant-dernière colonne sont déterminantes dans la réactualisation, en cours, de l'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) pour Midi-Pyrénées. Leur présence sur cette liste entraînera donc des mesures de conservation pour les aires concernées.

Trois échelles spatiales de mesures conservatoires sont ainsi présentées, en quatre textes ; **certaines espèces rencontrées** (Aigle botté, Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron pourpré) **sont présentes sur les quatre listes**. Il ne s'agit pas cependant là d'une preuve absolue de rareté ou de sensibilité ; certaines espèces statutairement moins bien pourvues (Pigeon colombin, Torcol fourmilier...) n'en sont pas moins en régression alarmante dans la plaine agricole toulousaine, voire dans la région entière.



Héron bihoreau, © J.F. Bousquet



Huppe fasciée, © J.F. Bousquet

Aigle botté

Espèce rare*, intégralement protégée en France**

*d'après le "Livre Rouge : inventaire de la faune menacée en France" - 1994 - Muséum d'Histoire Naturelle,
**d'après, "le Statut de la Faune de France Métropolitaine" - 1997- Muséum d'Histoire Naturelle.



Détermination :

Ce petit aigle de la taille d'une buse se confond facilement avec celle-ci ou avec le Milan noir.

La forme claire est la plus fréquente : le dessous est blanc, les rémiges sont noires et la queue longue carrée est roussâtre. Il se distingue de la buse par des battements d'ailes nettement plus amples et un vol plus souple, se faufilant entre les arbres.

Biologie/écologie :

Il se complait dans les coteaux boisés de faible altitude où alternent boisements propices à la nidification et clairières pour chasser. Lorsqu'il chasse en vol, il effectue des piqués, ou vol à faible hauteur, mais il peut aussi chasser à l'affût.

Son régime alimentaire est constitué de gros lézards, d'oiseaux de taille moyenne (alouettes, merles, grives, étourneaux, pigeons...) ou de campagnols et lapereaux.

Ce visiteur d'été n'est quasiment visible qu'en avril lors de ses parades nuptiales : il exécute alors de spectaculaires vols festonnés accompagnés de sifflements. La femelle couvera durant 37 jours deux oeufs. Les jeunes resteront 50 à 60 jours dans l'aire située dans la partie supérieure d'un arbre, puis accompagneront encore quelques temps leurs parents avant de prendre une réelle indépendance et partir hiverner en Afrique.

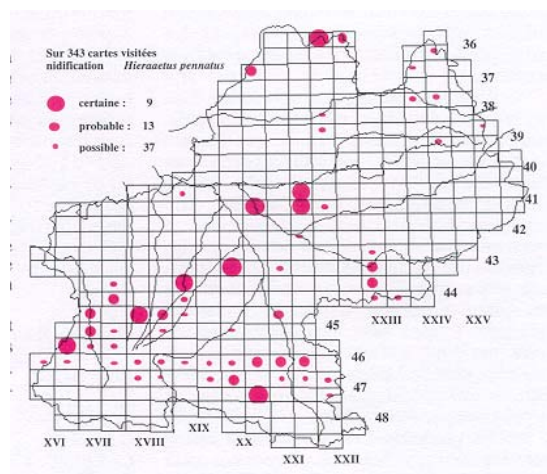
Rôle du site pour l'espèce et les populations :

La répartition de cette espèce intéresse essentiellement l'Espagne (près de 9000 couples) et les pays d'Europe de l'Est. La population de ce petit aigle est assez mal connue. Ceci est dû à ses moeurs discrètes et à la confusion que l'on peut faire avec d'autres espèces lors d'observations rapides.

Son installation en Midi-pyrénées est ancienne (1836, capture d'un mâle dans les Baronnies) et sa distribution s'étend sur une diagonale nord-est.

Il est bien implanté dans le piémont pyrénéen - des Hautes-Pyrénées jusqu'en Ariège - et les Coteaux de Gascogne.

Depuis 1985, on assiste à une légère expansion en plaine sur les bois de terrasse de la Garonne (forêt de Bouconne, bois de Montech), ainsi que le long du fleuve entre Saint-Gaudens et Toulouse (Vieille-Toulouse). On le trouve dans le massif de la Grésigne (81) et l'extrême nord du Lot.



5.2.3.2 / Ichtyologie (d'après des données bibliographiques¹)

20 espèces «sédentaires» majoritairement rhéophiles² permettent de caractériser ce secteur de « zone à barbeaux »³ (annexe 5). Dans ce peuplement, le goujon, le chevesne, le toxostome et l'ablette dominent.

En 1991⁴, 17 espèces de poissons ont été dénombrées en amont de la confluence sur l'Ariège, parmi celles-ci : **2 sont classées vulnérables dans la liste rouge nationale** des poissons d'eau douce (*Anguilla Anguilla* et *Chondrostoma toxostoma*) tandis que 3 autres sont protégées par arrêté : *Salmo truita* (truite commune), *Leuciscus leuciscus* (vandoise), *Rhodeus sericeus* (bouvière).

Une frayère de grands salmonidés a été repérée juste en amont de la confluence sur la Garonne.

A ce niveau, 18 espèces de poissons ont été inventoriées, 2 sont classées vulnérables (*Anguilla Anguilla* et *Chondrostoma toxostoma*) et 4 font l'objet de protection : *Lampetra planeri* (lamproie de planer), *Esox lucius* (brochet), *Salmo truita* (truite commune), *Rhodeus sericeus* (bouvière).

5.2.3.3 / Herpétologie

Dans le contexte de plaine cultivée et urbanisée de la région toulousaine, des sites comme le parc du confluent ou bien les ramiers de Lacroix-Falgarde représentent des îlots de biodiversité. Ils permettent le maintien d'espèces peu communes dans cette zone.

En effet la **présence en reptiles et amphibiens est tout à fait remarquable** (liste complète en annexe 6 :

- concernant les reptiles, sont présentes (mis à part la Tortue de floride):
 - 6 des 21 espèces de Midi-Pyrénées
 - 6 des 15 espèces du département de la Haute-Garonne
 - 6 des 9 espèces de la région toulousaine (correspond à un rayon de 9km autour de Toulouse)
- concernant les amphibiens, sont présentes (mis à part les grenouilles vertes):
 - 8 des 14 espèces de Midi-Pyrénées
 - 8 des 11 espèces du département de la Haute-Garonne
 - 8 des 9 espèces de la région toulousaine (correspond à un rayon de 9km autour de Toulouse)

Sur château Berthier, la largeur de la ripisylve et sa compacité sont un obstacle à sa fréquentation par la Couleuvre vipérine : grand espace défavorable entre lieu de chasse (Garonne) et places matinales d'insolation (lisière orientée au sud-est). L'absence apparente de milieux aquatiques de reproduction pour les amphibiens (mares, bras morts, fossés en eau) rend par ailleurs peu propice ce site à la Couleuvre à Collier, qui y existe peut être mais sous forme d'effectifs faibles. Le Lézard des murailles est présent jusqu'en plein cœur de la forêt à la faveur des sentiers ensoleillés qui la parcourent. La Couleuvre verte-et-jaune a été contactée (1 adulte) près du grand mur de soutènement qui borde la terrasse sud-est du château : le Lézard des murailles (une des proies de ce serpent) abonde à cet endroit, qui présente d'évidentes possibilités d'insolation, d'hivernage et de refuges (anfractuosités, fondations du bâtiment, lisière et talus orientés au sud, dense couverture broussailleuse et herbacée).

Les ramiers de Lacroix-Falgarde qui proposent une grande diversité d'habitats sont à première vue très favorables aux reptiles et aux amphibiens : formations herbacées hautes et broussailleuses nombreuses, denses et ensoleillées, nombreux

¹ Données fournies par le bureau d'étude ECOGEA-Etat hydrobiologique de la Garonne et de l'Ariège en amont de leur confluence et de la Garonne à son entrée dans Toulouse- Synthèse bibliographique. Juin 2000

² Qualifie les organismes vivants dans les torrents et les rivières rapides et adaptés pour résister à un courant permanent et intense.

³ Classification de Huet, 1949

⁴ Baran et al., 1991

refuges (vieux bâtiments, tas de matériaux, talus), ripisylve relativement éclaircie ou très étroite par endroits, comportant de belles mares, et une zone ouverte peu végétalisée sur sables et graviers tassés comportant de grandes flaques semi-pérennes. Impression confirmée par un nombre de contacts élevé : de 14h20 à 17h35, sur un parcours d'environ 1,5 km, 8 *Coluber viridiflavus*, 7 *Natrix maura* 9 *Lacerta bilineata* et plus d'une vingtaine de *Podarcis muralis* ont été vus, de même que de nombreux têtards de *Bufo calamita* et 1 *Rana dalmatina* adulte. Une brève visite effectuée le surlendemain a permis de contacter, outre les espèces citées plus haut, le Crapaud commun et la Couleuvre à collier.

Sur le parc du confluent à Portet-sur-Garonne la mosaïque des habitats naturels, tant terrestres qu'aquatiques, entraîne la présence d'une grande diversité d'espèces de reptiles et d'amphibiens. Toutes les espèces y sont également présentes en effectifs assez élevés, qu'il s'agisse d'amphibiens ou de reptiles. Un bémol malheureusement pour la Cistude, dont un individu avait été aperçu dans un passé récent mais qui n'a malheureusement pas été recontactée.

Effectuée par météo assez défavorable (température élevée), la prospection sur le biotope de Palayre à la Grande Paroisse n'a permis de contacter que 2 Couleuvres vertes-et-jaunes et de nombreux Lézards des murailles, de même que 60 Tortues de Floride réparties sur les 3 étangs de la moitié nord. Une prospection complémentaire, par météo plus optimale, est souhaitable dans la mesure où des habitats favorables existent (talus ensoleillés et broussailleux, lisières favorablement orientées, tas de matériaux). Le site apparaît assez défavorable aux amphibiens (étangs profonds et empoisonnés, absence apparente de mares, grandes flaques ou fossés en eau).

Deux espèces se reproduisant dans les zones humides du **parc du confluent** sont particulièrement sensibles et figurent comme espèces vulnérables sur la liste rouge des espèces menacées au niveau national. Elles appartiennent également à la liste déterminante ZNIEFF : il s'agit du **Triton marbré** et du **Pélodyte ponctué**.



Photo : Yannick Fournier

Le Pélodyte ponctué, petit crapaud svelte et élancé de 4-5 centimètres



Photo : Gilles Pottier

Le triton marbré

Cistude d'Europe

Emys orbicularis



Détermination :

Tortue aquatique, à longue queue, dont la carapace, qui mesure de 20 à 25 cm, est aplatie et de forme elliptique. Celle-ci est de couleur brun clair à noir, avec une ornementation constituée de lignes et de segments jaunes. Le plastron est quant à lui jaune avec, çà et là, des taches brunes ou noires. Le reste du corps est noir ou brun avec des cercles isolés, parfois étirés, de couleur jaune et plus abondants sur la gorge. Enfin, l'iris est jaune marqué d'une croix noire.

Biologie/écologie :

Cette tortue se rencontre surtout dans les eaux calmes à fond vaseux comme les étangs et les marais, mais peut également se trouver dans les torrents rocheux et les eaux saumâtres.

Elle se réchauffe au soleil, à proximité de l'eau afin de pouvoir y plonger et se cacher dans la vase ou la végétation en cas de danger. En plein été, elle se maintient dans l'eau pour se préserver de fortes températures et peut même estiver. Elle hiberne en général d'octobre à mars.

Son régime est quasi exclusivement carnivore ; elle s'alimente à terre d'Insectes et de Gastéropodes, et capture dans l'eau crustacés, vers, amphibiens, oisillons et poissons affaiblis ou isolés.

La saison de reproduction débute pour cette espèce en mai et la ponte a lieu en juin et début juillet. La femelle produira de 3 à 12 œufs, dans un trou profond d'un décimètre et situé à proximité de l'eau. Les jeunes pourront hiberner dans l'œuf ou éclore après trois mois environ d'incubation. Ces derniers sont uniformément bruns et ornements de quelques taches jaunes à la périphérie de leur carapace.

Remarque : sa respiration pulmonaire est assistée par ses vessies anales qui fonctionnent globalement telles des branchies.

Rôle du site pour l'espèce et les populations :

Cette espèce a été observée à plusieurs reprises en Haute-Garonne, notamment sur les sites de Portet-sur-Garonne, Vieille-Toulouse et Merville, ce qui laisse à penser qu'elle se trouve également en Tarn et Garonne. Toutefois, les données sur sa répartition font défaut et une étude reste à mener.

Absente des Iles britanniques et du nord du vieux continent, elle est théoriquement présente en Europe occidentale, méridionale et orientale, en Asie occidentale jusqu'à la mer d'Aral, et au nord ouest de l'Afrique, mais cette espèce fragile se raréfie dangereusement.

La protection de son habitat, qui lui aussi est en régression, est donc capitale pour la préservation de la seule tortue aquatique autochtone dans le centre du continent.



5.2.3.4 / Odonatologie

L'intérêt écologique de ces milieux est certain en ce qui concerne la partie odonates. En effet, la combinaison de milieux lotiques (eaux courantes) et lenticques (eaux calmes et stagnantes), reliés par des zones de ripisylves et de prairies prédispose ce secteur à l'accueil de nombreuses espèces d'odonates. Elles peuvent effectuer leur reproduction, intégralement liée aux zones humides puisque les larves se développent sous l'eau, chasser au-dessus des prairies et le long des lisières, et se reposer sur les différentes pièces végétales à disposition, arbres, bosquets d'arbustes, ...

28 espèces d'odonates ont été recensées (13 espèces de Zygoptères et 15 espèces d'Anisoptères - Cf. annexe 7), soit l'équivalent de **45,90 % de la faune odonatologique régionale** (calcul réalisé d'après Dommanget, 1994, avec un total de 61 espèces pour la région) et plus de la moitié (56 %) des espèces du département. Parmi les espèces contactées, seule ***Gomphus similimus*, est une espèce patrimoniale.** Cet odonate de la famille des Gomphidae n'est pas fréquent en France. Il ne bénéficie pas d'un statut de protection légal. Cependant, c'est une espèce peu répandue dans la région, et sa découverte sur deux sites en bordure de la Garonne juste au sud de l'agglomération toulousaine demeure une preuve de la qualité écologique des milieux.

Proposant une alternance d'habitats d'eau courante et stagnante, le parc du confluent présente des espèces inféodées à ces milieux. Elles se croisent sur les zones de chasse, c'est à dire les prairies et les lisières qui bordent la Garonne et qui séparent les étangs. Le plus grand nombre d'espèces observé se trouve sur la partie nord qui abrite un étang extrêmement favorable aux libellules : il possède des pentes douces, des berges dégagées, une haie d'arbre l'entoure sans l'étouffer produisant ainsi un ensoleillement optimum, des plantes aquatiques de berges (joncs) et des résidus de racines et d'arbres morts dépassant de l'eau, qui permettent aux imagos de se poser et aux larves de se métamorphoser, enfin des herbiers aquatiques suffisamment denses pour permettre la ponte et le développement larvaire (refuges, sources de nourriture) et éviter le comblement du milieu.

A l'arrière des prairies et des haies arborées de bords d'étangs, offrent aux imagos des zones de chasse et de repos.

Le reste du site est plus homogène, les étangs sont la plupart du temps peu ensoleillés et ne possèdent pas de végétation aquatique suffisante. Dans la partie sud se trouve un petit ruisseau, qui tend à se combler et qui propose un site de reproduction tout à fait intéressant pour des espèces de milieux lotiques lents comme *Calopteryx haemorrhoidalis*.

Sur l'ensemble du méandre de Lacroix-Falgarde 4 espèces seulement ont été contactées. En effet ce site ne propose pas de milieu lentique permanent, ce qui explique l'absence d'espèces strictement liées à ces biotopes, et seul un bras mort de l'Ariège est plus favorable à l'observation. Ainsi quelques individus de *Platycnemis latipes* ont été observés à cet endroit. Par ailleurs, les Anisoptères d'eau courantes (Gomphidae, *Orthetrum*) sont plus discrètes que les espèces d'eau stagnantes.

Il est fort possible que d'autres espèces soient présentes sur le site, et des inventaires complémentaires permettraient assurément de nouvelles observations. Quoiqu'il en soit, la faible activité des odonates est indéniable sur ce secteur, car les inventaires ont été menés aux mêmes dates que ceux sur le parc du confluent.

Gomphe similaire

Gomphus similimus



- Espèce d'eau courante
- Premières observations relatées en Midi-Pyrénées
- Marqueur de la qualité biologique de ce corridor

Cet odonate de la famille des Gomphidae n'est pas fréquent en France. Il est surtout présent sur la zone méditerranéenne et dans le Centre, le long de la Loire. Il est éparse dans les autres régions. En Midi-Pyrénées, il est connu en Ariège, Aveyron, Lot et dans Tarn. Aucune observation n'avait été reportée en Haute-Garonne dans la littérature seule une observation de P. Lambret au Ramier de Bigorre en 1999 est relatée.

Comme les autres Gomphidae, cette espèce se reproduit dans les eaux courantes. Les sites de reproduction sont les zones calmes des berges de fleuves et de rivières. Aucune observation directe de reproduction n'a été effectuée. Cependant, des mâles et femelles ont été observés sur deux sites (Portet-sur-Garonne et Biotopes de Palayre). Ils étaient en chasse au-dessus de prairies et le long de lisières et chemins. Les berges de la Garonne proposent aussi des endroits très favorables à la reproduction de l'espèce.

A Portet-sur-Garonne, ces habitats favorables se situent dans la partie nord, où il existe des berges avec des petits bras courants de faible profondeur. Parfois, des vasques se forment lorsque le niveau de l'eau est très bas.

Dans le biotope de Palayre, au moins une zone favorable à l'extrémité sud du site, où il existe une partie de la berge avec une sorte de « baie » et où l'eau semble couler moins fort a été repérée. La végétation arbustive atteint l'eau, de telle manière que les racines sont émergées.

Ces deux zones sont très favorables pour la ponte des Gomphus. La première ne possède pas une grande surface de végétaux immergés, mais le lit est recouvert de galets, et la profondeur de l'eau est faible, environ 50 cm au plus profond. Certes, cette zone est sujette à des variations de profondeur durant la saison en fonction du débit du fleuve. Mais le débit est tout de même bien moins fort que dans le fleuve lui-même. De plus, la période de ponte se situe entre le mois de mai et de juillet, période où les variations de débit ne sont pas très importantes, et vont plutôt dans le sens de l'assèchement.

Gomphus similimus n'est pas une espèce bénéficiant d'un statut de protection légal.

Cependant, elle reste peu répandue dans la région, et sa découverte sur deux sites en bordure de la Garonne juste au sud de l'agglomération toulousaine demeure une preuve de la qualité écologique de ces zones.

5.3/ PERCEPTIONS ET ATTENTES DES PARTENAIRES ET ACTEURS LOCAUX POUR CE TERRITOIRE

L'approche utilisée se fonde sur une démarche résolument partenariale et participative. Il s'agit de développer des visions du futur partagées, d'assurer une perspective à long terme, impliquant préservations (de la ressource, des milieux) et innovations (sociales, économiques).

Dans cette approche, **un rôle primordial revient aux acteurs locaux et membres du comité de projet :**

- **répondre aux besoins réels et aux priorités locales,**
- impulser, grâce à leur participation active, une dynamique propre au territoire et favoriser la mobilisation et la coopération autour du projet.

Un projet initié en 2001 par Nature Midi-Pyrénées,



une association régionale de protection de la nature qui diagnostique, protège et restaure des zones humides...

avec le soutien de partenaires financiers

- Fonds National de Solidarité de l'Eau
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Conseil Régional
- Conseil Général
- Fondation de France

Ainsi, la construction et la richesse du diagnostic partagé sont directement dépendants des échanges avec ces partenaires. Une **réunion de lancement de l'étude** a lieu **le 26 avril 2002** proposant les premières investigations du diagnostic technique et avec pour objectif de recueillir leurs perceptions et leurs attentes. (cf. Compte-rendu de réunion, annexe 8)

Les objectifs de cette réunion sont :

1. se construire une vision collective et partagée du territoire
2. analyser la situation de ce territoire
3. s'engager dans une dynamique de projet avec la création d'un comité de projet
4. commencer à réfléchir à des pistes pour la gestion future
5. trouver un nom au projet.

Objectif de la première réunion


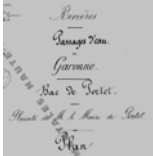
- Se construire une vision collective partagée du territoire
- Analyser la situation de ce territoire
- S'engager dans une dynamique de groupe (comité de projet)
- Commencer à réfléchir à des pistes pour la gestion future
- Trouver un nom au projet

Il est présenté le cadre de l'analyse, pour permettre d'apprécier la situation du territoire vis à vis du :

- contexte local et régional
- patrimoine naturel

Les principaux résultats du diagnostic technique

L'historique




L'état des lieux actualisé

Même si chacun des acteurs du territoire connaît bien ou pense bien connaître ce territoire, il y a un grand intérêt à redécouvrir et à réinterpréter les spécificités locales passées et présentes, et les savoirs-faire traditionnels et actuels pour les intégrer dans l'innovation. A chacun de ces thèmes sont associés des enjeux et des préoccupations spécifiques.

C'est ce cadre d'analyse qui sert de support pour l'élaboration du diagnostic du territoire. Il permettra également par la suite de faire des comparaisons avec cet état initial et donc d'évaluer efficacement l'impact du projet.

Premières mesures de protection sur le site



- 28/05/1981: APPB de Palayre
- 17/10/89: APPB poissons migrateurs
- 06/08/96: « zone verte » au titre du SDAGE
- 01/07/2001: proposition du site au réseau Natura 2000

Extrait du diaporama présenté le 26/04/2002

Les principales réactions, questions ou témoignages soulevés ou formulés dans les prises de paroles font état d'un **avis favorable quant à la démarche proposée**. Les collectivités territoriales très sensibles aux notions de développement durable et en complète cohérence avec leurs compétences communautaires (Sicoval) souhaitent s'engager avec leurs communes dans ce projet de gestion globale.

Afin de poursuivre cette rencontre du 26 avril 2002, les membres du comité de projet sont conviés à une visite sur site afin de mieux concrétiser la connaissance du territoire et en avoir une représentation collective. Le ramier de Lacroix-Falgarde avec son abondante mosaïque de milieux et la coexistence entre zones naturelles, agricoles et aménagées est retenu, M. Laverty, Maire de Lacroix-Falgarde, invite les membres du **comité de projet à se retrouver** sur sa commune **le mardi 4 juin**. Cette visite sur le terrain a été l'occasion de voir les différentes facettes de ces zones humides : les fonctionnalités, la dynamique fluviale, les milieux riverains mais également de discuter de l'avenir possible des friches industrielles, de l'agriculture, des projets de la commune, etc...

Comité de projet du 26 avril 2002

Des thèmes tels que la fréquentation du site, les zones sensibles à protéger, les espaces de loisirs, l'existence d'activités économiques ou bien encore la gestion du patrimoine écologique sont abordés et chacun des partenaires relate de ces compétences ou bien de ses désirs. Par exemple, les communes font part des projets d'aménagements envisagés ou bien à venir sur ce secteur. La commune de Pinsaguel « envisage d'aménager un chemin de randonnée en rive gauche du secteur ' La Muscadelle' en bordure de l'Ariège ». La mairie de Portet-sur-Garonne « a prévu dans le cadre des travaux d'aménagement d'une conduite d'eau potable en rive gauche de Garonne, l'aménagement d'une piste cyclable ». Tandis que Lacroix-Falgarde informe de son intention « d'acquérir des terrains situés dans le méandre situé en bordure d'Ariège pour y développer des activités

La démarche participative place le recueil des perceptions au même plan que le diagnostic technique et souhaite intégrer sur le long terme les préoccupations environnementales, socio-culturelles et économiques impliquant notamment une préservation de la ressource, des milieux naturels et des innovations sociales. Dans ce sens les réponses (12 des 16 questionnaires envoyés sont revenus) aux questionnaires de perceptions⁵ ont été dépouillées et analysées puis synthétisées dans les grilles suivantes : Synthèse de la thématique Socio-Culturelle, Synthèse de la thématique Economie, Synthèse de la thématique Environnement. Les atouts et les faiblesses correspondent plutôt au constat, à la situation actuelle du territoire tandis que les opportunités et les menaces identifient les voies possibles de développement pour l'avenir. La pondération permet de juger du niveau d'importance de la réponse.

SITUATION DU TERRITOIRE	A	F	O	M
Socio-Culturel	● ● ●	● ●	● ● ●	● ●
Economie	● ● ●	● ●	● ● ●	● ●
Environnement	● ● ●	● ●	● ● ●	● ●

Enfin La quatrième grille de synthèse regroupe les résultats des combinaisons et a été croisé avec le diagnostic technique pour identifier les atouts, faiblesses, contraintes et opportunités pour le territoire (Cf. Synthèse AFOM⁶).

⁵ Cf. chapitre 4.4 Le recueil des perceptions et attentes des acteurs locaux
⁶ Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

SOCIO-CULTUREL

Au regard de l'abondance et de la diversité des réponses exprimées sur le thème de l'environnement, on peut en déduire qu'il est perçu comme une composante majeure du territoire.

Le milieu fluvial ou de la rivière est d'abord apprécié du point de vue de ce qu'il apporte en terme de cadre de vie dans un secteur de forte pression urbaine. La proximité avec le fleuve ou la rivière est mise en avant ; de même le fait de se situer au niveau d'une confluence est un atout supplémentaire.

La valeur écologique du site, de sa faune et de sa flore ajoutent une dimension importante qui doit être optimisée. C'est la grande diversité des habitats aquatiques et terrestres, encore en phase de reconquête (friches industrielles, fonctionnalités à restaurer) qui permet au site d'accueillir de nombreuses espèces caractéristiques. Certains regrettent cependant l'absence d'espèces emblématiques qui auraient pu justifier une plus forte protection. Des attentes sont également exprimées pour avoir un retour d'informations concernant les nombreuses études menées sur le secteur.

Le site apparaît également comme une zone tampon entre le bassin versant et les cours d'eau, la confluence. Mais la qualité des eaux, pourtant en cours d'amélioration, reste médiocre et apparaît comme un frein à la valorisation du site. Les menaces de pollutions, suscitent des inquiétudes pour le milieu naturel, pour la sécurité (AEP) et l'hygiène (baignades fréquentes sur l'Ariège). Plus en aval, c'est l'importance des prélèvements industriels qui inquiète.

Mais les menaces qui semblent le plus peser sur l'avenir du territoire portent davantage sur la dégradation et la fragmentation de cette « infrastructure naturelle » liée soit à un abandon qui va souvent avec une fréquentation anarchique, soit à des conflits d'intérêts entre les promoteurs d'une gestion écologique et d'autres axés sur l'artificialisation du milieu (endiguement, urbanisation...). L'orientation vers des aménagements de type « parcs paysagers » est également redoutée, alors que se dégage l'importance de garder « le caractère naturel » du site. S'exprime ici clairement le manque de fil conducteur, de structure globale, capable de fédérer les politiques à mener.

Le caractère inondable du territoire est, dans ce contexte, perçu comme un atout (champ d'expansion des crues, zone protégée de l'urbanisation) mais est ressenti également comme une contrainte pour d'éventuels aménagements futurs.

La vocation de la zone, récréative, écologique, et pédagogique est largement partagée même si l'on peut constater des différences de priorités. La possibilité de trouver un consensus autour d'une vocation multi-usages, respectueuse du milieu naturel est cependant clairement exprimée.

ATOUTS ...

- Présence de l'eau
- « Poumon vert » près et dans la ville, lieu de balade et de détente
- Aspect sauvage du paysage
- PPRI : limite l'urbanisation
- Présence d'un bac circulation, dimension historique, possibilité circuit
- Existence de partenariats déjà établis (même si sectoriels ou localisés)
- Bonne perception du fleuve par la population locale et les toulousains
- Existence du Parc du Confluent : base existante en terme d'accueil du public (corps de ferme, chemins entretenus)
- Zone étendue, pouvant permettre des usages multiples tout en préservant l'environnement
- Pas de conflits d'usage majeurs sur le site
- Accès direct au fleuve, à la rivière « naturels » dans l'agglomération
- Demande sociale forte pour les sites et les paysages riverains de la part des populations de l'agglomération
- Existence d'infrastructures de service public : chemins de randonnée et installations pour loisirs de proximité :
- Pratique d'activités non perturbantes (pêche, sports d'eau vive)
- Existence de la base canoë-kayak de Venerque.

MENACES ..

- Transformer l'espace en un espace de consommation (remise en cause de la vocation du site si aménagements inadaptés, type base de loisirs)
- Accès à la zone, surfréquentation (problème de régulation des flux et fréquentation par des populations marginales) qui remettraient en cause l'équilibre existant
- Confortation et accroissement des difficultés d'accès public au site
- Perte du patrimoine lié à l'eau
- Conflits d'usages, si absence de concertation et de gestion collective
- Laisser-faire, pas de valorisation du site
- Artificialisation du milieu
- Appropriation de l'espace et de ses usages par les seules collectivités, communes ou communautés de communes
- Pas ou peu de suivi du cours d'eau domaniale
- Pas de financements pérennes adaptés à ce genre de projet
- Réglementation future de la zone chimique pourrait entraîner des restrictions vis à vis des activités de loisirs

FAIBLESSES ..

- Faiblesse des repères historiques ; pas de patrimoine bâti hormis le château Berthier
- Peu de relations directes de l'environnement social à la rivière, si ce n'est vis à vis des prescriptions réglementaires (pour les agriculteurs)
- Etendue du territoire
- Non gestion de ces sites pendant des décennies
- Proximité du pôle chimique
- Nombreuses communes et regroupements de communes entraînant la multiplication des acteurs et des intérêts (différents selon les communes)
- Conflits d'usages par rapport à la gestion de l'espace
- Pas d'approche globale dans la gestion et l'aménagement de la zone (pour l'instant)
- La Garonne étant domaniale, problème de transfert de gestion
- Sentiment d'appartenance ou d'identité à développer
- Site peu ou pas connu du grand public (c'est aussi un atout)
- Méconnaissance de la richesse des milieux rivulaires et des enjeux de la zone, de son intérêt, de sa fragilité (population locale et toulousaine, élus) : il faut informer
- Peu d'information et d'actions de sensibilisation envers le public en terme de richesse des milieux naturels, de fonctionnalités, d'utilité pour la collectivité
- Vocation pédagogique insuffisamment mise en valeur, peu ou pas d'animation pour la découverte des sites
- Hétérogénéité des possibilités d'accès pour le public (difficile notamment pour Portet, bac sous-utilisé).

OPPORTUNITES ●●●

- Présence du bac qui symbolise le rapprochement de points de vue différents autour d'un même projet
- Donner du sens à l'inter-urbain
- Reconquête des bords de Garonne et d'Ariège
- Demande croissante de loisirs de plein air (VTT, jogging, kayak)
- Valorisation du site par l'image « poumon vert », et les loisirs de nature
- Valorisation du patrimoine historique
- Zone propice au développement de la connaissance, à l'information et à la sensibilisation (structure d'accueil tournée vers la pédagogie de l'environnement, sentier pédagogique)
- Site natura 2000
- Existence de structures intercommunales pouvant être gestionnaires et maîtres d'ouvrages du site
- Prise de conscience et intérêt des élus locaux
- favoriser la concertation entre les communes
- Mobilisation des collectivités dès la première réunion, témoigne d'une bonne approche de la part du pilote du projet
- Souhait des usagers de préserver l'aspect « naturel » de la zone (sondage Ramier de Clermont – juillet 2000)
- Configuration permettant la protection de certains sites et l'ouverture au public d'autres (avec aménagement des zones de loisirs existantes)
- Création d'un nouvel outil : Les Réserves Naturelles Régionales
- Aboutir à la création d'un organisme de gestion de la zone : un seul interlocuteur, un plan de gestion pour l'ensemble
- Pour la Garonne, première sensibilisation, information avec le Schéma Directeur d'Entretien élaboré par le SMEAG

ECONOMIQUE

Du point de vue économique, l'implantation d'activités agricoles sur cette zone est significative. Elles participent à la vie du site mais suscitent aussi des interrogations quant à la façon dont elles sont exercées (pas de connaissances sur l'évolution des structures et pratiques agricoles dans ce secteur, problèmes de pollution, qualité des sols) mais aussi quand à leur devenir (difficultés d'installation de jeunes agriculteurs, nécessité ou non de conserver des activités agricoles ?).

La proximité du pôle chimique (risques industriels majeurs...) et les zones de friches industrielles laissées à l'abandon sont des facteurs susceptibles de réduire l'attractivité du site.

Certains soulèvent le problème du morcellement foncier de l'espace : peu de domaine public fluvial et de nombreux propriétaires privés. Il convient de rester vigilant face à la pression urbaine qui pourrait inciter à développer des zones d'activités dans ces espaces inondables.

Les enjeux en termes économiques portent donc essentiellement sur la bonne gestion de la polyvalence du territoire : reconversion des friches industrielles et des espaces exploités par les carriers dans le passé, zones naturelles et terres agricoles. Deux types d'orientation se dégagent :

- le développement de nouvelles activités dites « rentables », notamment agricoles (horticulture, maraîchage, bio...) mais aussi de loisirs (location de VTT, location de canoë, de kayak...).
- la promotion d'un espace de qualité à valeur non marchande, visant à préserver la collectivité des risques naturels et valoriser le caractère écologique et pédagogique de cette zone de nature (aménagement de lieux conviviaux pour les familles et les pêcheurs, animations découvertes, valorisation du patrimoine naturel et culturel des zones humides). Les activités de loisirs se doivent d'être contrôlées pour écarter le risque d'aboutir à un « parc thématique » proposant des modes récréatifs « clefs en main ».

Concilier ces diverses perspectives semble être la voie à suivre pour une gestion économiquement durable de la zone

ATOUTS ...

- Présence d'activités agricoles et maraîchères qui participent à la vie du site
- Terres agricoles de bord de rivière, propices au développement d'activités à forte valeur ajoutée (horticulture, maraîchage)
- Caractère naturel, esthétique de la zone « nature » fort propice au développement d'activités respectueuses
- Dépaysement
- Territoire encore « en devenir » où une valorisation économique est possible sur de nouvelles bases après l'abandon par les extracteurs de granulats.
- Peu d'activités économiques consommatrices d'espaces naturels
- Absence d'activités polluantes sur le secteur du Parc du Confluent et ses environs
- Réglementation limitant la constructibilité
- Schéma directeur des carrières
- Communes plutôt aisées ?

MENACES ..

- Intensification des pratiques (agriculture et retour des extractions)
- Pollution agricole : faut-il garder une activité agricole
- Mauvaise maîtrise des activités nouvelles
- Pression démographique
- Pression foncière qui pourrait inciter à développer des zones d'activités en zone inondable
- Développement des infrastructures routières
- Risques de pollutions et de dépôts sauvages
- Difficultés à concilier des projets d'exploitation, de protection et de découverte (ex micro-centrales, pêche, activités naturalistes, ...)
- Difficulté de fédérer et de faire émerger une nouvelle approche socio- économique du site
- Complexité de gestion à long terme sans activités économiques rentables
- Cohabitation de populations avec des attentes différentes pour cette zone
- Risques d'aboutir à des activités de loisirs « clefs en main » du type « parcs thématiques »
- Prescriptions PPR rendant impossible toute installation agricole

FAIBLESSES ..

- Peu d'agriculteurs concernés, abandon progressif probable de cette activité
- Difficultés d'installation des jeunes agriculteurs ou des maraîchers
- Zones inondables
- Pas de connaissances sur l'évolution des structures et pratiques agricoles dans ce secteur
- Qualité des sols très variables
- Peu de sylviculture (sauf quelques peupleraies)
- Problèmes de maîtrise du foncier (peu de domaine public et nombreux propriétaires privés)
- Pression foncière
- Présence du pôle chimique et implantation à proximité d'activités économiques lourdes : faiblesse pour l'attractivité du site en terme de loisirs
- Pas d'informations sur l'avenir du pôle chimique
- Risques industriels majeurs (SEVESO 2)
- Contexte national et international donnant la priorité aux activités économiques
- Friches industrielles
- Présence des ballastières sur les terrains de la Grande Paroisse, remplies de stoks d'explosifs
- Réaffectation de carrière de Lacroix Falgarde ?
- Pas d'exploitants agricoles orientés vers l'élevage, ce qui aurait permis un entretien du site
- Coûts de gestion de la zone
- Accès, parkings
- Pas de surveillance nocturne du site : problèmes si implantation d'installations légères (guinguette par exemple), locations de canoë ou VTT...

OPPORTUNITES ...

- Evaluer la valeur non marchande d'un espace de qualité
- Création d'emplois
- Maîtriser le foncier pour pouvoir y installer des « entreprises agricoles sur des marchés porteurs (maraîchage, bio, etc...) »
- Discuter avec les agriculteurs du site et ceux qui sont limitrophes, sur la mise en œuvre de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et cohérentes avec la gestion des risques naturels (plantation de haies par ex)
- Orientation vers de nouvelles activités et pratiques respectueuses de l'environnement et liées à la vocation pédagogique du site : loisirs de plein air (animations découvertes, location VTT...), jardins familiaux
- Aménager des lieux conviviaux pour les pêcheurs, les familles (pique-nique)...
- Mettre en œuvre un projet économique « vitrine », qui valoriserait les richesses naturelles ou des pratiques ancestrales liées aux zones humides
- Liaison par le bac à maintenir, notamment pour faciliter l'accès au parc du confluent, où seraient développées des activités pédagogiques
- Site Natura 2000
- Financements globaux dans le cadre du Schéma Directeur d'Entretien
- Financements (Etat + Agence de l'Eau) pour la préservation des zones humides
- Dépolluer les ballastières

ENVIRONNEMENT

Au regard de l'abondance et de la diversité des réponses exprimées sur le thème de l'environnement, on peut en déduire qu'il est perçu comme une composante majeure du territoire.

Le milieu fluvial ou de la rivière est d'abord apprécié du point de vue de ce qu'il apporte en terme de cadre de vie dans un secteur de forte pression urbaine. La proximité avec le fleuve ou la rivière est mise en avant ; de même le fait de se situer au niveau d'une confluence est un atout supplémentaire.

La valeur écologique du site, de sa faune et de sa flore ajoutent une dimension importante qui doit être optimisée. C'est la grande diversité des habitats aquatiques et terrestres, encore en phase de reconquête (friches industrielles, fonctionnalités à restaurer) qui permet au site d'accueillir de nombreuses espèces caractéristiques. Certains regrettent cependant l'absence d'espèces emblématiques qui auraient pu justifier une plus forte protection. Des attentes sont également exprimées pour avoir un retour d'informations concernant les nombreuses études menées sur le secteur.

Le site apparaît également comme une zone tampon entre le bassin versant et les cours d'eau, la confluence. Mais la qualité des eaux, pourtant en cours d'amélioration, reste médiocre et apparaît comme un frein à la valorisation du site. Les menaces de pollutions, suscitent des inquiétudes pour le milieu naturel, pour la sécurité (AEP) et l'hygiène (baignades fréquentes sur l'Ariège). Plus en aval, c'est l'importance des prélèvements industriels qui inquiète.

Mais les menaces qui semblent le plus peser sur l'avenir du territoire portent davantage sur la dégradation et la fragmentation de cette « infrastructure naturelle » liée soit à un abandon qui va souvent avec une fréquentation anarchique, soit à des conflits d'intérêts entre les promoteurs d'une gestion écologique et d'autres axés sur l'artificialisation du milieu (endiguement, urbanisation...). L'orientation vers des aménagements de type « parcs paysagers » est également redoutée, alors que se dégage l'importance de garder « le caractère naturel » du site. S'exprime ici clairement le manque de fil conducteur, de structure globale, capable de fédérer les politiques à mener.

Le caractère inondable du territoire est, dans ce contexte, perçu comme un atout (champ d'expansion des crues, zone protégée de l'urbanisation) mais est ressenti également comme une contrainte pour d'éventuels aménagements futurs.

La vocation de la zone, récréative, écologique, et pédagogique est largement partagée même si l'on peut constater des différences de priorités. La possibilité de trouver un consensus autour d'une vocation multi-usages, respectueuse du milieu naturel est cependant clairement exprimée.

ATOUTS ...

- Milieu fluvial proche de la ville
- Proximité Garonne-Ariège
- Confluence
- Zone verte à côté de Toulouse et d'intérêt communautaire (SDAU), proche du centre urbanisé (Lacroix-Falgarde)
- Zone protégée de l'urbanisation par son caractère inondable
 - Zone humide péri-urbaine
- Activités humaines faibles dans le périmètre défini
- Valeur écologique du site, enjeu patrimonial fort, en phase de reconquête (friches industrielles)
- Milieux naturels diversifiés, remarquables par leur richesse écologique (zone d'interface terre/eau)
- Zone reconnue pour sa flore et sa faune, ZNIEFF et ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)
- Ensemble de 5 bras morts (fonctionnalité à améliorer)
- Axe fluvial pour les migrateurs
- Zone tampon entre le bassin versant et la confluence : filtre physique et biologique (dénitrification)
- Qualité de l'Eau améliorée depuis 1996
- Soutien des débits d'étiage à l'aval de la confluence, Plan de Gestion des Etiages (PGE)
- Entretien régulier des berges depuis 1997
- zone alluviale, champ d'expansion des crues
- Déjà 2 expériences locales de gestion (Parc naturel du confluent à vocation pédagogique, aménagement et gestion réseau vert du SICOVAL, sentier de Lacroix-Falgarde)
- Secteur généralement peu accessible aux véhicules

MENACES ..

- Zone considérée comme abandonnée (décharges, marginalisation, délinquance)
- Abandon et fermeture des paysages
- Vulnérabilité aux pollutions accidentelles
- Pollutions diffuses d'origines urbaines, agricoles, impacts des déchets dans les décharges abandonnées.
- Dégradation et de fragmentation de cette unité hydrogéographique par diverses activités humaines
- Perte des fonctionnalités de l'infrastructure naturelle
- Pression urbaine : risque d'une volonté par les collectivités d'aménagement de type « parcs paysagers » ou « parcs de loisirs » prenant moins (ou pas) en compte la dimension écologique du site (importance de garder le caractère naturel)
- Conflits entre les promoteurs d'une gestion favorisant l'expansion des crues et ceux axés sur l'urbanisation
- Endiguement en vue de créer des zones industrielles ou zones agricoles (déjà vu à l'aval de Toulouse)
- Forte pression sociale, fréquentation, (par les véhicules et les piétons si accessibilité trop étendue)
- Gestion du foncier
- Baignades fréquentes : problèmes d'hygiène et de sécurité
- Inondations avec risque de destructions des aménagements futurs, à vocation écologique

FAIBLESSES ..

- Régression géographique des zones humides depuis 1950
- Enfoncement du lit □ déstabilisation des berges due aux extractions
- Multiplicité des propriétaires, frein possible pour une gestion concertée
- Zone disparate
- Image de marque négative des milieux rivulaires («broussailles»)
- Pas d'espèces vraiment emblématiques justifiant une forte protection
- Etat sanitaire médiocre des boisements en rive gauche
- Gestion sur certains secteurs seulement et sur certains aspects, non concertée, pas de structure globale forte, capable de fédérer les politiques à mener (pas de fil conducteur).
- Peu ou pas de retour d'informations des nombreuses études menées sur le parc du Confluent
- Gestion des zones agricoles
- Pas de protection réglementaire globale
- Qualité des eaux moyenne à médiocre
- Prise en compte de la dimension amont-aval
- o Peu de données relatives à la qualité des eaux des zones humides (anciennes gravières, ruisseaux du bassin versant)
- Prélèvements eau (industriels + AEP) importants
- Points de rejets de 3 stations d'épuration dans la grande proximité de l'aire d'étude
- Pression de l'agglomération toulousaine
- Proximité des zones urbanisées (décharges sauvages, industries polluantes, forte présence humaine)
- Milieu fortement anthropisé, friches industrielles, anciennes carrières comblées par des décharges, déchets toxiques en rive gauche
- Fréquentation mal canalisée
- «Fragilité» du territoire en cas de crue exceptionnelle
- Risque géologique de glissement de terrain sur les falaises

OPPORTUNITES ...

- Zone naturelle ensermée dans le tissu urbain, attractive pour des activités respectueuses du milieu naturel
- Corridor paysager continu en rive droite (Ariège et Garonne), à restaurer en rive gauche, notamment les boisements riverains
- Potentiel patrimonial, naturel et bâti à valoriser et friches industrielles à réhabiliter
- Amélioration des fonctionnalités des bras morts existants et des boisements riverains (épandage des crues)
- Amélioration des habitats piscicoles
- Disparition ou régression du pôle chimique susceptible d'accroître l'intérêt du site dans le futur
- Ripisylves de qualité : stabilisation des berges
- Accueil du public dans une zone aménagée dans ce but (parc du confluent) : confirmation et développement de la vocation écologique et pédagogique
- Diversité des milieux et des enjeux : possibilité de trouver un consensus autour d'une vocation multi-usages de la zone (récréatif, patrimonial, pédagogique)
- Possibilité d'optimiser les caractéristiques écologiques du site dans son ensemble par l'aménagement et la protection réglementaire
- Site natura 2000 : mise en œuvre d'un document d'objectif avec des moyens financiers pour la préservation et la gestion de la zone
- Schéma Directeur pour l'entretien de la Garonne, SAGE en projet
- Existence d'une charte d'aménagement sur les zones naturelles de Lacroix Falgarde, Goyrans, Clermont-Lefort, Vieille Toulouse
- Maîtrise du foncier
- Aménagement de stations d'observation
- Existence d'outils de préservation réglementaires (biotopes, Plan de Prévention des Risques) ou inventaires (ZNIEFF, ZPS, zone verte)
- Développer et formaliser les partenariats avec les acteurs scientifiques et universitaires
- Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration donc la qualité des rejets

Synthèse

Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces sur le territoire Confluence

ATOUPS

- Une situation stratégique :
 - La proximité avec l'eau et le caractère sauvage du paysage
 - Le caractère inondable en tant que barrière à l'urbanisation
 - Le rapport direct avec le fleuve,
 - L'aspect symbolique de la confluence
 - Un espace périurbain possédant une qualité environnementale riche et variée avec une superficie permettant des usages multiples (poumon vert, zone verte)
- Un territoire remplissant des fonctions utiles à la collectivité
 - Sociale, par l'offre de nature de proximité et de loisirs de plein air (pêche, VTT, canoë-kayak...)
 - Environnementale, de par les qualités de certains espaces tant du point de vue naturaliste (ZNIEFF, ZICO, zone Natura 2000...) que socio-économique (champ d'expansion des crues, préservation de la ressource en eau, filtre l'écologique...)
 - Économique, du fait d'activités agricoles et maraîchères qui participent à la vie du site.
- Des expériences locales, début de réponse à la demande sociale avec le Parc du confluent, le bac, les sentiers de Lacroix-Falgarde

FAIBLESSES

- Une attractivité pénalisée par la proximité du pôle chimique et des activités de pompages (prélèvements, rejets, risques industriels majeurs, pollution des ballastières...)
- Un manque de gestion globale et concertée
 - gestion sur certains secteurs seulement et sur certains aspects
 - importante surface privée, plus de la moitié
 - problèmes de maîtrise foncière
 - complexité de l'organisation territoriale (5 communes, 3 EPCI)
 - évolution de l'agriculture ?
- Des milieux naturels fragilisés
 - régression des zones humides
 - qualité médiocres à moyenne des eaux
 - enfouissement du lit
 - état sanitaire médiocre des boisements en rive gauche
 - par une dépendance à l'amont
- La méconnaissance et le manque d'informations associés au milieu rivulaires
 - dimension historique et culturelle peu valorisée
 - vocation pédagogique insuffisamment mise en valeur

MENACES

- Une dégradation et une fragmentation de l'infrastructure naturelle
 - Perte du patrimoine lié à l'eau et des fonctionnalités des zones humides
 - Abandon et fermeture des paysages
 - Artificialisation du milieu (endiguement, infrastructures routières...)
 - Intensification des pratiques (agriculture) et/ou mauvaise maîtrise des activités nouvelles
 - Risques de pollutions (agricoles, industrielles, urbaines) et de dépôts sauvages
- Une transformation de l'espace naturel en espace de consommation
 - Pression urbaine, accessibilité trop étendue, sur-fréquentation □ perte de la dimension écologique
 - Risque d'aboutir à des activités de loisirs « clés en main » du type « parc thématique »
- La difficulté de concilier les diverses composantes du développement durable (environnement, socio-culturel, économique)
 - Pas de réponses aux attentes sociales (baignade, restriction d'accès par rapport aux risques chimiques)
 - Pas de gestion envisageable à long terme sans activité économique rentable et/ou financement pérenne adapté à ce genre de projet
 - Risque de laisser-faire, pas de valorisation du site, difficultés d'accessibilité pour le public
 - Pression foncière, gestion du foncier
 - Risques de conflits sociaux
 - manque de concertation entre acteurs défendant des intérêts divergents
 - cohabitation de populations avec des attentes différentes (loisirs sportifs, de détente et de découverte)
 - régulation des flux et fréquentation par des populations marginales

OPPORTUNITES

- Un patrimoine naturel et historique à valoriser
 - fonctionnalités des bras morts et les habitats piscicoles
 - fonction corridor des boisements riverains
 - développer l'utilisation du bac...
- La création d'une dynamique collective en vue de préparer l'avenir
 - prise de conscience et mobilisation autour du projet « Confluences Garonne-Ariège »
 - favoriser la concertation entre les communes
 - aboutir à la création d'un organisme de gestion de l'ensemble du territoire
 - développer et formaliser les partenariats avec les acteurs scientifiques et universitaires
- La possibilité de trouver un consensus autour d'une vocation multi-usages dans l'esprit du développement durable
 - souhait des usagers de préserver l'aspect naturel de la zone et valorisation du site par l'image « poumon vert »
 - accueil du public et aménagement d'espaces récréatifs dans un environnement préservé
 - protection forte sur certains secteurs
 - zone propice au développement de la connaissance (éducation à l'environnement, redécouverte des pratiques ancestrales...)
 - promotion d'activités agricoles tournées vers la ville et l'environnement, cohérentes avec la gestion des risques naturels, viables et vivables
 - réhabilitation des friches industrielles (reconquête des bords de rivières, orientations vers des activités innovantes, vie autour du fleuve, animations pédagogiques)
- L'existence d'outils contractuels, réglementaires et financiers pour la préservation des zones humides (Natura 2000, Réserve Naturelle Régionale...)

Ces travaux sont présentés au comité de projet **le 2 juillet 2002**, (compte-rendu complet en annexe 9), lors d'une réunion à la mairie de Pinsaguel. Il est question de :

- Statuer sur un nom pour le projet
- Restituer l'analyse et la synthèse réalisées, à partir des questionnaires, par Nature Midi-Pyrénées.

Comité de projet du 2 juillet 2002, extraits...

Confluences Garonne-Ariège, un territoire dorénavant identifié.

Pour certains il « ...n'est pas forcément perçu comme un atout que le secteur soit peu accessible aux véhicules » alors que pour d'autres «... la présence humaine apparaît comme un atout évitant l'abandon et le laisser-faire ».

On s'interroge aussi « quant à la durabilité des activités agricoles qui peuvent souffrir de la pression foncière et peu à peu disparaître », ce à quoi il est répondu que « par le classement en zone inondable, la mise en place des PPR, la présence de sols limoneux (à forte valeur ajoutée), la maîtrise foncière par l'agriculture se fera d'elle-même »

On fait remarquer que « ... sur 600 ha il est possible de concilier divers usages. »

Parallèlement, une concertation, co-animée par Nature Midi-Pyrénées et la Chambre d'Agriculture avec le monde agricole est organisée le **3 octobre 2002** (cf. compte-rendu en annexe 12) afin d'exposer et de présenter les objectifs de l'étude préalable mais aussi de recueillir les attentes des agriculteurs et exploitants du territoire.

L'état des lieux présenté précédemment met en évidence l'importance de la complexité des relations entre l'homme et le fleuve et de l'imbrication des activités humaines sur les territoires.

Les facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion sont donc les suivants :

➤ *facteurs propres au territoire*

- Proportionnellement aux faibles superficies en jeu, la valeur écologique des zones humides du confluent est immense. De nombreuses richesses sont inféodées à ces milieux comme les habitats préservés et la faune prestigieuse d'importance européenne pour certaines espèces.
- Les espaces n'ayant jamais été exploités (boisements naturels, friches et landes) sont sur ce périmètre très restreints. Cependant, l'exploitation des granulats, terminée depuis 15 ans a généré de nouveaux milieux en cours de recolonisation par la végétation. C'est notamment le cas sur le parc naturel du confluent et le ramier de Lacroix-Falgarde.
- La présence de ces richesses naturelles peut permettre le développement de formes de loisirs basées sur la pédagogie de l'environnement et la découverte des paysages garonnais.
- Les ramiers de Clermont-Le-Fort et de Goyrans sur les bords d'Ariège très attractifs du point de vue biologique, paysager et accueil du public sont des atouts importants dans ce contexte global de corridor. Ils sont des éléments favorables à l'augmentation de l'intérêt du public pour la découverte de l'environnement.
- Une contrainte liée au statut juridique du secteur est apparue, puisque près de 57 % du territoire est en propriété privée, toutefois il s'agit de peu de propriétaires différents. Les mesures de gestion doivent être prises avec l'accord des

propriétaires avec qui il sera nécessaire de passer des conventions de gestion sans quoi l'acquisition des terrains pourra être envisagée.

➤ *facteurs externes*

- La connaissance du fonctionnement de l'écosystème fluvial, sa dynamique, ses zones humides a beaucoup progressé ces dernières années et commence à être vulgariser auprès des décideurs (Etats généraux de la Garonne⁷).
- Le secteur se trouve intégré dans une certaine dynamique et fait l'objet d'une attention plus marquée depuis quelques années. L'ensemble des protections ou mesures visant à tenir compte du caractère exceptionnel du site encourage la mise en oeuvre d'un projet global de gestion ; proposition du site au Réseau Natura 2000, inscription dans les milieux aquatiques remarquables (« zones vertes ») au S.D.A.G.E.
- La politique des espaces naturels sensibles dans les départements⁸. Le conseil général, à son initiative peut voter la T.D.E.N.S. (Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles⁹), dont le produit doit être affecté à la protection (acquisition, aménagement, entretien) des milieux naturels et des sentiers et chemins. Elle est l'outil du département pour une politique décentralisée de l'environnement et constitue de ce fait un bon complément aux actions de l'Etat. Cependant la Haute-Garonne est un des départements qui n'a pas encore voté cette taxe.
- La multiplicité des structures intercommunales couvrant le périmètre est à la fois un atout mais aussi un inconvénient. Dans la perspective de mettre en place une gestion globale et à long terme, la création d'un organe pilote de réflexion et de gestion semble indispensable. Il n'existe pas à ce jour de syndicat ou d'association regroupant les principaux acteurs.
- Les compétences acquises par les structures intercommunales en matière d'environnement et de gestion de l'espace, leurs permettent de prendre en charge la mise en place et la réalisation de projets d'aménagements et de gestion des espaces naturels sensibles à la place des communes qui ne peuvent supporter ces études.

⁷ Etat Généraux de la Garonne, organisés par le SMEAG-EPTB Garonne, Avril 2001

⁸ Code de l'urbanisme et Circulaire du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports n° 95-62 du 28/07/1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles

⁹ Taxe perçue dans tout le département sur les constructions nouvelles entrant dans le champ d'application du permis de construire et sur les installations et travaux divers soumis à autorisation, dont le taux ne peut excéder 2%.

5.4/ SYNTHÈSE

Ce secteur de Garonne et la **mosaïque de milieux** qui l'accompagne, jouent un **rôle fondamental** pour la zone périurbaine sud de Toulouse.

En plusieurs endroits, grâce à une richesse et une variété de milieux ainsi qu'une fréquentation humaine toute relative, cet espace fait figure de « zone de quiétude » pour de nombreuses espèces faunistique et floristique.

En ce qui concerne les documents d'orientation ou d'urbanisme, ce territoire est :

- déclaré « zone verte » (milieu aquatique remarquable) et « axe bleu » (axe migrateur prioritaire) dans le S.D.A.G.E.
- constitutif de la trame verte défini par le S.D.A.U.
- intégralement inscrit en « zone naturelle » (N.D.) dans les plans d'occupation des sols (P.O.S.). La quasi-intégralité des boisements fait l'objet de classement (T.C.), ce qui les assure d'une protection contre les défrichements, coupes, abattages successifs et les multiples autres formes de dégradation qui peuvent les menacer.

L'organisation territoriale complexe, 3 structures intercommunales, nécessite un effort de coordination et d'implication auprès de ces acteurs qui ne sont pas au même niveau d'avancement, au sein de leur structure, en ce qui concerne les espaces naturels.

Cette étude de faisabilité a rencontré de la part des acteurs consultés un écho favorable. Il se dégage un intérêt prononcé de la part des structures intercommunales et communales. Par ailleurs, les principales attentes sont la mise en place d'un espace de nature ouvert au public mais qui ne soit « *pas une base de loisirs* ».

Comme en témoignent l'ensemble des mesures de protection déjà mises en place, la biodiversité de ce secteur, relativement à la grande plaine toulousaine, n'est plus à démontrer. Les relevés naturalistes effectués ont permis de dénombrer : 20 espèces de poissons, 57 espèces d'oiseaux, 6 espèces de reptiles, 8 taxons d'amphibiens, 28 espèces d'odonates. Un certain nombre de ces espèces font l'objet de mesures de protection comme le toxostome et l'anguille qui sont classés comme vulnérables dans la liste rouge nationale des poissons d'eau douce ou encore la Cistude d'Europe et le Triton marbré qui sont des espèces à protéger prioritairement dans le Plan National d'actions pour les reptiles et amphibiens

Du fait de la diminution de la dynamique fluviale suite aux endiguements du 19^{ème} siècle et aux extractions, ces terrains remaniés pour la plupart, évoluent vers le stade ultime de leur succession végétale sans que le déplacement du lit du fleuve ne vienne réinitialiser de nouveaux stades pionniers : les forêts évoluent progressivement vers la chênaie-frênaie-ormeaie. Certains secteurs n'ont jamais comporté de boisements et sont aujourd'hui encore occupés par une végétation pionnière proche de ce qui était observable en 1950.

L'évolution naturelle prévisible caractérisée par l'atterrissement progressif des annexes hydrauliques, l'assèchement du milieu et la réduction de l'inondabilité du site entraînera une diminution de la diversité des espèces et des milieux naturels. Fort de ce constat les gestionnaires du Parc du Confluent ont réagi, dès les années 80, et engagé des travaux, afin d'assurer la circulation d'eau dans les boisements et les gravières.

Plus largement il est souhaitable de favoriser chaque fois que possible les interfaces terre-eau dans l'espace et le temps.

Chercher à conserver et à enrichir les éléments remarquables présents conduit par conséquent à élaborer un programme d'interventions très ciblées consécutifs à la détermination d'objectifs globaux pour le territoire concerné. Tout comme le diagnostic ci-présent les objectifs sont également définis collectivement dans le cadre de la concertation et du dialogue avec le comité de suivi.

6 / Proposition d'un projet concerté

6.1 DÉFINITION DES ENJEUX

La mise en œuvre d'actions concrètes et significatives, qui pourront donner des résultats à court ou moyen termes sont plus favorablement reçues qu'une proposition globale et abstraite. Etape indispensable pour la détermination d'objectifs de gestion pour le site ; définir les champs d'interventions qui permettront de concilier la préservation des espaces naturels remarquables avec le développement d'activités dans un souci de gestion équilibrée des zones humides de la confluence Garonne-Ariège.

Le tableau de synthèse d'analyse des questionnaires (Atouts, faiblesses, Opportunités, Menaces) a **permis de faire émerger des idées clefs** abordées de manière récurrente à travers les différentes thématiques :

- Une **situation stratégique** par la proximité de l'eau et une qualité environnementale riche et variée dans un espace périurbain vaste.
- Un **besoin d'information** sur le fleuve, les milieux rivulaires, leur patrimoine naturel et historique
- La nécessité de **trouver un consensus**, dans l'esprit du développement durable autour de la **vocation multi-usages et multi-fonctions** remplie par ce territoire.
- Un manque de coordination entre les différents intervenants mais une réelle **volonté de créer une dynamique collective** en vue de construire pour l'avenir un projet de **gestion globale et concertée** adapté au lieu.
- Des **milieux naturels riches mais fragilisés** car soumis aux **risques de dégradation et de fragmentation de l'infrastructure naturelle** (fermeture des paysages, artificialisation du milieu, perte des fonctionnalités des zones humides, pollution), qu'il convient de **préserver, de valoriser ou de réhabiliter**.
- Un **risque de transformation** de l'espace naturel en **espace de consommation** par une pression sociale, urbaine trop importante.
- Des **expériences locales de sensibilisation et d'ouverture au public** à soutenir pour **développer une vocation pédagogique et une dimension historique et culturelle** (fonctionnalité des corridors fluviaux, des boisements riverains, développement du bac) insuffisamment mises en valeur.
- Une **attractivité pénalisée** par la proximité du **pôle chimique** (prélèvements-rejets, risques industriels) et la forte **dépendance vis à vis de l'amont** (rejets de stations d'épuration, pollution).
- Un tissu économique essentiellement basé sur **l'agriculture** (quelques grandes cultures céréalières, maraîchage) et des potentialités en matière d'offres de **nature de proximité et d'activités de loisirs de plein air** (pêche, VTT, canoë-kayak, promenade...).

A partir de ces idées clefs, **des enjeux du territoire ont été identifiés.**

LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES AXES STRATÉGIQUES



Les enjeux

- ⇒ Patrimoine naturel et historique
- ⇒ Zone humide, grande infrastructure naturelle
- ⇒ Gestion locale et territoriale concertée
- ⇒ Activités économiques
- ⇒ Attractivité du site en zone périurbaine

Les enjeux sont identifiés à partir de la synthèse AFOM et des idées clés qui en sont ressorties.

Stratégie centrale

Construire un cadre de gestion multipartenariale pour le pôle nature Garonne-Ariège du sud toulousain, autour d'un projet de développement durable et de préservation de la biodiversité.



C'est l'idée stratégique de base amenée par l'étape du diagnostic et susceptible de répondre aux attentes perçues. Elle donne une idée claire et mobilisatrice de l'approche choisie.

Les axes stratégiques

- Axe A Protection du patrimoine naturel, des habitats, de la faune et de la flore (biodiversité), et restauration des fonctionnalités naturelles de l'écosystème fluvial
- Axe B Intégration et coordination de la gestion de l'eau et des milieux naturels dans une dynamique collective au niveau intercommunal et en partenariat avec les autres acteurs du territoire
- Axe C Valorisation d'activités économiques innovantes et respectueuses des milieux naturels
- Axe D Conduire les citoyens à participer à des activités pédagogiques et récréatives maîtrisées
- Axe E Ré appropriation ou renforcement de l'identité du territoire (confluence)

Les axes stratégiques sont élaborés autour de la stratégie principale en tenant compte des enjeux.



1 Vue aérienne au niveau de la confluence de la Garonne avec l'Ariège

Une **idée de base s'est dégagée** : « construire un cadre de gestion multipartenariale pour le pôle nature Garonne-Ariège du sud toulousain, autour d'un projet de développement durable et de préservation de la biodiversité ». Puis des **axes stratégiques** associés à ces enjeux et s'appuyant sur la stratégie principale et le diagnostic territorial **sont proposés**. Ils **tiennent compte de toutes les spécificités** du territoire.

6.2 LES OBJECTIFS

Enfin pour illustrer plus concrètement ces axes stratégiques, des objectifs et des exemples d'actions qui peuvent leur être associées sont présentés. Selon des :

- objectifs globaux, par milieux, par thématique à partir :
 - du diagnostic qui a permis de dresser l'inventaire des domaines sur lesquels la protection et la gestion doivent porter
 - de la consultation et de la concertation qui a permis de recueillir les attentes et les jugements critiques de chacun et ainsi d'orienter les choix (points d'accords et de désaccords)
- des thématiques d'action ou axes de travail
 - eaux et milieux naturels
 - valorisation
 - réglementation
 - accueil du public

Le comité de projet se retrouve le **29 octobre 2002** pour discuter et valider (cf. compte-rendu de réunion intégral en annexe 10) ces axes, objectifs et actions pour le territoire Confluences Garonne-Ariège.

Comité de projet du 29 octobre 2002, extraits...

Les partenaires s'accordent sur « *l'insistance qui est faite dans la stratégie centrale sur le « côté nature » (...) c'est l'entrée choisie dans ce projet et qu'ils n'y voient pas d'oppositions.* ». Il est remarqué que « *l'arrêt du fonctionnement du bac au Parc du Confluent est très dommageable* »

« *...cet espace naturel ne doit pas être transformé en un « espace de consommation* » et il est important que la « démarche éducative vis à vis du public soit mise en évidence et que le verbe « répondre à » soit remplacé par « conduire les citoyens ou permettre aux citoyens de se réappropriier cette zone par des actions pédagogiques »

AXES STRATÉGIQUES, OBJECTIFS ET MOYENS D' ACTIONS

AXE A RESTAURATION DES FONCTIONNALITES DE L'ÉCOSYSTÈME ET PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL, DES HABITATS, DE LA FAUNE ET DE LA FLORE		
Objectif A1	Favoriser la dynamique fluviale et la continuité biologique des milieux	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les milieux aquatiques perturbés afin de leur redonner la capacité de fonctionner normalement (ressource en eau, écrêtement naturel des crues, filtre biologique et physique) et de se régénérer. • Favoriser l'expansion des crues et les phénomènes d'érosion-sédimentation dans les milieux naturels et les anciennes friches industrielles
Objectif A2	Renforcer les tendances remarquables du site	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'artificialisation du milieu • Améliorer la connaissance scientifique et naturaliste de ces milieux • Restaurer la mosaïque d'habitats naturels en mettant l'accent sur les habitats rares et les plus dégradés • Gérer respectueusement l'écosystème fluvial en terme de biodiversité
Objectif A3	Reconquête des bords de rivières	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les friches industrielles

AXE B INTÉGRATION ET COORDINATION DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX NATURELS DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE, AU NIVEAU INTERCOMMUNAL ET EN PARTENARIAT AVEC TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Objectif B1	Créer une dynamique d'écoute active de toutes les personnes concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Regrouper le plus grand nombre de partenaires autour de projets fédérateurs de type Réserve Naturelle Régionale, opérations agri-environnementales collectives. • Valoriser le nouveau concept de « parc naturel périurbain » qui se retrouve aujourd'hui dans toute l'Europe
Objectif B2	Harmoniser les politiques publiques locales en passant d'une logique sectorielle à une approche globale	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une structure partenariale à laquelle sera confiée la gestion du territoire, à partir de structures déjà existantes (EPCI), ou créée pour le projet (association loi 1901, Groupement d'Intérêt Public, Fondation...)
Objectif B3	Faire de ce secteur un pôle d'excellence en matière de gestion concertée des richesses naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un service conseil/soutien au profit des élus locaux et des particuliers • Organiser des rencontres entre tous les acteurs du territoire • Rechercher des accords positifs que tous auront envie de prendre en charge • Développer des partenariats (entre les collectivités, les associations, les fédérations de pêche...) • Se rapprocher du réseau <i>Fédénatur</i>, fédération européenne des parcs naturels périurbains • Tenir compte des réalisations (contrats de rivières ou autres) effectuées en amont

AXE C VALORISATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INNOVANTES ET RESPECTUEUSES DES MILIEUX

Objectif C1	Prendre en compte les problématiques agricoles dans le projet de territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître la multifonctionnalité de l'agriculture, et notamment les spécificités et atouts de l'agriculture périurbaine (rapprochement producteur-consommateur...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rechercher des solutions par rapport au problème de la pression foncière
Objectif C2	Promouvoir des activités agricoles tournées vers la ville et l'environnement cohérentes avec la gestion des risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la diversification des produits agricoles de qualité ▪ Soutenir les initiatives locales en faveur d'activités et de produits de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire un programme de type CTE collectif pour les agriculteurs de la zone ▪ Créer des lieux et des structures d'accueil et d'échange
Objectif C3	Diversifier et promouvoir les activités locales		

AXE D CONDUIRE LES CITOYENS À PARTICIPER À DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET RÉCRÉATIVES MAÎTRISÉES

Objectif D1	Favoriser la rencontre entre le public et la nature	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les activités et les produits de loisirs associés à la nature, l'eau et au patrimoine ▪ Créer une structure d'accueil ouverte au public et aux scolaires (maison de la confluence ou des confluences Garonne-Ariège.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aires de détente, cheminements adaptés à différents publics (familles, handicapés, VTT, pêcheurs, randonneurs...) ▪ sentiers balisés avec parcours de découverte à thèmes (ex sentier 'eau courante-eaux stagnantes', sentier botanique, etc...) ▪ Journées « confluences nature » avec animations, conférences-débats, mini-festivals....
Objectif D2	Maîtriser la fréquentation et contrôler l'accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se donner des objectifs en terme de fréquentation ▪ Établir un zonage des secteurs accessibles au public et des secteurs de tranquillité pour la faune notamment, inaccessibles sauf pour les propriétaires et les personnes autorisées. ▪ Matérialiser les secteurs inaccessibles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Études de fréquentation ▪ Nécessité de prévoir des infrastructures d'accueil adaptées ▪ Nécessité de prévoir une information du public sur la réglementation (signalétique) ▪ Matérialiser les secteurs inaccessibles ▪ Prévoir une augmentation de la pression de surveillance du site.

AXE E SE REAPPROPRIER OU RENFORCER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Objectif E1	Donner une image de qualité à l'espace fluvial	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en évidence les éléments qui font la personnalité de l'espace fluvial pour faire naître une nouvelle identité territoriale ▪ Faire émerger un regard et des pratiques collectives empreintes d'un souci de préservation de l'eau et des milieux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'enquêtes d'opinion et de sensibilité ▪ Organisation de visites axées sur la découverte de l'espace fluvial sous les angles historique, culturel, naturel... ▪ Création de 'journées éco-citoyennes' autour de l'eau et de l'espace fluvial
Objectif E2	Soutenir et développer les expériences locales pour développer la vocation pédagogique et la dimension historique et culturelle du site	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appuyer sur la maison de la confluence (ou des confluences) pour faire connaître le site et permettre la rencontre de publics différents ('portail d'accueil bien identifié') ▪ Remettre en fonctionnement la liaison par le bac de Portet avec des plages horaires larges et pendant le week-end 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se rapprocher des organisateurs de la manifestation sportive et festive 'Garonnariège' pour diffuser l'information et sensibiliser aux richesses biologiques du patrimoine naturel ▪ Aménager des lieux conviviaux pour les pêcheurs ▪ Prévoir des haltes nautiques pour les canoë-kayaks ▪ Soutenir l'entretien des sentiers du Ramier de Lacroix-Falgarde et l'étendre à d'autres secteurs du territoire
Objectif E3	Améliorer les connaissances des zones humides, des espèces et des milieux qui y sont associés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en valeur le paysage par une reconquête des espaces délaissés ▪ Mettre en œuvre des projets intercommunaux sur l'ensemble du linéaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de supports de communication : exposition itinérante dans les différentes communes, édition d'une série de posters, plaquettes d'information, topo-guides, cahiers nature... ▪ Développer l'accueil des scolaires
Objectif E4	Mettre l'accent sur l'approche sociale (loisirs, intégration sociale, citoyenneté, formation, qualité de la vie...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir des outils pédagogiques ▪ Vulgariser les données scientifiques pour les rendre accessibles à tous 	

6.3 PROPOSITION DE SCÉNARII DE GESTION : ÉVALUATION DES OUTILS DE PROTECTION ET DE GESTION DES ESPACES

Acette étape des travaux, il s'agit de proposer et d'évaluer des scénarii possibles quant aux **outils juridiques et financiers adaptés** pour une gestion patrimoniale de ce secteur. Pour cela, il faut **étudier la pertinence** de chacun de ces outils et de s'informer du cadre légal dans lequel ils peuvent être mis en œuvre. Parallèlement, compte tenu de la situation administrative complexe de la confluence, il convient d'entreprendre une réflexion quand à la création d'un organisme ou d'une structure gestionnaire du/des outils retenu. Elle doit, entre autre, être capable d'incorporer, acteurs institutionnels, usagers et privés...

Le scénario retenu sera le fruit de la confrontation et de la synthèse des outils existants, des conclusions issues des réunions de concertation et des spécificités de cette confluence.

Ainsi, il faudra :

- identifier l'outil ou le panel d'outils pertinents sur ce secteur
- la ou les structures gestionnaires adéquates

Plusieurs types de structures gestionnaires éventuelles ont été étudiés ; un groupement d'intérêt public, conservatoire régional des espaces naturels (espaces naturel de Midi-Pyrénées), un syndicat mixte, une association, ainsi que 3 outils de gestion ou de protection ; Charte intercommunale, Réserve Naturelle et Réserve Naturelle Volontaire.



Comité de projet du 29 octobre 2002, extraits...

La phase prospective des scénarii de gestion est présentée à travers un diaporama exposant les divers outils de gestion sectoriels et globaux existants, les structures gestionnaires envisageables et enfin la combinaison des deux entrées sous la forme de scénarios de gestion.

6.3.1./ Quel organisme de gestion ?

6.3.1.1. Le Syndicat mixte



D'après l'article L5721-1 du Code Général des Collectivités le syndicat mixte est un **établissement public**.

Il peut être constitué par accord entre des institutions régionales, départementales, des établissements publics de coopération intercommunale, des communes, des chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers et d'autres établissements publics, en vue d'œuvres ou de services **présentant une utilité pour chacune de ces personnes morales**. Le syndicat mixte doit comprendre au moins une collectivité territoriale ou un groupement de ces collectivités.

Lors de sa constitution sont définis, les adhérents, les dispositions financières... Le syndicat mixte est dissous de plein droit soit à l'expiration de la durée pour laquelle il a été institué, soit à la fin de l'opération qu'il avait pour objet de conduire. (Article L5721-7)

Ceux qui ne comprennent que des collectivités territoriales ou leurs groupements à fiscalité propre peuvent également instituer, dans les conditions prévues à l'article L. 5211-21, la taxe

de séjour ou la taxe de séjour forfaitaire lorsqu'ils réalisent des actions de promotion en faveur du tourisme ou, dans la limite de leurs compétences, des actions de protection et de gestion de leurs espaces naturels. (Article L5722-6)

L'inconvénient majeur de ce type de structure pour ce projet est l'impossibilité à tout autre partenaire non institutionnel d'adhérer au comité syndical. Il est cependant nécessaire de pouvoir consulter et tenir compte de l'avis de l'ensemble des usagers concernés par les milieux naturels sur ce périmètre.

6.3.1.2. Le Syndicat Intercommunal à vocation unique

Le syndicat intercommunal à vocation unique

Etablissement public pouvant regrouper des communes pour une « œuvre d'utilité intercommunale »

- ✓ Élabore la participation financière des adhérents Favorable pour l'obtention de financements
- ✗ Ne regroupe que les communes Exclut la société civile du comité syndical

Les syndicats à vocation unique ont été créés par la loi du 22 mars 1890. A l'époque leur compétence était « une œuvre d'utilité intercommunale ».

Leur progression a été très soutenue puisqu'ils sont passés, dans la période récente de 9 300 en 1972 à 14 500 en 1995. Leurs **compétences sont principalement**, en 1995, **l'eau** (23%), les **activités scolaires** (17,6%) et **l'assainissement** (6,3%).

La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 institue les syndicats à la carte. La commune peut n'adhérer au syndicat à vocation multiple que pour une partie de ses compétences, dans des conditions précisées dans les statuts.

6.3.1.1. Le Groupement d'intérêt public

Le groupement d'intérêt public

Personne morale de droit public qui associe des partenaires publics et privés qui ont un objectif commun

- ✓ L'ensemble des partenaires peut adhérer
- ✗ Existence limitée dans le temps Surtout dans les domaines de la recherche et du développement technologique

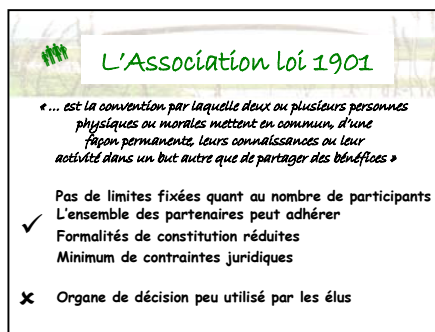
Il s'agit d'une personne morale de droit public, à caractère non lucratif, dotée de l'autonomie financière. C'est un organisme de coopération qui **associe des partenaires publics et privés** qui ont un **objectif commun** et dont les modalités de fonctionnement sont régies par décret. Ils mettent en commun des moyens pour une durée déterminée (9 ans) qui peut être prorogée.

Cette structure de groupement est née de la loi N° 82-610 du 15 juillet 1982 sur la recherche et le développement technologique. L'article 21 prévoit la constitution de groupements entre des établissements publics ayant une activité de recherche et de développement technologique, entre eux ou avec des personnes morales de droit privé, pour la conduite d'actions en commun dans des domaines d'intérêt général.

Toutefois des groupements d'intérêt public peuvent également être créés pour exercer, pendant une durée déterminée, **des activités contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques concertées de développement social urbain.**

Cette structure juridique engage une démarche fédératrice dans le respect de l'autonomie des partenaires et du principe de subsidiarité, il serait peut être envisageable de l'adapter à la gestion d'espaces naturels. Les G.I.P. semblent toutefois réservés à des activités de recherches et de développement technologique et sont souvent limités dans le temps.

6.3.1.4.L'association



La loi du 1^{er} juillet 1901 fixe le cadre juridique des associations déclarées et les définit dans l'article 1 ainsi :

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices... »

D'essence contractuelle, elle nécessite l'existence de deux personnes physiques ou morales, au minimum, passant librement une convention. Aucune limite n'est fixée quand au

nombre des associés. Un intérêt commun et non lucratif unit nécessairement les contractants. Les formalités de constitution sont réduites. La création d'une association ne nécessite pas d'investissements particuliers et son fonctionnement est assuré avec un minimum de contraintes juridiques.

Ce mode de regroupement paraît le plus favorable au regard du projet envisagé. L'ensemble des partenaires a la possibilité d'adhérer et les contraintes et obligations sont mineures. Toutefois les élus semblent y être réticents en raison du caractère moins institutionnel accordé aux associations.

La synthèse de l'état des lieux nous a permis de conclure que la création d'un organe spécifique de gestion est indispensable.

De multiples formules sont à disposition, néanmoins les solutions envisageables sont très différentes selon les axes de gestion souhaités.

6.3.2/ Quel(s) outil(s) de gestion ?

A. OUTILS DE GESTION	
Outils sectoriels *	<ul style="list-style-type: none">- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope- Réserve de chasse et de pêche- Espaces classés boisés- Mesures agri-environnementales- Convention de gestion de sites appartenant à l'Etat- Maîtrise foncière ou d'usage
Outils de gestion globale ✂	<ul style="list-style-type: none">- Charte d'Aménagement de l'espace- Parc Naturel Régional- Réserve Naturelle Régionale- Espaces Naturels Sensibles- Réserve Naturelle Nationale

Un certain nombre d'outils juridiques ne présentent pas d'intérêt majeur pour une gestion globale et concertée des zones humides.

D'ores et déjà, nous avons écarté certains outils. Soit parce qu'ils ne tiennent pas compte de la complexité attenante aux milieux fluviaux et fonctionnent sur un mode d'intervention sectoriel soit parce qu'ils ont déjà été mis en place sur la zone.

- Le Parc Naturel Régional Fluvial n'est pas envisageable en raison d'une superficie trop faible (600 ha) et parce que ses objectifs ne sont pas directement la protection des milieux naturels.
- Les APPB ne conviennent pas pour la mise en œuvre d'un projet de gestion global. Deux existent déjà sur le périmètre.
- Les forêts de protection, convention de gestion de sites appartenant à l'Etat, impliquent une préservation de milieux spécifiques.

Il est important de bien connaître le cadre légal dans lequel ces outils peuvent être mis en œuvre. Dans un premier temps, ce paragraphe expose sous forme de fiche en quoi consistent ces différents modes contractualisation, classement ou autres... : les textes de loi de référence, les champs d'application, les objectifs...

- Les Chartes,
- Les Réserves Naturelles et Réserves Naturelles Volontaires
- La Réserve de Biosphère

Des actions similaires d'aménagement global concentré autour d'un fleuve et des zones inondables qui lui sont adjacentes sont actuellement en place. 3 d'entre elles sont présentées ci-après.

6.3.2.1 Les outils de gestion sectoriels

6.3.2.1.1. Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes

* sectoriel	
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	
conservation et protection de milieux biologiques	
Déjà en place	<ul style="list-style-type: none">o APPB Biotope de Palayreo APPB Poissons Migrateurs
Proposition	<ul style="list-style-type: none">o APPB Méandre de Lacroix-Falgarde

Il concerne la conservation de milieux biologiques nécessaires à la survie d'espèces protégées OU la protection de milieux menacés par des activités susceptibles de leurs porter atteinte (ce type d'arrêté est relativement rare)

Sur le territoire Confluences Garonne-Ariège, 2 existent déjà, APPB Palayre, APPB Migrateurs

Leur portée est une protection par rapport à l'utilisation qu'il peut être fait des surfaces (extraction graviers...).

Toutefois sur Palayre cet outil a montré ses limites puisqu'il ne permet la mise en place d'une surveillance particulière et

donc sur ce secteur des activités de braconnage ont entraînées l'éclatement et le départ de la colonie de hérons bihoreau (600 couples).

C'est un outil qui peut être proposé sur le méandre de Lacroix-Falgarde. En effet, les articles d'un APPB sont faits « à la carte » et peuvent réglementer les déboisements, les extractions (pour un plan d'eau de loisirs par exemple), le bruit, l'accès motorisé...

Ici il ne s'agit pas tant de lutter contre la pression foncière puisque la majeure partie du site appartient à l'état (propriété privée de l'état et domaine public fluvial) ou à la commune mais plutôt **d'assurer la vocation naturelle** de cet espace et ne pas risquer un jour que cela soit déboisé ou utilisé pour des activités non compatibles avec la tranquillité du milieu. Par ailleurs c'est une mesure qui suit le territoire en quelque main qu'il passe.

6.3.2.1.2. Réserves de chasse et de faune sauvage et réserve de pêche



Leurs rôles sont la protection et gestion du gibier, préservation des habitats. Ce type de réserve est institué par le Préfet, la faune sauvage y est gérée mais cela ne signifie pas forcément protection.

Sur ce territoire, c'est un outil qui pourrait être envisagé dans le cadre d'une réflexion globale sur le problème de la gestion des populations de sangliers, question préoccupante notamment pour les agriculteurs.

Du point de vue de la pêche, dans le cas de plan de gestion ou de réouverture de bras morts, bien souvent des zones

sont mises en réserves de pêche pour servir de nurseries.

6.3.2.1.3. Les Espaces Classés Boisés



La protection des **espaces boisés** est définie aux **articles L 130-1 à L 130-6 et R 130-23 du code de l'urbanisme**.

o **Les critères retenus pour le classement d'espaces boisés** : La loi prévoit pour les communes de classer « les bois, les forêts, les parcs à conserver, à protéger mais aussi à créer, qu'ils soient ou non soumis au régime forestier, enclos ou non à des habitations ». Cette possibilité de classement peut être étendue aux arbres isolés, aux haies, aux plantations d'alignement selon la **loi « paysages » du 8 janvier 1993**. Le classement en espace boisé n'est pas

subordonné à l'existence préalable d'un boisement : cette mesure peut concerner des espaces boisés futurs. (CE 4 janvier 1995)

o **Les motifs pouvant justifier le classement** : L'administration peut mettre en avant la nécessité de sauvegarder des espaces boisés de qualité mais également tout autre motif d'urbanisme. : réalisation d'une coulée verte entre deux zones destinées à être urbanisées (CE 18 février 1994)

o **Les effets du classement** : «Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la création de boisement » (Article L 130-1 du code de l'urbanisme). Dans la gestion des boisements, le classement en espace boisé a des conséquences. Toute coupe ou abattage nécessite une autorisation préalable expresse. Lorsqu'il existe un PLU, c'est le maire qui est compétent. Dans le cas contraire c'est le préfet.

o **Les autres procédures mettant en œuvre l'article L 130-1** : la procédure des espaces boisés classés peut être également mise en œuvre : dans les espaces naturels sensibles par arrêté préfectoral pris dans les conditions de l'article L 142-3 du code de l'urbanisme ; dans les secteurs sauvegardés couverts par les plans de sauvegarde et de mise en valeur.

o **Les autres possibilités** : les collectivités publiques peuvent offrir, à titre de compensation, un terrain à bâtir aux propriétaires qui consentent à leur céder gratuitement un terrain classé comme espace boisé à conserver, à protéger ou à créer par un PLU approuvé. Cet échange doit être conforme au SCOT et subordonné à la condition que le terrain classé n'ait pas fait l'objet d'une acquisition à titre onéreux depuis moins de cinq ans (article L 130-2 et R 130-13 du code de l'urbanisme).

Selon **l'article L 130-5 du code de l'urbanisme**, les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent passer avec des propriétaires de bois, parcs et espaces naturels des conventions tendant à leur ouverture au public.

C'est une protection des bois, forêts, parcs existants ou à créer soumis ou non au régime forestier par leur inscription au Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'effet de classement en **E.C.B. suit le territoire en quelque main qu'il passe**. Cette inscription dans le POS, oblige donc à une modification ou révision de celui-ci, ce qui est une procédure envisageable à long terme.

6.3.2.1.4. Les Mesures Agri-environnementales



Ces « règles de bonne conduite agricole » contribuent à rendre les méthodes de production plus compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement. Elles ont été mises en place à partir de 1991. C'est le **règlement européen n°2078/92** qui les a véritablement rendu **obligatoires** et applicables par les états membres en 1992.

En 1999, deux changements interviennent :

- le règlement 2078/92 est repris dans le règlement européen de développement rural n°1257/99 qui conserve le caractère obligatoire d'application des M.A.E. par les états membres.
- la Loi d'Orientation Agricole française, votée en juillet, institue, entre autres, le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE). Le CTE est alors le nouveau dispositif national d'application des MAE.

Puis, en 2003, le décret 2003-675 du 25 juillet modifie le code rural et crée les **contrats d'agriculture durable (C.A.D.)**, en remplacement des contrats territoriaux d'exploitation (C.T.E.) qui avaient été créés en 1999.

Les objectif du C.A.D. (article R 311-1 code rural) : inciter l'exploitant qui le souscrit à mettre en œuvre un projet qui prend en compte les fonctions environnementales, économiques et sociales de l'agriculture.

Le contenu du C.A.D. (Article R 311-1 code rural) : le C.A.D porte sur la contribution de l'activité de l'exploitation à la préservation des ressources naturelles, à l'occupation rationnelle et à l'aménagement de l'espace rural en vue notamment :

- de lutter contre l'érosion,
- de préserver la fertilité des sols,
- de préserver la ressource en eau, la diversité biologique, la nature et les paysages.

Le C.A.D peut aussi comprendre des objectifs économiques et sociaux en matière notamment de diversification d'activités agricoles, de développement de filières de qualité et d'emploi.

Le C.A.D définit les engagements de l'exploitant, et la nature et les modalités des aides publiques accordées en contrepartie. **La durée d'un C.A.D.** (Article R 341-13 du code rural) est de 5 ans.

Les Aides pouvant être accordées au titre des C.A.D. (article R 341-11 du code rural) prennent la forme de subventions Etat et le décret 2003-675 prévoit que « d'autres concours publics peuvent être mobilisés ».

Sur le territoire qui nous intéresse, le Sicoval met en oeuvre dans le cadre de l'application de sa Charte d'Aménagement :

- *Un F.G.E.R.*¹ en 1995 et 1996 pour l'aménagement d'un réseau de chemins de randonnées.
- *Une O.G.A.F.*² périurbaine en 1998 ayant pour objectif l'installation de jeunes agriculteurs et le développement de la diversification.

5 installations sont effectives ainsi que la mise en place d'une expérimentation de fermes-relais (équivalent à des pépinières d'entreprises)

¹ Fond de gestion de l'espace rural

² Opération groupée d'aménagement foncier

En 1999, le Sicoval postule à nouveau pour l'obtention d'un F.G.E.R. avec cette fois-ci un projet expérimental d'aménagement agri-environnemental d'un ruisseau du bassin versant (*Le Tissié*). A présent, il souhaite de mettre en place un CTE collectif « Rivières du Sicoval » pour inciter les exploitants à mettre en place des actions similaires sur d'autres zones sensibles. Cela consiste en une démarche concertée d'entretien et de préservation des cours d'eau (protection contre l'érosion, les pollutions, réduire les risques de crues par l'entretien des rivières)

Sur cet espace Confluences Garonne-Ariège, il peut être envisagé un « CTE Collectif » pour une agriculture périurbaine ou pour une démarche concertée de préservation et d'entretien des zones Humides sur « Confluences Garonne-Ariège ».

6.3.2.1.5. Les Conventions de gestion de sites appartenant à l'Etat

Convention de gestion de sites appartenant à l'Etat
sectionnel

Terrains du domaine public ou privé de l'Etat dont la gestion peut être confiée à une collectivité, un établissement public, un organisme reconnu d'utilité publique

- o Aucune sur le territoire « Confluences Garonne-Ariège »
- o Convention de gestion pour la ripisylve des Ramiers de Lacroix-Falgarde
- o Convention de gestion pour le DPF au niveau du Parc du Confluent

Le champ d'application de ces conventions s'étend aux sites classés, réserves naturelles, et plus largement les sites dont le caractère naturel doit être préservé.

Objectifs : les terrains du domaine public ou privé de l'Etat dont la gestion est confiée par convention pour assurer la conservation, la protection ou la mise en valeur du patrimoine national.

Le titulaire gère le site (conformément au contenu de la convention) sous le contrôle administratif et technique de l'Etat. Il est chargé d'entretenir, d'aménager et de protéger

le site conformément au contenu de la convention.

Il est important qu'un cahier des charges définisse le contenu de cette convention. L'intérêt principal de ce type de mesure est de permettre à une personne de disposer de l'espace de manière limitée dans le temps et renouvelable.

6.3.2.1.6. La maîtrise foncière ou d'usage

Maîtrise foncière ou d'usage
sectionnel

Acquisition de terrains
 Convention d'usage entre un propriétaire privé et une structure qui va gérer les terrains

- o Acquisition foncière par la commune de Portet sur Garonne pour la création du Parc du Confluent
- o Achat de terrains par le Sicoval pour installer des maraîchers
- o Acquisition des terrains à vendre dans le méandre de Lacroix-Falgarde
- o Convention de gestion pour le méandre de Portet sur Garonne

C'est la protection des milieux par l'acquisition de terrains (sauf DPF) ou bien par la contractualisation d'une convention d'usage.

Pour l'acquisition, cela concerne donc des terrains appartenant à une personne privée, physique ou morale (société...), à une commune, à un établissement public mais ne peut **pas concerner des terrains du domaine public**

La protection est pérenne mais peut s'avérer onéreuse.

Pour la contractualisation, un propriétaire confie à un organisme ou à une structure la gestion de ses terrains selon différentes formes : location, prêts... Cette mesure n'est pas forcément pérenne si le propriétaire change.

Très souvent retenus dans la gestion des espaces naturels sensibles ces outils nécessitent des moyens financiers et une mise en œuvre lourde, ensuite, par contre la gestion est facilitée.

L'acquisition foncière peut s'avérer être une réponse pour des espaces aujourd'hui sans grande vocation et qui sont à vendre (ramiers de LF) ou plus ou moins abandonnés (Portet sur Garonne en rive gauche).

6.3.2.2 Les outils de gestion globale

6.3.2.2.1. Le Parc Naturel Régional



Un Parc Naturel Régional peut être appliqué sur tout territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche et menacé faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

Les objectifs sont donc de protéger ce patrimoine, contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie. Avec cela il faut concilier l'accueil, l'éducation et l'information du public et réaliser aussi des actions expérimentales ou

exemplaires dans ces différents domaines et contribuer à des programmes de recherches. Un P.N.R. est régi par sa charte qui détermine l'action de l'organisme de gestion et les moyens financiers mis en œuvre.

En Midi-Pyrénées, il en existe 3 :

- PNR Haut-Languedoc
- PNR des Grands Causses
- PNR des Causses du Quercy

Il s'agit d'un outil exemplaire pour la mise en place d'une **politique de développement durable, toutefois notre territoire semble trop petit pour envisager la création de ce type d'outil.**

6.3.2.2.2. Les chartes d'aménagement, de territoire, d'environnement...



Une charte est un document contractuel par lequel un ensemble de partenaires (collectivités, Etat, usagers,...) **s'engagent à respecter des règles** (comportement, action, ...) pour atteindre un objectif commun (par exemple résoudre des conflits d'usages sur le Parc du confluent...).

L'avantage de ce type de démarche c'est qu'elle s'inscrit totalement dans le cadre de la concertation puisqu'il s'agit d'un outil sans portée juridique particulière. C'est un acte « volontaire » de mise en cohérence d'actions et de propositions pour la gestion des milieux et des territoires. Par

contre, la charte ne permet pas une forte protection des milieux si dans cela n'est pas défini dans ses objectifs.

C'est un document prospectif de planification à moyen et long terme qui permet de concilier des intérêts parfois antagonistes pour permettre un développement harmonieux. Il tient compte de la diversité des aspirations des partenaires associés pour s'efforcer d'élaborer des objectifs de gestion cohérents pour le territoire

6.3.2.2.3. Les réserves naturelles régionales



Les réserves naturelles régionales sont amenées à remplacer les réserves naturelles volontaires (Code rural : art. L. 242-11 à 13; L. 242-11 ; art. R. 242-26 à R. 242-35, R. 242-36 à R. 242-49). Le décret d'application de la Loi de décentralisation n'ayant toujours pas été publié, cet outil n'est pas encore « disponible », cependant les grandes lignes sont connues. Il dépendra de la Région, c'est elles qui seront à même de délivrer l'agrément.

L'agrément est obtenu pour 6 ans par délibération du Conseil Régional et renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois il faut être conscient ;

- qu'il n'existe pas de subvention de fonctionnement de la part de l'Etat, entre autre, pour les Réserves Naturelles Régionales
- que l'intégration dans la Réserve Naturelle Régionale des agriculteurs leurs exploitations actuelles ne peut se faire sans convention de gestion quand aux pratiques agricoles à mettre en œuvre.

Par ailleurs les avantages pour ce territoire sont :

- **une assise juridique** qui permet d'**affirmer une vocation nouvelle** de protection au territoire « confluences Garonne-Ariège »
- une procédure moins lourde à mener
- un espace d'expérimentation privilégié pour la gestion contractuelle (terres agricoles)
- des protections particulières pour les espaces les plus sensibles
- une échelle du territoire adéquate pour ce type de gestion globale
- enfin l'outil Réserve Naturelle Régionale **soutien l'idée du partenariat** puisque les propriétaires sont directement impliqués.

6.3.2.2.4. Les espaces naturels sensibles



La loi 2 février 1995 énoncée aux articles **L 142-1 à L142-13 et R 142-1 à R 142-18 du code de l'urbanisme**, donne compétence aux départements pour mener une politique de protection, de gestion, d'ouverture au public des espaces naturels.

Pour **mettre en œuvre** cette politique, le département peut instituer **une taxe départementale des espaces naturels sensibles**. Elle est créée sur simple délibération du Conseil général et est prélevée sur l'ensemble du département. L'article L 142-2 du code de l'urbanisme fixe son assiette ainsi

que l'affectation du produit. Cette taxe permet au département d'effectuer un droit de préemption et servir aux dépenses d'entretien et à la mise en œuvre de la politique E.N.S. dans les espaces qui auront fait préalablement l'objet d'une délimitation.

Les **périmètres de préemption** sont créés avec l'accord des maires lorsque les communes sont couvertes par un PLU³. A défaut, le périmètre de préemption est créée en accord avec le préfet. Dès lors, le département dispose d'un droit de préemption sur l'ensemble des aliénations qui s'exerceront dans ce périmètre. Ce droit peut également être exercé, avec l'accord explicite du département, par la commune.

Exceptionnellement le bien préemptable peut comporter une construction mais sous certaines conditions :

³ Plan Local d'Urbanisme

- le terrain devra être de dimension suffisante pour permettre son ouverture au public,
- par sa localisation, le terrain devra être nécessaire à la mise en œuvre de la politique des espaces naturels sensibles.

Les terrains acquis doivent être **aménagés et ouverts au public**, y compris la construction si elle est conservée. L'aménagement doit être **compatible avec la sauvegarde du site et des milieux**. La non-ouverture au public doit être justifiée par la fragilité du milieu.

6.3.2.2.5. Les réserves naturelles nationales



Il s'agit d'un 'fort' outil de protection des milieux naturels régit par le Code rural : art. L. 242-1 à L. 242-28 ; art. R. 242-1 à art. R. 242-49, la Circulaire du 19 février 1986 et du 2 novembre 1987 et la Circulaire n° 95-47 du 28 mars 1995 relative aux plans de gestion écologique des réserves naturelles. Ce mode de protection s'applique à des **parties du territoire d'une ou plusieurs communes** dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles ou le milieu naturel présentent une importance particulière.

En règle générale les objectifs de protection imposent :

- la préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition
- la reconstitution de population animales ou végétales ou de leurs habitats
- la conservation des jardins botaniques et arboretum constituant des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquables
- des études scientifiques ou techniques indispensables au développement des connaissances
- la préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de l'évolution de la vie des premières activités humaines

C'est à l'initiative du ministre chargé de la protection de la nature qui peut être saisi par tout organisme ou particulier que la réserve est créée par décret, publié au Journal Officiel, au bureau des hypothèques, dans deux journaux locaux et est notifié aux propriétaires. L'effet du **classement** suit le territoire concerné en quelque main qu'il passe.

Les avantages de ce classement sont :

- une **réglementation adaptée** à chaque type de situation justifiant la création d'une réserve
- l'établissement d'un plan de gestion pour une durée de 5 ans
- des crédits d'État permettent d'assurer le fonctionnement de la réserve
- la possibilité d'adhérer à l'association Réserves Naturelles de France qui a pour objectif de constituer un réseau national

Toutefois :

- la procédure est **très longue** et risque d'entraîner un certain découragement de la part des acteurs principaux.
- ce mode **fort** de protection peut impressionner et faire peur. Historiquement il s'agit d'une protection des milieux sensibles à fort intérêt patrimonial ne tenant pas forcément compte des notions de développement durable sur lesquels s'est axé ce projet.
- l'intégralité du secteur d'étude ne peut pas prétendre à ce type de classement. Il ne peut être envisager l'intégration des secteurs agricoles en l'état, de même que les zones dégradées.
- à ce jour il n'existe pas de réserve naturelle nationale en secteur périurbain

6.3.3/ Scénarii de gestion

Les scénarii de gestion sont la combinaison entre les outils proposés et les structures gestionnaires envisageables pour le territoire confluences Garonne-Ariège.

Dans les structures gestionnaires envisageables, ne sont pas retenus pour l'élaboration de scénarios :

- les G.I.P., car jusqu'à présent ils ont très souvent été constitués pour des objectifs de recherche
- les S.I.V.U., car même s'il n'existe pas de réels obstacles pour en constituer un, il semble restrictif à ce stade de ne considérer que les municipalités comme gestionnaires éventuels.

Les outils de gestion comme la réserve naturelle nationale est également écartée dans un premier temps en tout cas. Pour cette étude préalable l'attention s'est portée sur des scénarios réalisables à moyens ou courts termes et sur ceux qui peuvent apparaître comme étant les plus opérationnels. Un classement de ce type est souvent très long et implique que la richesse écologique et patrimoniale du site soit reconnue d'intérêt national, ce qui n'est pas forcément notre cas sur la totalité du secteur étudié.

Sont retenus pour l'élaboration des scénarii :

- La charte
- La réserve naturelle régionale
- Le syndicat mixte
- L'association Loi 1901

Comité de projet du 29/10/02

« ...il est souhaitable de n'oublier aucun acteur dans la structure gestionnaire qui sera choisie »

« ...la constitution d'un syndicat mixte est une formule intéressante car se sont les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités qui auront la capacité de financer les mesures et actions à mener. »

La réflexion s'engage sur les parcs naturels régionaux et la compatibilité de leurs objectifs avec ceux du projet.

« ...le périmètre est beaucoup trop restreint cependant des études de pertinence de périmètre sont réalisées à l'occasion d'un projet de Parc. »

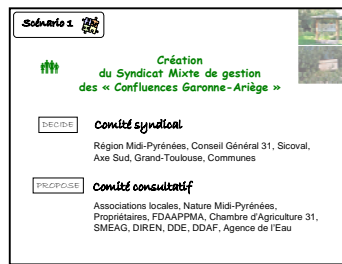
« ...demande que les communes de Goyrans et Clermont Le Fort soient intégrées à ce projet. »

Le comité de projet souhaite impliquer de manière plus approfondie le Conseil Général, la ville de Toulouse et la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse dans ce projet.

Gestionnaires et outils de gestion globale :
Quelle compatibilité ?

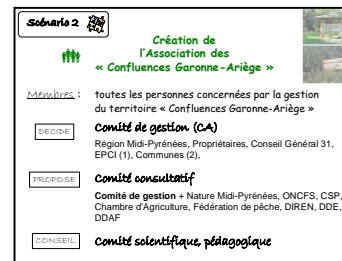
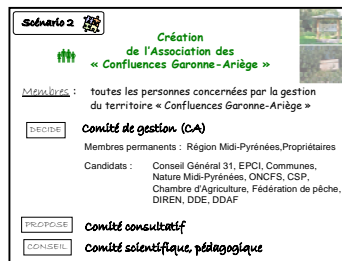
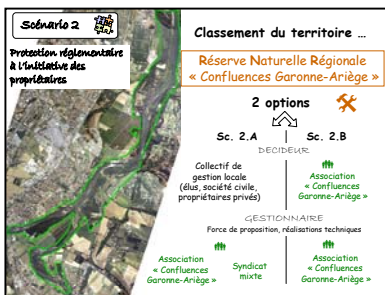
	Charte	PNR	RNR	ENS	RNN
Syndicat Mixte ou SIVU	☺	☺	☺	☺	☺
Association ou GIP	☺		☺		☺
Propriétaires	☺		☺		

Scénario n°1



Le syndicat mixte est la structure « porteuse », représentative des institutions locales, elle choisit d'élaborer une charte de territoire qu'elle doit ensuite concrétiser au moyen d'un programme d'actions.

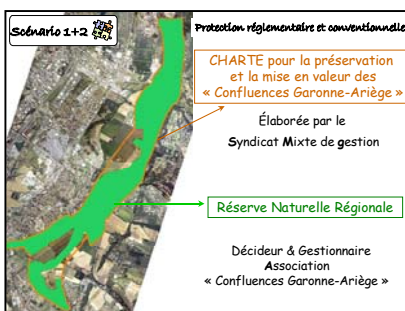
Scénario n°2



Lors d'une demande de classement en réserve naturelle régionale, un règlement est élaboré et la constitution de l'organe décisionnel est prévue dans l'acte de création :

- Soit, cette gestion peut être effectuée par un collectif de gestion, qui n'est pas une entité juridique qui va regrouper toutes les personnes concernées par ce territoire et leurs propriétaires.
- Soit, l'acte de création prévoit la création d'une structure. Il peut s'agir alors uniquement d'une association puisque les propriétaires doivent faire partie de cette structure, ce qui est impossible dans le syndicat mixte.

Scénario n°3



Scénario n°4



Des scénarios très ambitieux sont aussi proposés. Ils envisagent la mise en place d'outils divers qui répondent à des attentes précises et sectorielles mais sont aussi adaptés à des problématiques thématiques plus larges.

Les membres du comité de projet ont largement discuté ces divers scénarios et propositions pour aboutir au choix d'un outil adapté qui permette de gérer de manière concertée et durable le territoire Confluences Garonne-Ariège.

Le scénario suivant est validé le 29 octobre 2002, puis approfondit le 20 mars 2003 :

- *L'association de préfiguration* pour la Réserve Naturelle Régionale « Confluences Garonne-Ariège »

C'est la structure juridique qui permet la représentativité de tous les partenaires et acteurs concernés par la gestion du territoire et impliqués depuis l'initiative de la démarche en 2001. Par ailleurs sa mise en œuvre est relativement rapide.

- *La Charte* pour la préservation et la mise en valeur des zones humides

Il s'agit d'un processus de concertation qui appréhende le territoire de façon globale et opérationnelle et qui implique une démarche volontaire, une réflexion collective, l'élaboration d'un projet concret et un engagement moral de la part de ses signataires.

Le **20 mars 2003** (compte-rendu en annexe 11), le comité de projet est réuni une dernière fois dans le cadre de l'étude préalable et pour préparer la mise en œuvre du scénario retenu, devenu le projet concerté. Des perspectives opérationnelles sont envisagées pour 2003/2004 ; la création de l'association de préfiguration, l'élaboration de la charte de territoire, la poursuite de la concertation avec le monde agricole.

Comité de projet du 29/10/02

L'assemblée s'accorde pour étudier de manière plus approfondie la constitution d'une **association de préfiguration des « Confluences Garonne-Ariège »** et l'élaboration d'une **Charte**. Dans cette charte la création d'une Réserve Naturelle Régionale sera un objectif essentiel.

7 / Conclusion générale

Le site de la confluence entre l'Ariège et la Garonne présente de multiples intérêts d'ordre écologiques, sociaux et fonctionnels remarquables. La juxtaposition d'habitats diversifiés, les fonctions de protection contre les risques naturels et les éléments paysagers de grande qualité sont constitutifs de la richesse de ces zones humides.

Le diagnostic technique du territoire a permis de donner un aperçu global du site. La faune est diversifiée en reptiles, amphibiens, oiseaux et comporte quelques espèces rares.

On notera la présence d'espèces fortement protégées ou emblématiques comme la Cistude d'Europe, le Triton marbré, le Blongios nain, l'Aigle botté ou encore le Balbuzard pêcheur.

Les boisements actuels sont pour la plupart postérieurs aux années 1970. L'exploitation des alluvions puis le remaniement des sols ont conduit à une fermeture des milieux. Ainsi, la végétation pionnière caractéristique des grèves a évolué vers le stade de forêt (ramiers de Portet, ramiers de Lacroix-Falgarde). Le parc de Château Berthier fait exception puisque cette forêt à « bois durs » n'a jamais été le lieu de quelque exploitation.

Aujourd'hui l'approche consiste à penser avec la rivière en respectant son fonctionnement naturel en contre. La reconquête des milieux naturels est donc essentielle à la vie du fleuve et le site de la confluence Ariège-Garonne en est l'illustration. Il mérite aujourd'hui de faire l'objet d'une gestion globale équilibrée et cohérente.

La démarche participative a été menée au sein d'un comité de projet créé dès l'initiative de l'étude et rassemblant les organismes financeurs de l'étude, les collectivités locales, les administrations et établissements publics, le syndicat de rivière, les associations et les organismes socioprofessionnels. Organe central du processus de concertation, il a examiné, discuté et validé les documents et propositions de Nature Midi-Pyrénées.

Entre avril 2002 et mars 2003, il s'est réuni à 5 reprises concrétisant étape par étape le projet collectif.

Le concept fédérateur de ce projet est le maintien et le renforcement d'un axe vert directement en amont de l'agglomération toulousaine prenant en compte des préoccupations majeures telles que :

- la restauration d'un « bon » fonctionnement de l'Ariège et de la Garonne
- le renforcement des tendances remarquables en matière de patrimoine naturel
- l'expression des différentes fonctions du site (environnementales, écologiques, socio-économiques).

A partir de cette idée de pôle d'équilibre et du diagnostic partagé les enjeux et axes stratégiques propres à ce territoire ont été repérés. L'analyse des opportunités et des contraintes ont défini des objectifs globaux de gestion et de protection qui ont servi de base de travail au comité de projet.

En mars 2003, le comité de projet s'engage pour un projet de gestion globale considérant à un même niveau les problématiques environnementales, socioculturelles et économiques inhérentes à ce secteur périurbain. En effet, à l'issue de la présentation de différents scénarios de gestion (proposés en octobre 2002) possible pour le secteur, le comité de projet retient :

- la création de l'Association de Préfiguration pour la Réserve Naturelle Régionale

- l'élaboration d'une charte d'objectifs pour la gestion des zones humides.

Novateur et ambitieux la réussite de ce projet serait exemplaire et l'occasion d'engager concrètement ce nouveau mode de prise en compte et de valorisation des zones humides en Haute-Garonne.

En conclusion cette étude préalable a contribué :

- à démontrer l'intérêt écologique patrimonial et fonctionnel de la zone
- à promouvoir la conservation et la mise en valeur des zones inondables au près des acteurs locaux à travers une approche participative
- a aboutit à la proposition d'un projet concerté construit sur la base d'outils juridiques et financiers, fruit de la collaboration entre le maître d'ouvrage Nature Midi-Pyrénées et les acteurs locaux.

8 / Bibliographie

- Agence de l'Eau Adour Garonne. *Schéma directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E)*. 1996. 112p.
- Ateliers techniques des espaces naturels. *Gestion et protection de l'espace en 36 fiches juridiques*.
- Ateliers techniques des espaces naturels. Guide bibliographique pour la gestion des zones humides en France.
- Ateliers techniques des espaces naturels. *Plans de gestion des réserves naturelles – Méthodologie*. 1998, 96p.
- Barrios M. *Portet sur Garonne, histoire d'un confluent*. Ed. Eché. 1987. 262p.
- Beaudelin P. *Conséquences de l'exploitation des granulats dans la Garonne*. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*. Tome 60, Fasc 4. 1989. pp 603-616.
- Berland Jean-Marc. *Impact sur l'environnement de l'extraction des granulats*. Juin 1998. (Site Internet OIE)
- Centre National de la Recherche Scientifique / Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement – *Les nitrates dans les vallées fluviales*. 1991.51p.
- Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, Commissariat général du Plan, Premier ministre. *Les zones humides, Rapport de l'instance d'évaluation*. Septembre 1994.388p.
- Conseil Général du Tarn et Garonne. *Sur les rives de la Garonne. De Grisolles à Cordes Tolosannes*. 1998. 56p.
- DRIRE Midi-Pyrénées. *Schéma Départemental des Carrières*. Extrait.
- Les études de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - *Dynamique fluviale de la Garonne Toulousaine* - Novembre 2000, 47p.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement – France Nature Environnement. *Investigation sur l'impact des extractions de granulats dans les zones alluviales des cours d'eau*. Rapport de phase 2. Septembre 2000. 115p.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. *Cahiers méthodologiques pour l'élaboration des plans et chartes pour l'environnement*.1997. 7 cahiers.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. *Entre Terre et Eau. Agir pour les zones humides*.
- ONCFS. Suivi de l'importance patrimoniale des gravières de Midi-Pyrénées pour l'avifaune reproductrice. Décembre 2003. 2tude ONCFS. 36p.
- Prade M. *Le Régime de la Garonne*. *Revue géographique du Sud Ouest*. Toulouse. 6 (2-3). Pp 105-262.

- Ruffinoni C., M. Trémoilières, J.M. Sanchez-Pérez . *Connaître les liens interactifs entre végétation alluviale et flux de nutriments pour limiter les pollutions diffuses*. Juin 2001. Extrait d'un livre à paraître.

9 / Annexes

<i>Annexe 1</i>	<i>Plans des archives départementales</i>
<i>Annexe 2</i>	<i>Entretiens bilatéraux : synthèse des propos recueillis</i>
<i>Annexe 3</i>	<i>Inventaire floristique</i>
<i>Annexe 4</i>	<i>Inventaires Ornithologiques</i>
<i>Annexe 5</i>	<i>Liste des espèces de poissons</i>
<i>Annexe 6</i>	<i>Inventaires Reptiles-Amphibiens</i>
<i>Annexe 7</i>	<i>Inventaires Odonatologiques</i>
<i>Annexe 8</i>	<i>Compte-rendu de réunion du 26 avril 2002</i>
<i>Annexe 9</i>	<i>Compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2002</i>
<i>Annexe 10</i>	<i>Compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2002</i>
<i>Annexe 11</i>	<i>Compte-rendu de la réunion du 20 mars 2003</i>
<i>Annexe 12</i>	<i>Compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2002 avec le monde agricole</i>

Annexe 1 Plans des archives départementales

1859



Annexe 2 Entretiens bilatéraux : synthèse des propos recueillis

Ces premiers contacts nous ont encouragé à poursuivre notre démarche et ont démontré l'importance qu'il y avait à se construire un référentiel commun. C'est pourquoi, nous avons fait dans les mois qui ont suivi un état des lieux précis du territoire et du contexte local. Les objectifs et les orientations de gestion sont déterminés à partir du diagnostic territorial et des attentes des acteurs et usagers de cet espace. Les entretiens bilatéraux menés ont apporté les informations suivantes :

Administration locale

- La commune de Vieille-Toulouse représentée par son maire, adopte une position tout à fait favorable par rapport au projet engagé. Mr. Magne est particulièrement fier de savoir que sa commune abrite deux espèces d'un intérêt patrimonial majeur (La Cistude d'Europe dans un étang situé entre *Les ramiers de Palayre* et les ballastières de la Grande Paroisse ; Un couple d'Aigle Botté, nicheur sur l'île de Vincent). Il souligne que la municipalité cherche depuis longtemps une opportunité pour associer ce secteur situé sur la rive opposée dans la dynamique de la commune. Il nous fait remarquer que l'accès à cette zone n'est pas facile pour ses administrés.
- La commune de Portet sur Garonne représentée par l'adjointe au maire chargée de l'environnement est sans doute la plus concernée par cet étude de faisabilité. Le Parc Naturel du Confluent créé en 1986 est l'élément central du secteur étudié. C'est surtout l'occasion pour cette commune de mettre en valeur le bac qui permet la traversée du fleuve. En effet ce moyen de transport particulièrement ludique et original peut devenir l'image forte du parc. Aujourd'hui, il fonctionne uniquement les jours ouvrables et est tributaire des services de la DDE et du département de la Haute-Garonne.
- La commune de Pinsaguel représentée par son maire, souhaite répondre à une forte demande locale en créant un sentier de promenade sur Muscadelle. Seulement ce secteur reste très conflictuel. La mairie et les propriétaires privés des terrains sont opposés dans de lourdes procédures.
- La commune de Lacroix-Falgarde représentée par son maire est favorable à un projet qui mette en avant l'aspect découverte et éducation à l'environnement. Aidée par le Sicoval, la municipalité entretient un chemin de promenade en bordure d'Ariège.
- La commune de Toulouse représentée par l'adjoint au maire chargé de l'environnement soutient la démarche mais précise que ce secteur est entièrement sous le contrôle des industriels. Ils doivent être nos principaux interlocuteurs.
- La communauté d'agglomération du Sicoval, représenté par un élu et un salarié exprime un intérêt certain quant à la démarche envisagée. Ils souhaitent l'extension du réseau de chemins et de promenade déjà mis en place par cette intercommunalité. L'appropriation collective des espaces de nature par le développement de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement est un objectif à atteindre.
- La communauté de communes d'Axe Sud représentée par son Président, souhaite s'engager, après l'expérience réussie de restauration du Lac Lamartine sur la commune de Roques, dans un projet de plus grande envergure. Cette intercommunalité récente cherche un élément identitaire fort et se démarque par un engouement considérable pour ce projet de gestion global. En réponse à une demande de la population, l'aménagement d'une piste cyclable ou d'un sentier de promenade sur le secteur est également souhaité.

- Le département de la Haute-Garonne représenté par le Conseiller Général du canton de Castanet-Tolosan ne semble pas opposé au projet, mais nous renvoie sur la commission environnement ou développement rural. Il nous conseil aussi de contacter le Syndicat mixte d'étude d'environnement du Conseille Général, présidé par Mr Hébrard.

Par ailleurs, des contacts téléphoniques avec le service technique du Conseil Général nous informent que le département s'engagera dans ce type de projet si la démarche est locale. Il faut que les élus locaux expriment le souhait de travailler ensemble.

Direction Départementale de l'Equipement

La priorité de la subdivision eau de la D.D.E., chargée de la gestion du Domaine Public Fluvial et de la police des eaux concerne l'élaboration des P.P.R.¹ et les problèmes liés aux crues. Une mission d'étude est lancée pour définir une zone à risque d'inondation et de glissement de terrain, sur les communes de Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Roques, Portet sur Garonne, Vieille-Toulouse. Ce document opposable au P.O.S. réserve des zones pour l'épandage des crues. Les projets d'aménagement et de gestion ne font pas partie de leurs compétences, toutefois leur participation en tant que responsable du D.P.F. est totale.

Fédération de pêche et A.A.P.P.M.A. de la Haute Garonne

Les pêcheurs sont très présents sur le site. Le constat qu'ils font de l'état du milieu n'est pas encourageant. « *La confluence est un milieu en voie de perdition et qui jusque là évoluait dans le bon sens, mais qui va dépérir si rien n'est fait. Il faut totalement revoir l'écoulement* ».

Les objectifs affichés sont très clairs :

- favoriser la reproduction des espèces de poissons carnassiers
- le réaménagement des bras morts
- la lutte contre les cormorans
- pouvoir continuer à exercer leur activité de loisirs

Un oppose les gestionnaires du parc du confluent et les pêcheurs (association et fédération). Des aménagements réalisés par les premiers discordent avec les objectifs avancés par les seconds. M. Plassereau (chargé de mission à la fédération de pêche) insiste sur la nécessité de clarifier les domaines d'intervention de chacun sur la Garonne et ses abords afin d'éviter ce genre de conflits.

Les particuliers et industriels

- Le propriétaire de Château Berthier est particulièrement favorable à la mise en œuvre d'un tel projet. Il souhaite protéger sa propriété et envisage avec enthousiasme une Réserve Naturelle Volontaire. Il est également motivé pour appliquer sur ses terres des mesures de gestion favorables à la flore et la faune (plate-forme à Balbuzard pêcheur, fauches tardives des prairies...)
- L'industrie chimique de la Grande Paroisse représentée par son directeur et son responsable environnement est tout à fait favorable à une gestion concertée de cet espace. Une condition est imposée : la fermeture au public. En effet, ajouté à l'activité à hauts risques de l'usine, 3 des 4 ballastières du « biotope » servent de lieu de stockage² à des produits utilisés pour la fabrication de la poudre à canon au début du siècle. Totalemment immergés ces composés « ne seraient pas dangereux », toutefois lorsque ces plaquettes de poudre se trouvent mélangées avec de la boue, elles sèchent et redeviennent explosives. Il y en aurait près de 10 à 15 000 tonnes dans les ballastières 1 et 4. Dans les années 1970, leur nettoyage est envisagé et « *évalué entre 500 millions et 1 milliards de francs* ». En 1974, le nettoyage de la ballastière 1 se termine et 10 millions de francs ont été dépensé. Les travaux sont stoppés et les autres ne seront jamais vidées.

La Grande Paroisse traite actuellement avec l'Etat pour clôturer cet espace et empêcher tout individus d'y pénétrer. Elle souhaite également rétrocéder ces terrains en raison des caractères dangereux des ballastières.

¹ Plan de Prévention des Risques

² La Poudrière, l'ancien propriétaire, a creusé au début du siècle ces ballastières pour enfouir des stocks de nitrocellulose. En 1923 aux archives des documents relatent, de l'inquiétude à l'époque de la mairie de Toulouse par rapport à une contamination des nappes phréatiques de la ville de Toulouse. La Grande Paroisse rachète ces terrains en 1984.

Les gestionnaires du parc

Particulièrement fiers que ce parc se trouve au cœur d'un tel projet, les deux employés de la Mairie de Portet sur Garonne chargés de l'entretien et de la gestion du parc sont tout à fait favorables à une gestion globale du corridor. Très motivés et dynamique dans les premières années d'existence du parc, ils ressentent aujourd'hui un essoufflement certain et formulent l'envie d'être soutenu et guidé dans la mise en place d'une gestion plus formelle du site.

Annexe 3 Inventaire floristique

Espèces	Commentaires	sp. Patrim.	dét. ZNIEFF	L. rouge	pr. région.	messicole	envahiss.
<i>Acer campestre</i>							
<i>Acer negundo</i>							x
<i>Acer pseudoplatanus</i>							
<i>Achillea millefolium</i>							
<i>Aesculus hippocastanum</i>	1 arbre bois de Château Berthier						
<i>Agrimonia eupatoria</i>							
<i>Ailanthus altissima</i>							
<i>Alisma plantago - aquatica</i>							
<i>Alliaria petiolata</i>							
<i>Allium ampeloprasum</i>							
<i>Alnus glutinosa</i>							
<i>Anacamptis pyramidalis</i>		x					
<i>Anagallis arvensis</i>							
<i>Anagallis foemina</i>							
<i>Anchusa arvensis</i>							
<i>Angelica sylvestris</i>							
<i>Anthriscus sylvestris</i>							
<i>Apium nodiflorum</i>							
<i>Arrhenaterum elatius</i>	l'espèce la plus abondante pour le milieu prairial						
<i>Artemisia vulgaris</i>							
<i>Arum italicum</i>							
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Palayre, peut être d'origine cultivée (anciens jardins)						
<i>Avena fatua</i>							
<i>Azolla filiculoides</i>	sur une mare en sous bois du Parc du Confluent						
<i>Ballota nigra</i>							
<i>Barabarea vulgaris</i>							
<i>Bellis perennis</i>							
<i>Bidens tripartita</i>							
<i>Blackstonia perfoliata</i>							
<i>Brachypodium sylvaticum</i>							
<i>Brassica nigra</i>							
<i>Bromus mollis</i>							
<i>Bromus Schraderi</i>							
<i>Bromus sterilis</i>							
<i>Bryonia dioica</i>							
<i>Buddleja davidii</i>							x

<i>Callitriche sp.</i>							
<i>Calystegia sepium</i>							
<i>Campanula trachelium</i>							
<i>Capsella bursa-pastoris</i>							
<i>Carex divulsa</i>							
<i>Carex hirta</i>							
<i>Carex paniculata</i>	étangs du Parc du Confluent	x					
<i>Carex pendula</i>							
<i>Carex pseudocyperus</i>							
<i>Carex vulpina</i>							
<i>Celtis australis</i>							
<i>Centaurium erythrea</i>							
<i>Chelidonium majus</i>							
<i>Cirsium eriophorum</i>							
<i>Cirsium vulgare</i>							
<i>Clematis vitalba</i>							
<i>Convolvulus arvensis</i>							
<i>Conyza sumatrensis</i>							x
<i>Cornus sanguinea</i>							
<i>Coronilla varia</i>							
<i>Corylus avellana</i>							
<i>Crataegus monogyna</i>							
<i>Crepis capillaris</i>							
<i>Cynoglossum creticum</i>							
<i>Cynosurus echinatus</i>	Palayre, friche et recolonisation	x	x				
<i>Cyperus eragrostis</i>							
<i>Cyperus longus</i>	sous-espèce Longus						
<i>Dactylis glomerata</i>							
<i>Deschampsia cespitosa</i>							
<i>Desmazeria rigida</i>							
<i>Digitaria vaginata</i>	sur " la Bouchonnade". Syn. de Paspalum vaginatum						
<i>Dipsacus fullonum</i>							
<i>Echium vulgare</i>							
<i>Eleocharis palustris</i>	1 station rive droite niveau "Graverasses".						
<i>Agopyrum campestre</i>							x
<i>Elymus repens</i>							
<i>Epilobium palustre</i>							
<i>Epilobium tetragonum</i>							

<i>Epipactis helleborine</i>	1 pied dans les "Graverasses"	x	x				
<i>Equisetum pratense</i>	en lisière d'un boisement dense du Parc du Confluent						
<i>Eryngium campestre</i>							
<i>Euonymus europaeus</i>							
<i>Eupatorium cannabinum</i>							
<i>Euphorbia amygdaloides</i>							
<i>Euphorbia cyparissias</i>		x					
<i>Euphorbia lathyris</i>							
<i>Euphorbia platyphyllos</i>							
<i>Festuca arundinacea</i>							
<i>Ficus carica</i>							
<i>Foeniculum vulgare</i>							
<i>Fraxinus angustifolia</i>							
<i>Fraxinus excelsior</i>							
<i>Galega officinalis</i>							
<i>Galium aparine</i>							
<i>Galium palustre</i>							
<i>Geranium colombinum</i>							
<i>Geranium molle</i>							
<i>Geranium pusillum</i>							
<i>Geranium robertianum</i>							
<i>Geum urbanum</i>							
<i>Glechoma hederacea</i>							
<i>Groenlandia densa</i>							
<i>Hedera helix</i>							
<i>Helianthemum nummularium</i>							
<i>Heracleum sphondylium</i>							
<i>Himantoglossum hircinum</i>		x					
<i>Holcus lanatus</i>							
<i>Humulus lupulus</i>							
<i>Hypericum perforatum</i>							
<i>Hypericum tetrapterum</i>							
<i>Impatiens glandulifera</i>							
<i>Impatiens parviflora</i>							
<i>Iris foetidissima</i>							
<i>Iris pseudacorus</i>		x					

<i>Juglans regia</i>							
<i>Juncus bufonius</i>							
<i>Juncus effusus</i>							
<i>Juncus glaucus</i>							
<i>Juncus inflexus</i>							
<i>Juncus sylvaticus</i>							
<i>Juncus tenuis</i>							
<i>Koeleria cristata</i>							
<i>Lactuca serriola</i>							
<i>Lamium maculatum</i>							
<i>Lappa major</i>	synonyme d' Arctium lappa						
<i>Lappa minor</i>	synonyme d' Arctium minus						
<i>Lapsana communis</i>							
<i>Lathyrus latifolia</i>							
<i>Legousia speculum- veneris</i>	Parc du Confluent	x	x	x		x	
<i>Lemna minor</i>							
<i>Ligustrum vulgare</i>							
<i>Linum usitatissimum</i>							
<i>Lolium multiflorum</i>							
<i>Lolium perenne</i>							
<i>Lonicera periclymenum</i>							
<i>Lotus corniculatus</i>							
<i>Ludwigia sp.</i>	envahissante sur "les Boulbènes".						
<i>Lycopus europaeus</i>							
<i>Lysimacha vulgaris</i>							
<i>Lythrum salicaria</i>							
<i>Malva sylvestris</i>							
<i>Melilotus alba</i>							
<i>Melilotus officinalis</i>	localement abondant sur Palayre						
<i>Mentha aquatica</i>							
<i>Mentha arvensis</i>							
<i>Mentha pulegium</i>							
<i>Mercurialis annua</i>							
<i>Myosotis arvensis</i>							
<i>Myosoton aquaticum</i>							
<i>Myriophyllum spicatum</i>							
<i>Oenothera fallax</i>							
<i>Oenothera lamarckiana</i>							
<i>Onopordon acanthium</i>							
<i>Ophrys apifera</i>	dix à trente pieds près de l'ancien bac	x					
<i>Ophrys sphegodes</i>	friches du "Grand Ramier" à Palayre	x					
<i>Origanum vulgare</i>							
<i>Papaver rhoeas</i>	Parc du Confluent	x				x	

<i>Parentucellia viscosa</i>	friches industrielles de Palayre et Lacroix-falgarde	x	x				
<i>Phalaris arundinacea</i>							x
<i>Phragmites australis</i>							
<i>Phytolacca americana</i>							x
<i>Picris echioides</i>							
<i>Plantago lanceolata</i>							
<i>Plantago major</i>							
<i>Platanus hybrida</i>							
<i>Poa annua</i>							
<i>Poa trivialis</i>							
<i>Polygonum hydropiper</i>							
<i>Polygonum persicaria</i>							
<i>Polygonum tetragonum</i>							
<i>Populus alba</i>							
<i>Populus deltoides</i>	1 âgé Nord Lacroix- Falgarde						
<i>Populus nigra</i>							
<i>Potamogeton natans</i>							
<i>Potentilla recta</i>	un pied en bord de chemin Parc du Confluent	x	x	x			
<i>Potentilla reptans</i>							
<i>Prunella vulgaris</i>							
<i>Prunus avium</i>							
<i>Prunus domestica</i>							
<i>Prunus spinosa</i>							
<i>Pulmonaria affinis</i>							
<i>Quercus pubescens</i>							
<i>Quercus ilex</i>	Parc du Confluent	x	x				
<i>Quercus robur</i>							
<i>Ranunculus aquatilis</i>	lit mineur Ariège à Lacroix-Falgarde	x	x	x			
<i>Ranunculus bulbosus</i>							
<i>Ranunculus fluitans</i>							
<i>Ranunculus parviflorus</i>		x					
<i>Ranunculus repens</i>							
<i>Ranunculus sceleratus</i>							
<i>Reseda luteola</i>							
<i>Reynoutria japonica</i>							x
<i>Rhamnus catharticus</i>	1 sur une lisière à palayre	x	x				
<i>Robinia pseudacacia</i>							x
<i>Rorippa amphibia</i>							

<i>Rorippa sylvestris</i>							
<i>Rosa canina</i>							
<i>Rubia peregrina</i>							
<i>Rubus sp.</i>							
<i>Rumex crispus</i>							
<i>Rumex obtusifolius</i>							
<i>Salix alba</i>							
<i>Salix atrocinerea</i>							
<i>Salix eleagnos</i>							
<i>Salix purpurea</i>							
<i>Salix triandra</i>							
<i>Salomus valerandi</i>	au bord d' une mare en sous-bois à Lacroix-Falgarde	x	x				
<i>Sambucus ebulus</i>							x
<i>Sambucus nigra</i>							
<i>Sanguisorba minor</i>							
<i>Saponaria officinalis</i>							
<i>Scabiosa columbaria</i>							
<i>Scirpus holoschoenus</i>		x					
<i>Scrophularia auriculata</i>							
<i>Scutellaria galericulata</i>	à l' EST de l' étang entre "Générale" et "Boulbènes"						
<i>Senecio jacobea</i>							
<i>Serapias longipetala</i>	friches du "Grand Ramier" à Palayre	x					
<i>Sherardia arvensis</i>							
<i>Silene alba</i>							
<i>Silybum marianum</i>							
<i>Sinapis alba</i>							
<i>Solanum dulcamara</i>							
<i>Solanum nigrum</i>							
<i>Sonchus asper</i>							
<i>Sonchus oleraceus</i>							
<i>Sparganium erectum</i>							
<i>Sporobolus indicus</i>							x
<i>Stachys officinalis</i>	synonyme de Betonica officinalis						
<i>Tamus communis</i>							
<i>Taraxacum officinale</i>							
<i>Tilia platyphyllos</i>		x					
<i>Trifolium incarnatum</i>							
<i>Trifolium pratense</i>							
<i>Trifolium repens</i>							
<i>Trisetum flavescens</i>							
<i>Ulmus laevis</i>	localement, sur les quatre sites	x	x	x			

<i>Ulmus minor</i>							
<i>Urtica dioica</i>							x
<i>Valerianella locusta</i>							
<i>Verbascum blattaria</i>							
<i>Verbascum sinuatum</i>							
<i>Verbascum thapsus</i>							
<i>Verbena officinalis</i>							
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>							
<i>Veronica beccabunga</i>							
<i>Veronica persica</i>							
<i>Vulpia myuros</i>							
	<i>total 243</i>						
	<i>espèces</i>						

Annexe 4 Inventaires Ornithologiques

Pinsaguel : bois du Château-Berthier le 4 mai 2001								
espèces	nich. possible	nich. probable	nich. certain	D. O. ann. 1	Berne ann.2	esp, protégée	dét. ZNIEFF	commentaires
Aigle botté				×	×	×	×	en chasse ; niche à Vieille-Toulouse.
Aigrette garzette				×	×	×	×	erratisme
Bergeronnette grise	×				×			rives ou îles
Canard colvert	×							rivages
Chevalier guignette					×	×		migration.
Corneille noire			×					couvaison en cours
Coucou gris		×				×		
Etourneau sansonnet		×						
Faucon hobereau	×				×	×		migration ; nidification poss.sur Muscadelle
Fauvette à tête noire		×			×	×		
Geai des chênes		×						
Goéland leucophée						partiel.		erratisme ou provenance de Frouzeins
Grimpereau des jardins			×		×	×		chants et transport de proie
Grive musicienne		×						
Héron cendré						×	×	provenance : colonie du confluent
Hirondelle rustique					×	×		provenance fermes voisines
Huppe fasciée		×			×	×		en régression en France
Loriot d'Europe		×			×	×		
Martinet noir							×	niche en agglomération
Martin-pêcheur	×			×	×	×		
Merle noir		×						
Mésange à longue queue		×					×	
Mésange bleue		×			×	×		
Mésange charbonnière		×			×	×		

Sarcelle d'hiver	×							1 mâle adulte
Bouchonade :								
Accenteur mouchet	×				×	×		cris
Aigrette garzette	×			×	×	×	×	1 adulte
Canard colvert	×							7 oiseaux
Chevalier guignette					×	×		1 migrateur
Cisticole des joncs		×			×	×		espèce sensible aux hivers rigoureux
Goéland leucophée	×						partiel.	1 adulte
Héron cendré						×	×	viennent de la colonie des Boulbènes
Héron pourpré	×			×	×	×	×	un adulte en chasse, vu en juin
Martin-pêcheur			×	×	×	×		1 nid occupé
Milan noir		×		×	×	×		
Pouillot de Bonelli		×			×	×		1 chanteur
Pouillot fitis					×	×		1 migrateur
les Ramiers :								
Bergeronnette des ruisseaux	×				×	×		1 adulte
Bihoreau gris	×			×	×	×	×	2 adultes
Canard colvert			×					adultes + juvéniles non volants
Faucon crécerelle			×		×	×		2 jeunes éclos
Goéland leucophée	×						partiel.	2 adultes
Héron pourpré	×			×	×	×	×	1 adulte
Martin-pêcheur	×			×	×	×		cris
Milan noir			×	×	×	×		4 dont 1 en pleine couvaison
Poule d'eau	×							3 adultes

les Boulbènes :								
Bouscarle de Cetti		×			×	×		1 chanteur
Canard colvert			×					10 adultes, 5 juvéniles

Héron cendré			×			×	×	1 colonie, au moins 11 jeunes à l'envol
Milan noir			×	×	×	×		1 nid occupé
Poule d'eau	×							2 adultes
Proximité du confluent :								
Bouscarle de Cetti		×			×	×		1 chanteur
Canard colvert	×							10 oiseaux
Chevalier guignette					×	×		2 oiseaux. Migration.
Goéland leucophée	×					partiel.		2 adultes
Héron cendré						×	×	1 en provenance des Boulbènes
Mouettes rieuses						partiel.	×	proviennent de Roques. 30 oiseaux
Sittelle torchepot	×				×	×		cris
Garonne et cordon boisé riverain :								
Bouscarle de Cetti		×			×	×		plusieurs chanteurs
Canard colvert			×					22 adultes, 12 juvéniles
Chevalier guignette					×	×		1 individu. Migration.
Cisticole des joncs		×			×	×		espèce sensible aux hivers rigoureux
Faucon hobereau	×				×	×		4 en chasse sur Garonne
Goéland leucophée	×					partiel.		7 oiseaux
Grive musicienne		×						1 chanteur
Milan noir	×			×	×	×		1 adulte
Mouettes rieuses						partiel.	×	provenance probable: colonie de Roques
Pouillot fitis					×	×		migration.
Poule d'eau	×							1 adulte
Rougegorge		×			×	×		
à noter également : 4 Tortues de Floride, 1 Rat musqué, des empreintes de chevreuils.								
Palayre 2001 : piste d'accès aux ballastières II et III								

espèces	nich. possible	nich. probable	nich. certain	D. O. ann. 1	Berne ann.2	esp, protégée	dét. ZNIEFF	commentaires
Bouscarle de Cetti		x			X	X		
Loriot d'Europe		x			X	X		2 mâles chanteurs
Milan noir			x	x	x	x		colonie proche du point 5
Pic épeiche	x				X	X		
Pic épeichette		x			X	X		
Rougegorge		x			X	X		plusieurs chanteurs

Palayre 2001 : ballastière I								
Canard colvert	x							5 oiseaux
Goéland leucophée	x					partiel.		1 adulte
Milan noir		x		x	x	x		

Palayre 2001 : ballastière II								
Aigrette garzette	x			x	x	x	x	1 adulte. Colonie dans les années 80.
Bihoreau gris	x			x	x	x	x	1 adulte. Colonie dans les années 80.
Bouscarle de Cetti		x			x	x		1 chanteur
Buse variable	x				x	x		1 individu
Canard colvert	x							1 mâle et une femelle
Goéland leucophée	x					partiel.		1 adulte
Grive musicienne		x						
Héron pourpré	x			x	x	x	x	1adulte en chasse
Milan noir		x		x	x	x		
Pic épeiche	x				x	x		
Pic épeichette		x			x	x		1 chanteur
Rougegorge		x			x	x		

Palayre 2001 : ballastière III								
Canard colvert			x					plusieurs couples, une douzaine de jeunes
Goéland leucophée	x					partiel.		1 adulte

Grèbe castagneux			x		x	x		un couple et 3 juvéniles non volants
Milan noir			x	x	x	x		1 couple nicheur, couvaision
Pic vert	x				x	x		
Poule d'eau								1 couple nicheur, couvaision
Rougegorge		x			x	x		

Palayre 2001 : friches du Grand Ramier

espèces	nich. possible	nich. probable	nich. certain	D. O. ann. 1	Berne ann. 2	esp, protégée	dét. ZNIEFF	commentaires
Cisticole des joncs		x			x	x		espèce sensible aux hivers rigoureux
Coucou gris		x				x		1 chanteur
Héron cendré	x					x	x	1 adulte
Hypolaïs polyglotte		x			x	x		

Palayre 2001 : la Garonne, lit mineur et île

Grand cormoran				x		x		non nicheur
Canard colvert	x							nombreux individus
Milan noir		x		x	x	x		
Aigle botté			x	x	x	x	x	au moins un juvénile au nid le 10 juillet
Faucon crécerelle			x		x	x		couvaision
Goéland leucophée	x					partiel.		
Mouette rieuse						partiel.	x	proviennent de la colonie de Roques-sur-Garonne
Chevalier guignette					x	x		3 individus, halte migratoire
Pouillot fitis					x	x		1 migrateur

Lacroix - Falgarde, lieudit "les Ramiers", le 5 juin 2001

Ariège : lit mineur et rives

espèces	nich. possible	nich. probable	nich. certain	D. O. ann. 1	Berne ann. 2	esp, protégée	dét. ZNIEFF	commentaires
---------	----------------	----------------	---------------	--------------	--------------	---------------	-------------	--------------

Bergeronnette des ruisseaux	X				X	X		un mâle
Bouscarle de Cetti		X			X	X		
Coucou gris		X				X		
Epervier d'Europe	X				X	X		
Gobe-mouches gris	X				X	X		
Héron cendré						X	X	nicheur Parc du Confluent
Loriot d'Europe		X			X	X		
Martin-pêcheur	X			X	X	X		
Tourterelle des bois		X						
Aigrette garzette				X	X	X	X	
Buse variable	X				X	X		2 individus
Faucon hobereau		X			X	X		2 adultes territoriaux
Canard colvert	X							
Goéland leucophée						partiel.		nicheur à Frouzeins
Milan noir	X			X	X	X		
Mouette rieuse						X	X	provenance colonie Roques
Ripisylve								
Rougegorge		X			X	X		
Grive musicienne		X						
Sittelle torchepot	X				X	X		tributaire des vieux arbres
Friche industrielle et cultures								
Buse variable	X							
Cisticole des joncs		X						sensible aux hivers rigoureux
Hypolaïs polyglotte		X						
Fauvette grisette		X			X	X		

Annexe 5 Liste des espèces de poissons

Liste des espèces de poissons recensées dans le bassin de la Garonne.

* : espèces migratrices ; ° : espèces menacées sur le territoire national

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code (C.S.P.)	Courant
Anguillidae	<i>Anguilla anguilla</i> (L., 1758)	anguille * °	ANG	Indifférent
Acipenseridae	<i>Acipenser sturio</i> (L., 1758)	esturgeon * °	EST	Rhéophile
Blenniidae	<i>Blennius fluviatilis</i> (Asso, 1801)	blennie °	BLE	Limnophile
Centrarchidae	<i>Micropterus salmoides</i> (Lacépède, 1802)	black bass	BBG	Limnophile
	<i>Lepomis gibbosus</i> (L., 1758)	perche soleil	PES	Indifférent
Clupeidae	<i>Alosa alosa</i> (L., 1758)	grande alose * °	ALA	Rhéophile
	<i>Alosa fallax</i> (Duhamel, 1758)	alose feinte * °	ALF	Indifférent
Cobitidae	<i>Barbatula barbatulus</i> (L., 1758)	loche franche	LOF	Rhéophile
Cottidae	<i>Cottus gobio</i> (L., 1758)	chabot	CHA	Rhéophile
Cyprinidae	<i>Abramis brama</i> (L., 1758)	brème commune	BRE	Limnophile
	<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Bloch, 1782)	spirin	SPI	Indifférent
	<i>Alburnus alburnus</i> (L., 1758)	ablette	ABL	Indifférent
	<i>Barbus barbus</i> (L., 1758)	barbeau	BAF	Rhéophile
	<i>Barbus meridionalis</i> (Risso, 1826)	barbeau méridional °	BAM	Rhéophile
	<i>Blicca bjoerkna</i> (L., 1758)	brème bordelière	BRB	Limnophile
	<i>Carassius auratus</i> (L., 1758)	carassin doré ou poisson rouge	CAA	Indifférent
	<i>Carassius carassius</i> (L., 1758)	carassin	CAS	Limnophile
	<i>Chondrostoma toxostoma</i> (Vallot, 1837)	toxostome °	TOX	Rhéophile
	<i>Cyprinus carpio</i> (L., 1758)	carpe commune	CCO	Indifférent
	<i>Gobio gobio</i> (L., 1758)	goujon	GOU	Rhéophile
	<i>Leuciscus cephalus</i> (L., 1758)	chevaine	CHE	Rhéophile
	<i>Leuciscus leuciscus</i> (L., 1758)	vandoise	VAN	Rhéophile
	<i>Pachychilon pictum</i> (Heckel & Kner, 1858)	gardon d'Albanie	PAK	Rhéophile
	<i>Phoxinus phoxinus</i> (L., 1758)	vairon	VAI	Rhéophile
	<i>Pseudorasbora parva</i> (Temminck & Schlegel, 1842)	pseudorasbora	PSR	Indifférent
	<i>Rhodeus sericeus amarus</i> (Pallas, 1776)	bouvière °	BOU	Limnophile
	<i>Rutilus rutilus</i> (L., 1758)	gardon	GAR	Indifférent
	<i>Scardinius erythrophthalmus</i> (L., 1758)	rotengle	ROT	Limnophile
	<i>Tinca tinca</i> (L., 1758)	tanche	TAN	Limnophile
Esocidae	<i>Esox lucius</i> (L., 1758)	brochet °	BRO	Indifférent
Gasterosteidae	<i>Gasterosteus aculeatus</i> (L., 1758)	épineche	EPI	Limnophile
	<i>Pungitius pungitius</i> (L., 1758)	épinocette	EPT	Limnophile
Ictaluridae	<i>Ictalurus melas</i> (Rafinesque, 1820)	poisson-chat	PCH	Limnophile
Mugilidae	<i>Mugil cephalus</i> (L., 1758)	mulet cabot *	MUC	Limnophile
Percidae	<i>Gymnocephalus cernua</i> (L., 1758)	grémille	GRE	Limnophile
	<i>Perca fluviatilis</i> (L., 1758)	perche	PER	Indifférent
	<i>Stizostedion lucioperca</i> (L., 1758)	sandre	SAN	Indifférent
Petromyzonidae	<i>Petromyzon marinus</i> (L., 1758)	lamproie marine * °	LPM	Limnophile
	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	lamproie de Planer	LPP	Rhéophile
Pleuronectidae	<i>Platichthys flesus</i> (L., 1758)	flet *	FLE	Limnophile
Poeciliidae	<i>Gambusia affinis</i> (Baird & Girard, 1853)	gambusie	GAM	Limnophile
Salmonidae	<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Walbaum, 1792)	truite arc-en-ciel	TAC	Rhéophile
	<i>Salmo salar</i> (L., 1758)	saumon atlantique * °	SAT	Rhéophile
	<i>Salmo trutta fario</i> (L., 1758)	truite commune	TRF	Rhéophile
	<i>Salmo trutta trutta</i> (L., 1758)	truite de mer * °	TRM	Rhéophile
	<i>Salvenius alpinus</i> (L., 1758)	omble chevalier °	OMC	Limnophile
	<i>Salvenius fontinalis</i> (Mitchill, 1815)	saumon de fontaine	SDF	Rhéophile
Siluridae	<i>Silurus glanis</i> (L., 1758)	silure glane	SIL	Limnophile
Thymallidae	<i>Thymallus thymallus</i> (L., 1758)	ombre commun °	OBR	Rhéophile

Annexe 6 Inventaires Reptiles-Amphibiens

Château Berthier

Espèce	Statut légal en France	Directive Habitats	Berne	Liste rouge France	Plan national d'actions pour les reptiles et amphibiens
<i>Coluber viridiflavus</i> Couleuvre verte-et-jaune	Intégralement protégée	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	Intégralement protégé	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant

Ramiers de Lacroix-Falgarde

Espèce	Statut légal en France	Directive Habitats	Berne	Liste rouge France	Plan national d'actions pour les reptiles et amphibiens
<i>Coluber viridiflavus</i> Couleuvre verte-et-jaune	Intégralement protégée	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Natrix natrix</i> Couleuvre à collier	Intégralement protégée	Néant	Annexe 3	A surveiller	Néant
<i>Natrix maura</i> Couleuvre vipérine	Intégralement protégée	Néant	Annexe 3	A surveiller	Néant
<i>Lacerta bilineata</i> Lézard vert occidental	Intégralement protégé	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	Intégralement protégé	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant

NOTA : observation d'une Grenouille agile *Rana dalmatina* adulte, d'un Crapaud calamite *Bufo calamita* adulte et d'un Crapaud commun *Bufo bufo* subadulte. Nombreuses larves de *Bufo calamita* (plusieurs centaines) observées dans les grandes flaques de la zone ouverte peu végétalisée qui fait suite à la mention « Sablière » IGN à l'ouest-sud-ouest.

Grande paroisse – Palayre à Toulouse

Espèce	Statut légal en France	Directive Habitats	Berne	Liste rouge France	Plan national d'actions pour les reptiles et amphibiens
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	Intégralement protégé	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Trachemys scripta</i> Tortue dite « de Floride »	Espèce exotique				
<i>Emys orbicularis</i> Cistude d'Europe	Intégralement protégée	Annexe 2 Annexe 4	Annexe 2	Vulnérable	Espèce prioritaire
<i>Coluber viridiflavus</i> Couleuvre verte-et-jaune	Intégralement protégée	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant

Parc naturel du confluent à Portet sur Garonne

Espèce	Statut légal en France	Directive Habitats	Berne	Liste rouge France	Plan national d'actions pour les reptiles et amphibiens
--------	------------------------	--------------------	-------	--------------------	---

<i>Coluber viridiflavus</i> Couleuvre verte-et-jaune	Intégralement protégée	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Natrix natrix</i> Couleuvre à collier	Intégralement protégée	Néant	Annexe 3	A surveiller	Néant
<i>Natrix maura</i> Couleuvre vipérine	Intégralement protégée	Néant	Annexe 3	A surveiller	Néant
<i>Lacerta bilineata</i> Lézard vert occidental	Intégralement protégé	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	Intégralement protégé	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Trachemys scripta</i> Tortue dite « de Floride »	Espèce exotique				
<i>Emys orbicularis</i> Cistude d'Europe	Intégralement protégée	Annexe 2 Annexe 4	Annexe 2	Vulnérable	Espèce prioritaire

Rappel des espèces d'amphibiens présentes sur cette même zone :

Espèce	Statut légal en France	Directive Habitats	Berne	Liste rouge France	Plan national d'actions pour les reptiles et amphibiens
<i>Bufo bufo</i> Crapaud commun	Intégralement protégé	Néant	Annexe 3	A surveiller	Néant
<i>Bufo calamita</i> Crapaud calamite	Intégralement protégé	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Hyla meridionalis</i> Rainette méridionale	Intégralement protégée	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Pelodytes punctatus</i> Péodyte ponctué	Intégralement protégé	Néant	Annexe 3	A surveiller	Néant
<i>Rana dalmatina</i> <i>Grenouille agile</i>	Intégralement protégée	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Complexe des Grenouilles « vertes »</i>	Protection partielle ou intégrale suivant le taxon	Annexe 4 ou 5 suivant le taxon	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Triturus helveticus</i> Triton palmé	Intégralement protégé	Néant	Annexe 3	A surveiller	Néant
<i>Triturus marmoratus</i> Triton marbré	Intégralement protégé	Annexe 4	Annexe 3	Vulnérable	Espèce prioritaire
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	Intégralement protégé	Annexe 4	Annexe 2	A surveiller	Néant
<i>Trachemys scripta</i> Tortue dite « de Floride »	Espèce exotique				
<i>Emys orbicularis</i> Cistude d'Europe	Intégralement protégée	Annexe 2 Annexe 4	Annexe 2	Vulnérable	Espèce prioritaire

Annexe 7 Inventaires Odonatologiques

Liste des espèces contactées sur l'ensemble du territoire

Zygoptères (petites libellules, « demoiselles »)

Famille des Calopterigidae

1. *Calopteryx haemorrhoidalis*
2. *Calopteryx virgo meridionalis*
3. *Calopteryx xanthostoma*

Famille des Lestidae

4. *Chalcolestes viridis*
5. *Sympecma fusca***

Famille des Platycnemididae

6. *Platycnemmis acutipennis*
7. *Platycnemmis latipes*
8. *Platycnemmis pennipes*

Famille des Coenagrionidae

9. *Cercion lindenii*
10. *Coenagrion puella*
11. *Enallagma cyathigerum***
12. *Ischnura elegans*
13. *Pyrrhosoma nymphula*

Anisoptères (grosses libellules)

Famille des Aeshnidae

1. *Aeshna affinis*
2. *Aeshna cyanea*
3. *Anax imperator*

Famille des Gomphidae

4. *Gomphus pulchelus**
5. *Gomphus similimus*
6. *Onychogomphus forcipatus forcipatus*

Famille des Libellulidae

7. *Crocothemys erythraea*
8. *Libellula depressa***
9. *Libellula fulva*
10. *Orthetrum albistylum*
11. *Orthetrum brunneum*
12. *Orthetrum cancellatum*
13. *Orthetrum coerulescens*

14. *Sympetrum sanguineum*

15. *Sympetrum striolatum*

Liste des espèces contactées par site de prospection
--

Grande paroisse – Palayre à Toulouse

Zygoptères
1. <i>Calopteryx xanthostoma</i>
2. <i>Platycnemmis acutipennis</i>
3. <i>Platycnemmis latipes</i>
4. <i>Platycnemmis pennipes</i>
5. <i>Ischnura elegans</i>
Anisoptères
6. <i>Gomphus similimus</i>
7. <i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>
8. <i>Anax imperator</i>
9. <i>Aeshna cyanea</i>
10. <i>Crocothemis eythraea</i>
11. <i>Orthetrum brunneum</i>
12. <i>Orthetrum coerulescens</i>
13. <i>Orthetrum cancelatum</i>
14. <i>Sympetrum striolatum</i>

Parc naturel du confluent à Portet sur Garonne

Zygoptères
1. <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>
2. <i>Calopteryx virgo meridionalis</i>
3. <i>Calopteryx xanthostoma</i>
4. <i>Chalcolestes viridis</i>
5. <i>Sympecma fusca</i>
6. <i>Platycnemmis acutipennis</i>
7. <i>Platycnemmis latipes</i>
8. <i>Cercion lindenii</i>
9. <i>Coenagrion puella</i>
10. <i>Enallagma cyathigerum</i>
11. <i>Ischnura elegans</i>
12. <i>Pyrrhosoma nymphula</i>
Anisoptères
13. <i>Aeshna affinis</i>
14. <i>Anax imperator</i>
15. <i>Gomphus similimus</i>
16. <i>Gomphus pulchelus</i>
17. <i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>
18. <i>Libellula depressa</i>
19. <i>Libellula fulva</i>
20. <i>Crocothemys erythraea</i>
21. <i>Orthetrum brunneum</i>
22. <i>Orthetrum albistylum</i>
23. <i>Orthetrum cancellatum</i>
24. <i>Sympetrum sanguineum</i>

Ramiers de Lacroix-Falgarde

Zygoptères
1. <i>Calopteryx xanthostoma</i>

2. <i>Platycnemis latipes</i>
Anisoptères
3. <i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>
4. <i>Orthetrum brunneum</i>

Annexe 8 *Compte-rendu de réunion du 26 avril 2002*



Compte rendu de la réunion de lancement du 26 avril 2002

Diagnostic de territoire

Présents : voir feuille de présence jointe

Excusés : M. Guichert, Chambre Départementale d'Agriculture, M. Isard, Président Conseil Général, Mme Mendez, Vice-Présidente du Conseil Régional, M. Willemot, Président de l'ARPE.

Mme Mahé, accueille et remercie les participants. Elle propose un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Elle indique ensuite les objectifs de cette première réunion :

1. Se construire une vision collective partagée du territoire
2. analyser la situation de ce territoire
3. s'engager dans une dynamique de projet avec la création d'un comité de projet
4. commencer à réfléchir à des pistes pour la gestion future
5. trouver un nom au projet.

1. Se construire une vision collective partagée du territoire :

Dans une video-projection, Madame Mahé présente les fondements du projet, initié par Nature Midi-Pyrénées et soutenu financièrement par le Ministère de l'Environnement, via le Fond National de Solidarité sur l'Eau, L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil général de la Haute-Garonne et la Fondation de France.

Il s'agit de mener un travail sur la faisabilité d'un projet global de préservation et de mise en valeur du territoire de la grande confluence Ariège-Garonne, fruit de la collaboration entre les opérateurs locaux, les administrations gestionnaires et les associations.

Ce projet s'appuie donc sur une approche résolument partenariale dans l'esprit du développement durable qui intègre sur le long terme des préoccupations environnementales, sociales et économiques. Il doit aboutir à la définition d'un outil de gestion adapté à ce territoire de 600 hectares. Dans cette approche, un rôle primordial revient donc aux acteurs locaux, qui grâce à leur participation active, pourront favoriser une dynamique propre à ce territoire.

Madame Mahé rappelle ensuite les premiers échanges qui ont eu lieu en 2001 et qui ont donné en quelque sorte le feu vert de départ pour engager véritablement le projet et notamment la première phase du diagnostic.

2. Analyser la situation du territoire - Le diagnostic.

Le diagnostic a pour but ici de se construire une vision partagée du territoire. Les données techniques et les perceptions sont alors mises au même plan.

La synthèse du diagnostic technique est présentée par Mme Dessaigne à travers un diaporama retraçant l'histoire du site depuis deux siècles, les fonctionnalités de la zone humide, et l'état des lieux actuel selon les thématiques environnementales, économiques, sociales, foncières etc...

La parole est ensuite donnée à la salle, invitée à réagir sur le diagnostic, et à apporter des compléments d'information.

M. Arqué, Maire de Pinsaguel, fait remarquer que la rive gauche de l'Ariège en amont de la confluence appartient à la commune de Pinsaguel ; celle-ci a d'ailleurs le projet d'aménager un chemin de randonnée en rive gauche du secteur « Muscadelle » mais le classement du château Berthier entraîne de très lourdes procédures.

M. Plasseraud, chargé d'études de la FDAPPMA Haute-Garonne, souligne la difficulté effective de circulation en rive gauche de l'Ariège sur ce secteur.

Mme Lehoussé, adjointe à l'Urbanisme et à l'environnement de la Mairie de Portet sur Garonne, précise qu'à l'occasion de travaux engagés par Vivendi pour la mise en place d'une conduite d'eau en rive gauche de la Garonne, la Mairie a prévu l'aménagement d'une piste cyclable. Elle propose d'intégrer cet aménagement au projet présenté aujourd'hui et attend l'accord effectif de la Mairie de Toulouse à ce sujet.

M. Escazes, directeur de la Réglementation POS/PLU de la Mairie de Toulouse confirme l'accord de la Mairie de Toulouse.

M. Arqué, Maire de Pinsaguel, demande pourquoi ne pas augmenter le périmètre vers Pins-Justaret ou plus. Mme Mahé répond que le périmètre proposé peut tout à fait évoluer mais qu'il faudra veiller à garder une cohérence écologique et d'autre part à ne pas multiplier les acteurs et les collectivités (en l'occurrence la communauté de communes Lèze-Ariège-Garonne).

M. Laverty, Maire de Lacroix-Falgarde, indique que les terrains de l'ancienne carrière dans le méandre de Lacroix Falgarde sont à vendre. La mairie a un projet d'acquisition foncière pour les parties en friche et quelques terrains agricoles. Cela dans le but de développer des activités de loisirs de proximité.

M. Mazelier, technicien du SICOVAL, demande si des comptages en terme de fréquentation humaine du site sont disponibles. Mme Mahé répond que non.

Mme Lehousse souligne que le bac fonctionne aux heures et jours ouvrables. Des horaires beaucoup plus larges, correspondant à la demande des promeneurs est à étudier dans le cadre de ce projet, d'autant plus qu'il y a, sur la ferme du Parc Naturel du Confluent, un projet de ferme pédagogique.

M. Walch, chef de MISE, propose d'envisager un changement de statut du bac avec la reprise de l'exploitation par un autre gestionnaire.

Il souligne par ailleurs l'importance de veiller à concilier les usages.

Mme Dessaigne estime que compte tenu de la superficie du site, il devrait être possible de trouver des zones de tranquillité pour la faune et d'autres pour les visiteurs.

Mme Gilet, chargée de mission « zones humides, milieux naturels et faune » de la DIREN, confirme la possibilité de remplir ces deux objectifs grâce à des aménagements adaptés.

Mme Kerviel, chargée de mission SMEAG, note l'importance de gérer la fréquentation humaine. Elle note par ailleurs que ce projet se conjugue sans problème avec le Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne.

M. Plassereau indique que la FDAPPMA sera tout à fait vigilante sur le fait que tous les accès restent ouverts et qu'il n'y ait pas de zone naturelle réservée, dont l'accès serait interdit aux pêcheurs, mise à part les terrains privés bien sûr.

M. Xerri, conseiller technique ARPE, informe que l'ARPE a conduit un projet comparable dans la démarche et l'esprit développement durable sur la basse vallée de l'Ariège. L'ARPE soutiendra techniquement le projet exposé ce jour, qui s'inscrit parfaitement comme lien entre le celui de la Basse-Ariège et Toulouse, dans l'optique d'une meilleure qualité de vie, aux alentours de la grande agglomération toulousaine.

Mme Fernandez, coordinatrice « Nature » au sein de la DIREN Midi-Pyrénées, souligne que ce projet s'articule en parfaite cohérence avec Natura 2000 et le DOCOB Garonne qui pourra d'ailleurs être source de financement.

Mme Tesseyre, AEAG, indique que ce projet s'inscrit dans la politique de l'Agence en ce qui concerne la préservation des zones humides.

M. Lagarde, DDE Haute-Garonne, indique que le rôle de la DDE est avant tout de veiller à faciliter l'écoulement des eaux. Toutefois, dans le cadre d'un projet de développement durable, il faut voir précisément dans quelles conditions l'Etat pourrait intervenir. Il se dit très intéressé pour participer aux travaux du groupe.

M. Plasseraud aborde les aspects liés à la gestion des milieux. Il met en avant les erreurs de modification de niveau, les raccords peu judicieux selon lui entre divers bassins... qui ont été réalisés sur le Parc du Confluent. Même s'il s'agit de modifications sur un site déjà artificiel, il se pose la question des objectifs qui ont conduit à ces aménagements. Il faut au contraire favoriser les zones d'interfaces terre/eau qui font la richesse de ces milieux humides. En fait la situation est assez peu satisfaisante de ce point de vue et mérite d'être étudiée.

Ce projet concerne la FDAPPMA par deux aspects: la pêche et le patrimoine écologique.

Il souhaite qu'il n'y ait plus de problème d'accès pour les pêcheurs aux bassins les plus proches du parking. A la demande des participants, il s'engage à préparer un document dans lequel seront proposés les actions ou travaux de gestion et de restauration piscicole à intégrer au projet.

Mme Mahé indique qu'un tel plan de gestion piscicole entre tout à fait dans le projet de développement durable et constitue un premier objectif concret qui peut être réalisé dans le cadre de ce projet global.

Mme Emery, Vice-Présidente du SICOVAL, présidente de la Commission Environnement, informe que le SICOVAL a effectivement pour compétence la gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire. Lors de la détermination des espaces naturels d'intérêt communautaire, le SICOVAL a donc inclus les zones humides de l'Ariège et de la Garonne. Par ailleurs, elle met en garde par rapport aux accès automobile faciles, qui génèrent des fréquentations non souhaitées.

M. Mazelier rappelle la politique d'aménagement du Sicoval qui a été mise en œuvre dans le méandre de Lacroix Falgarde. Il s'agit d'un très bon exemple de coexistence entre zones naturelles, agricoles ou aménagées.

L'ensemble des participants s'étant exprimés sur ce diagnostic, Mme Mahé leur présente le questionnaire qui leur a été fourni dans le document de séance et leur demande de le renvoyer à Nature Midi-Pyrénées avant la fin du mois de mai.

M. Xerri demande si les propriétaires sont destinataires de ce questionnaire. Il lui paraît important de les intégrer dès le départ au projet, ainsi que la base de canoë-kayak ou encore les usagers riverains.

Mme Mahé indique qu'il est en effet prévu d'élargir la concertation. Cette réunion de lancement avait pour objectif de réunir les acteurs principaux.

3. Commencer à réfléchir à des pistes

Après l'exposé et l'analyse de ce diagnostic technique qui sera complété par l'analyse des questionnaires, Mme Mahé présente trois exemples de projets en zones humides : l'Ecozone du Forez, la Réserve Naturelle de l'île de la Platière et Le Parc Nature de Miribel-Jonage. Pour chacun d'entre eux, Mme Mahé expose les caractéristiques principales du projet : géographie, historique, mode de gestion retenu (association, syndicat...) ainsi que les points forts et points vulnérables, après quelques années de gestion.

Mmes Lehoussé et Kerviel nous informent qu'elles connaissent le Parc Nature de Miribel. Mme Lehoussé apporte des précisions quant à l'évolution qu'a connu ce site.

4. Comité de projet

Mme Mahé informe les personnes présentes de la mise en place prochaine d'un comité de projet. Cet organe central du processus de concertation examine, discute et amende les documents et les propositions. Pour une bonne efficacité, il devra comporter une vingtaine de personnes, parmi les plus impliquées dans la gestion du site. Mme Mahé propose aux personnes intéressées de se faire connaître.

5. Visite de terrain

Mme Mahé propose une prochaine rencontre sur un site de ce territoire. Le ramier de Lacroix-Falgarde avec son abondante mosaïque de milieux et une bonne coexistence entre zones naturelles, agricoles et aménagées pourrait être un site intéressant. M. Laverty, Maire de Lacroix-Falgarde, invite les membres du comité de projet à se retrouver sur sa commune. Rendez-vous est fixé le mardi 4 juin à 8 heures 30. Une convocation sera envoyée aux personnes présentes.

La réunion se termine à 17 heures 15.

A RENVoyer AVEC LE QUESTIONNAIRE
à Nature Midi-Pyrénées - 14, Rue de Tivoli - 31 068 Toulouse Cedex
ou par mail à pascale.mahe-nature.mp@wanadoo.fr Avant fin mai. Merci

Un nom pour un projet

Lors de la prochaine réunion, un nom devra être choisi pour ce projet. Nous vous proposons quelques idées. Merci de barrer celles qui vous paraissent ne pas convenir pour ce projet et d'encadrer votre (vos) titre(s) préféré(s). Toute autre suggestion de votre part sera la bienvenue.

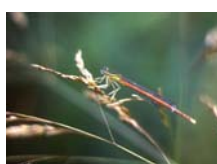
- **Protection et mise en valeur des zones humides de la confluence de l'Ariège et de la Garonne**

- **Confluences**
- **La Grande Confluence**
- **CONFLUENCES** : Actions (ou Initiatives) pour une gestion durable de la grande confluence Ariège-Garonne

- **INTERFACE** ou **INTERFACES** (eau/terre/homme)

- **A la convergence de la terre et l'eau**
- **ConVerGeNCE** : Contributions (ou Confluences) vers une gestion novatrice et concertée de l'eau
- **CONVERGENCE** : CONVERgences pour une GEstion Novatrice et Concertée de l'Eau

- **Agrion** : l'Agrion est une petite libellule ; outre son joli nom, il est un symbole des zones humides, à l'interface entre la terre et l'eau : sa larve est aquatique et l'adulte est terrestre. Son cycle évolutif comporte plusieurs phases (en cela, il peut représenter la maturation progressive du projet). Pour se nourrir, ces insectes chassent souvent loin de l'eau au dessus des clairières et le long des lisières, autres milieux présents sur le territoire. Il y a sept espèces d'Agrion recensés à ce jour sur le territoire étudié. Ci-dessous l'Agrion élégant et l'Agrion orangé.



- **Anax, Aeschne** : deux autres noms de libellules présents sur le site

VOS SUGGESTIONS :



Compte rendu de la réunion du 02/07/02:

Vision partagée de la situation du territoire Synthèse des questionnaires Définition des contraintes et opportunités

Monsieur Arqué, Maire de Pinsaguel accueille les participants et les remercie de leur présence puis doit s'absenter.

Mme Mahé remercie la mairie de Pinsaguel de nous accueillir pour tenir cette réunion. Elle propose un tour de table afin que les personnes qui rejoignent le groupe de travail pour la 1^{ère} fois puissent se présenter.

Elle demande si des observations sont à faire sur le compte-rendu de la réunion de lancement du 26 avril 2002. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé.

Avant de préciser l'objet de cette rencontre, Mme Mahé rappelle **la démarche et l'état d'avancement du projet** :

- ↪ Les premières prises de contacts ont eu lieu au printemps-été 2001 pour apprécier l'intérêt porté au projet.
- ↪ Parallèlement un diagnostic technique du périmètre d'étude a été établi par Nature Midi-Pyrénées. Il permet d'apprécier la situation du territoire vis à vis du contexte local (étude de l'organisation territoriale, étude foncière, du patrimoine historique, des activités en cours et passées...), et du patrimoine naturel.
- ↪ Suite à l'explosion d'AZF, le projet est resté en dormance jusqu'au début de l'hiver.
- ↪ La réunion de lancement a lieu le 26 avril 2002. Elle avait pour objectif de mieux se connaître et de discuter ensemble de la démarche de l'étude, marquée par une volonté de synergie et de concertation entre tous les acteurs. La présentation et la discussion autour du diagnostic technique ont permis de se construire une vision collective du territoire. Un questionnaire destiné à recueillir les perceptions des acteurs et opérateurs locaux est ensuite présenté et distribué à chacun des participants.
- ↪ Le 4 juin 2002 une visite sur le terrain aux Ramiers de Lacroix Falgarde a été l'occasion de voir les différentes facettes de ces zones humides : les fonctionnalités, la dynamique fluviale, les milieux riverains mais également de discuter de l'avenir possible des friches industrielles, de l'agriculture, des projets de la commune, etc...

↳ 12 des 16 questionnaires envoyés sont revenus. Ils ont été dépouillés et analysés.

L'objet de la réunion de ce jour est ensuite rappelé :

1. Statuer sur un nom pour le projet
2. Restituer l'analyse et la synthèse réalisées, à partir des questionnaires, par Nature Midi-Pyrénées.
3. Dégager les idées clefs et les enjeux qui seront la base de travail pour élaborer différents scénarios qui seront proposés pour la prochaine réunion au mois d'octobre.

1. Statuer sur un nom pour ce projet

Il reste 8 propositions de noms depuis la dernière réunion. La discussion est animée et trois options ne se départagent pas :

- a. Confluence nature Ariège-Garonne
- b. Confluences Ariège-Garonne nature
- c. Confluences Garonne-Ariège

Il est proposé de tester dans un premier temps « Confluences Garonne-Ariège »

2. Restituer l'analyse et la synthèse réalisées par Nature Midi-Pyrénées à partir des questionnaires

Avant de développer les thèmes abordés au travers des questionnaires, Mme Mahé souhaite rappeler brièvement la démarche entreprise autour de ces questionnaires et la méthode avec laquelle ils ont été élaborés.

La démarche

Ce projet s'appuie donc sur une approche collective dans l'esprit du développement durable :

- une démarche participative qui place le recueil des perceptions au même plan que le diagnostic technique
- l'intégration sur le long terme des préoccupations environnementales, socio-culturelles et économiques impliquant notamment une préservation de la ressource, des milieux naturels et des innovations sociales.

La méthode

Il s'agit d'une analyse qualitative à partir du questionnaire AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces – SQM-Substainable Quality Management ®) déclinée selon 3 thématiques ; environnement, économique, socio-culturel.

Les atouts et les faiblesses correspondent plutôt au constat, à la situation actuelle du territoire tandis que les opportunités et les menaces identifient les voies possibles de développement pour l'avenir. La pondération permet de juger du niveau d'importance de la réponse.

La quatrième grille de synthèse regroupe les résultats des combinaisons et ne sont plus directement liés à un thème de la grille d'analyse.

Mme Mahé commente successivement l'analyse des trois thèmes puis du tableau de synthèse. Ensuite elle invite la salle à réagir et à apporter des compléments d'information.

Discussion : Définir les contraintes et les opportunités

M. Plasseraud, chargé d'études de la FDAPPMA Haute-Garonne, souligne qu'il ne perçoit pas forcément comme un atout que le secteur soit peu accessible aux véhicules. En ce qui concerne les pêcheurs un accès proche en voiture est important précise-t-il.

Mme Mendez, Vice-Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées, s'interroge quand au fait que la faiblesse des activités humaines soit citée comme un atout si l'on axe les objectifs du projet dans le cadre du développement durable.

Mme Mahé précise que cette réponse a été formulée dans la grille environnement et qu'au contraire, dans les autres thèmes d'analyse, la présence humaine apparaît comme un atout évitant l'abandon et le laisser-faire.

M. de Faveri, Agence de l'eau Adour-Garonne, souligne qu'il faut garder à l'esprit que cet espace fait 600 ha et que par le consensus ou bien par un zonage il est possible de concilier divers usages.

Mme Gilet, DIREN Midi-Pyrénées, fait remarquer qu'il faut peut-être considérer aujourd'hui cette faible présence humaine comme une opportunité dans le sens où la marge de manœuvre pour la mise en place d'un projet cohérent est plus grande et les conflits plus limités.

M. Plasseraud réagit quant aux points de rejets des stations d'épuration, importants dans la grande proximité du périmètre. Il s'agit d'une faiblesse pour la qualité des eaux, toutefois moins que dans l'éventualité où il n'y aurait pas de stations de traitement des eaux usées précise **M. Guicherd**, de la Chambre d'Agriculture 31. On peut considérer comme une opportunité d'optimiser les capacités des stations d'épuration et d'améliorer la qualité des rejets.

Mme Mendez, remarque qu'il n'a pas été fait mention de la dimension amont-aval pour la qualité de l'eau et l'entretien de la rivière en tant que faiblesse. **M. Plasseraud** remarque qu'il s'agit d'un site très dépendant des phénomènes qui peuvent se dérouler en amont et **Mme Mahé** rajoute que c'est une difficulté supplémentaire. Du point de vue des opportunités, **Mme Mendez** signale que le territoire bénéficiera de la mise en place d'aménagements ou d'actions conduits dans le cadre de contrats de rivières sur l'Ariège.

Elle est étonnée par le fait que les baignades soient fréquentes. **Mme Mahé** répond qu'il est certain que les gens se baignent dans l'Ariège et qu'il s'agit d'une réelle demande de la part de la population.

Mme Mahé commente la grille de synthèse, il n'est fait aucune remarque en ce qui concerne la situation stratégique du territoire (atouts).

M. Plasseraud s'interroge quant à la durabilité des activités agricoles qui peuvent souffrir de la pression foncière et peu à peu disparaître. **M. Guicherd** assure l'existence sur le long terme de l'agriculture. Il fait remarquer que dans la zone étudiée, le Sicoval est propriétaire de terrains agricoles qu'il donne en location-vente à des maraîchers sur la commune de Lacroix-Falgarde. Par le classement en zone inondable, la mise en place des PPR, la présence de sols limoneux (à forte valeur ajoutée), la maîtrise foncière par l'agriculture se fera d'elle-même. Pour lui, si la

maîtrise foncière est une menace et devient donc ce fait un enjeu, la solution passera peut-être par une maîtrise foncière publique.

M. Plasseraud, fait remarquer qu'une partie importante de la superficie est en Domaine Public Fluvial et qu'il y a alors une notion d'intérêt général qui entre en compte. **Mme Mahé** intervient en précisant que le DPF n'est pas si étendu que cela et qu'il y a par contre des surfaces conséquentes en terrains communaux.

M. Laverty s'adresse à **M. Lagarde** de la DDE, en rappelant qu'à l'occasion de la rencontre aux Ramiers de Lacroix-Falgarde, M. Mazellier, technicien au Sicoval, avait demandé s'il était envisageable d'établir une amodiation du domaine privé de l'Etat.

M. Lagarde indique que cela lui semble tout à fait réalisable et se montre très favorable à cette idée.

Mme Mahé estime qu'au niveau du foncier, la situation n'est pas défavorable: 60% des terrains sont privés mais sont répartis entre seulement 34 propriétaires. On note la présence de 5 exploitations agricoles professionnelles. **M. Guicherd** précise que les surfaces exploitées représentent environ 100 ha sur les 600 ha du périmètre d'étude : 3 maraîchers sur Lacroix-Falgarde, 1 sur la commune de Portet, une exploitation de grandes cultures sur Pinsaguel.

M. Delecroix, Directeur général de la communauté de commune Axe-Sud et **M. Parpagiola**, technicien chargé de l'entretien du Parc du Confluent font remarquer que le bac est certes un atout mais qu'actuellement il est géré par le Conseil Général et ne fonctionne plus du tout.

Mme Gallur, Conseil Général D.A.D.R.E., répond qu'elle ne connaît pas le dossier mais qu'elle se renseignera.

Mme Mendez, remarque que dans les faiblesses environnementales le problème de la dépollution des ballastières (lieux de stockage d'explosifs) situées sur le site Grande Paroisse n'est pas noté. Cette difficulté supplémentaire est à rajouter en opportunité en ce qui concerne leur dépollution.

Par ailleurs, Mme Mendez souligne qu'à travers l'expérience qu'elle a des Parcs Naturels Régionaux ou dans le cas des contrats de rivière, le fait d'être sur le territoire de 3 EPCI est une faiblesse très relative. Cela peut permettre une mobilisation de moyens, une mutualisation. **M. Plasseraud** pense que dans la situation actuelle, au moment présent c'est tout de même une faiblesse puisqu'il n'y a pas de concertation dans la prise de décisions concernant cet espace.

Mme Mahé interroge **M. Lagarde** afin de savoir, comme cela a été exprimé dans les questionnaires, s'il était encore possible de faire des endiguements. Celui-ci souligne que dans la loi sur l'eau, les endiguements sont seulement réalisables dans le cadre de la protection d'habitations existantes mais donne en exemple à l'aval de Toulouse où une digue a été surélevée pour protéger le quartier des Sept-Deniers, et qu'aujourd'hui des constructions nouvelles s'érigent. Il trouve justifié que cette préoccupation soit conservée dans les menaces.

Mme Mendez interroge le groupe pour savoir si la révision du schéma d'urbanisme, maintenant appelé SCOT, porte sur le même périmètre que le SDAU (SDAT). **M. Delacroix** dit que cela concernera un périmètre plus petit puisque Portet n'y est pas. **Mme Mendez** pense qu'il faudra être attentif pour savoir si le périmètre reste en zone verte.

Mme Mendez apporte des précisions sur le statut des Réserves Naturelles Régionales. La loi relative à la démocratie de proximité transfère les Réserves Naturelles Volontaires dans le domaine de compétence des régions, toutefois, précise-t-elle, sans l'attribution de moyens spécifiques pour l'instant. Ces dernières doivent assurer la gestion administrative des réserves. C'est un outil contractuel basé sur l'élaboration d'une Charte. A ce jour, il existe en Midi-Pyrénées 10 Réserves Naturelles Volontaires et 6 sont en projet.

M. Guicherd propose de reformuler la question des pratiques agricoles dans les opportunités en : « promotion d'activités agricoles tournées vers la ville et l'environnement, cohérentes avec la gestion des risques naturels, viables et vivables ».

M. de Faveri, Agence de l'Eau Adour-Garonne, fait remarquer que le schéma directeur du lit et des berges n'est pas un outil réglementaire ou financier. Le SMEAG est maître d'ouvrage de l'étude dans laquelle des orientations ont été définies mais à l'heure actuelle il n'y a pas de maître d'ouvrage pour l'aménagement.

M. Laverty indique que le Sicoval est intéressé pour reprendre à sa charge l'entretien des berges de l'Ariège sur sa commune. Ce chemin de promenade à Lacroix-Falgarde est en effet intégré au réseau de chemins de randonnée du Sicoval. Depuis plusieurs années par le biais de subventions de l'agence de l'eau, l'entretien des berges était réalisé par Dynamique Chantier Sud, aujourd'hui c'est la commune qui entretient cet espace.

M. Plasseraud, pense qu'il est nécessaire d'élaborer une vraie réflexion globale sur l'accessibilité. **Mme Gilet**, DIREN, souligne qu'il faut être vigilant à ne pas rendre accessible l'intégralité du site.

M. Parpagiola et **M. Forey**, Mairie de Portet, confirment que le Parc du Confluent est très fréquenté, environ une cinquantaine de voitures stationnent sur le parking le week-end. C'est volontairement que la capacité d'accueil en véhicules n'a pas été augmentée. Ils regrettent que la liaison du bac ne soit pas valorisée et précisent que son fonctionnement est plus dépendant de la volonté de le faire fonctionner que de difficultés techniques.

M. Laverty souhaite revenir sur les outils et les organismes de gestion existant en ce qui concerne les Réserves Naturelles Volontaires. **Mme Gilet** lui répond : les Réserves Naturelles Volontaires émanent :

- soit directement de propriétaires qui souhaitent protéger leur propriété (espèces ou habitats intéressants) : Dans ce cas le propriétaire est aussi gestionnaire, établit un plan de gestion et recueille des financements pour réaliser les travaux
- soit de communautés de communes, de communes ou bien de syndicats intercommunaux ou association...

Le foncier doit être maîtrisé soit par l'achat soit par convention avec les propriétaires.

Mme Mahé indique qu'il existe une fédération européenne qui regroupe une dizaine de parcs naturels périurbains¹ auprès de laquelle on peut recueillir des informations et se renseigner sur les expériences déjà menées.

Elle indique ensuite que l'ensemble des remarques et propositions faites lors de cette réunion seront reprises sur les documents de synthèse. Elle propose un prochain rendez-vous pour le mois d'octobre au cours duquel des enjeux et des axes stratégiques seront validés d'une part et des scénarii de gestion seront proposés d'autre part.

La réunion se termine à 16 heures 30.

¹ Fedenatur crée en 1997 regroupe des gestionnaires de parcs espagnols, portugais, italiens et français : Voir www.fedenatur.amb.es

Le 02/07/0

Lieu : Mairie de Pinsaguel, 14h30

Excusés : M. Arqué (Mairie de Pinsaguel), M. Magne (Mairie de Vieille-Toulouse), Mme Lehoussé (Mairie de Portet sur Garonne), Mme Emmery (Sicoval), M. Commenge (Axe sud), M. Mazellier (Sicoval), M. Walch (chef de MISE), Mme Kerviel (SMEAG), M. Xerri (ARPE),

Présents :

Nom, Prénom

Aurélie Gournay

Organisme

Xavier
Leplaideur

Nature Midi-Pyrénées

Nicolas de Favéri

Agence de l'Eau

Gaëlle Gilet

DIREN Midi-Pyrénées

Marie Françoise
Mendez

Conseil Régional

Patrick Delecroix

Direction Générale Axe-Sud

Michel Roux

D.D.E.

Gérard Lagarde

D.D.E. M.I.S.E

André Parpagiola

Mairie de Portet

Jean Lôme Forey

Mairie de Portet

Christophe
Laverty

Mairie de Lacroix-Falgarde

Pierre Guicherd

Chambre d'Agriculture 31

Nathalie Gallur

Conseil Général DADRE

Lacourt
M. Thérèse

Chambre d'Agriculture

Olivier
Plasseraud

F.D.A.A.P.P.M.A

Pascale Mahé

Nature Midi-
Pyrénées

Nature Midi-
Pyrénées

Contact (n°tel, mail)

05 34 31 97 32,
nature.mp@wanadoo.fr
nicolas.defaveri@eau-adour-
garonne.fr

05 34 45 15 27, gaelle.gilet@midi-
pyrénées.environnement.gouv.fr

05 61 76 70 91

05 61 58 59 71

05 61 58 65 51,
gerard.lagarde@equipement.gouv.fr

05 61 72 00 15

05 61 76 24 95

05 61 10 42 90
pierre-guicherd@agriculture31.com

05 62 27 59 36

05 34 31 97 32
pascale.mahe-nature.mp@wanadoo.fr

05 34 31 97 32



Validation des enjeux, des axes stratégiques
Propositions de scénarios de gestion

Compte rendu de la réunion du 29/10/02
Centre culturel, Portet-sur-Garonne

Présents : voir feuille de présence jointe

Excusés : M. Arqué, Mairie de Pinsaguel, M. Bardou, Conseiller Général, M. Guicherd, Chambre Départementale d'Agriculture, M. Helbert, Fondation de France, M. Isard, Président Conseil Général, M. Xerri, ARPE, M. Willemot, Président de l'ARPE.

Madame Lehoussé, adjointe à l'environnement à la mairie de Portet-sur-Garonne accueille les participants et les remercie de leur présence. Elle s'excuse par avance de devoir quitter la réunion vers 10h15.

Mme Mahé remercie la commune de Portet-sur-Garonne de nous accueillir pour tenir cette réunion. Elle informe l'assemblée de son absence de Nature Midi-Pyrénées pour un congé formation de 9 mois et présente Aurélie Gournay, chargée de mission fleuves-rivières et zones humides aujourd'hui en charge du dossier Confluences Garonne-Ariège. La réunion sera co-animée par Mme Mahé et Melle Gournay. Elle demande si des observations sont à faire sur le compte-rendu de la réunion précédente qui s'est tenue le 2 juillet 2002 à Pinsaguel. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé.

Mme Mahé rappelle brièvement **l'état d'avancement du projet** :

- ↪ Cette réunion est la quatrième rencontre depuis la réunion de lancement du 26 avril 2002. Il s'agissait de présenter la démarche du projet puis de discuter autour du diagnostic technique réalisé par Nature Midi-Pyrénées afin de se construire une vision collective du territoire.
- ↪ Une seconde rencontre s'est déroulée sur le terrain début juin aux ramiers de Lacroix-Falgarde. Elle a été l'occasion pour chacun d'appréhender les diverses facettes des zones humides (fonctionnalité, dynamique fluviale...).
- ↪ En juillet, nous nous sommes à nouveau retrouvés pour une restitution de l'analyse des questionnaires AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces).
- ↪ Début octobre une réunion co-animée par la Chambre d'Agriculture et Nature Midi-Pyrénées s'est tenue avec les agriculteurs. Cette entrevue a été riche de renseignements et a permis de soulever des problèmes inattendus.

Melle Gournay informe du **déroulement de la réunion** :

4. Discussion puis validation des documents de travail synthétisant les idées clefs, les enjeux et les axes stratégiques.
5. Propositions de scénarii de gestion.

3. Idées clefs, enjeux et axes stratégiques

Melle Gournay relate la méthode employée :

- ↳ Le tableau de synthèse des questionnaires AFOM a permis de faire émerger des **idées clefs** abordées de manière récurrente à travers les différentes thématiques (environnement, économie, socio-culturel).
- ↳ A partir de ces idées clefs, des **enjeux pour le territoire** ont été identifiés
 - Patrimoine naturel et historique
 - Zone humide, grande infrastructure naturelle
 - Gestion locale et territoriale concertée
 - Activités économiques
 - Attractivité du site

Une idée de base s'est dégagée : « Construire un cadre de gestion multipartenariale pour le pôle nature Garonne-Ariège du sud toulousain, autour d'un projet de développement durable et de préservation de la biodiversité ».

↳ Des **axes stratégiques** associés à ces enjeux et s'appuyant sur la stratégie principale et le diagnostic territorial **sont proposés**. Ils **tiennent compte de toutes les spécificités** du territoire. Ces axes de travail sont illustrés par des mesures et des moyens d'actions envisageables.

La parole est ensuite donnée à la salle, invitée à réagir sur ces documents et à apporter des compléments d'information.

M. Magnès, Maire de Vieille-Toulouse, rapporte que certains de ces administrés lui ont fait part de l'arrêt du fonctionnement du bac au Parc du Confluent et qu'ils trouvent cela dommageable.

Mme Lehoussé, Adjointe à l'environnement à la mairie de Portet-sur-Garonne, regrette également son arrêt mais précise que son fonctionnement n'était de toute façon pas en adéquation avec la demande, puisqu'il n'était pas en service ni le week-end ni les fins d'après-midi. Elle informe que l'un des propriétaires installé en rive droite de la Garonne a demandé à la mairie l'étude d'un autre système de traversée que le bac.

Mme Mendez, Vice-Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées, précise que l'attractivité du site doit réellement être un enjeu d'importance du fait de la situation périurbaine du territoire.

Melle Gournay souligne que c'est bien cette double entrée qui caractérise cet enjeu, parce qu'il est aussi fondamental de favoriser la fréquentation du site que de la maîtriser.

Mme Emery, Présidente de la Commission Environnement du Sicoval rappelle que cet espace naturel ne doit pas être transformé en un « espace de consommation ».

Mme Mahé spécifie que ces aspects sont traités en détail à travers les axes stratégiques et les objectifs de travail déclinés dans les documents suivants.

Mme Lehoussé informe qu'à titre d'exemples d'opérations de sensibilisation, la société Midi-Cueillette a mis en place un partenariat avec les écoles de la ville pour la réalisation de jardins potagers (cf. axe D).

Mme Mahé questionne le comité de projet quant à l'insistance qui est faite dans la stratégie centrale sur le « côté nature ». Les participants s'accordent à dire que c'est l'entrée choisie dans ce projet et qu'ils n'y voient pas d'oppositions.

Mme Emery demande que l'axe D soit reformulé. Elle souhaite que la démarche éducative vis à vis du public soit mise en évidence et que le verbe « répondre à » soit remplacé par « conduire les citoyens ou permettre aux citoyens de se réapproprier cette zone par des actions pédagogiques ».

Mme Kerviel, chargée de mission SMEAG, fait remarquer que dans le tableau qui reprend les axes stratégiques, objectifs et moyens d'action, pour l'axe A, objectif A1, il faut modifier « Evaluer les impacts de la dimension de la fréquence des crues » en « Evaluer les impacts de la dimension de la fréquence des inondations ».

Mme Gilet, chargée de mission à la DIREN Midi-Pyrénées, indique que l'ensemble de ce qui est décliné dans l'axe A « va dans le bon sens ». Toutefois tous ces objectifs ne doivent et ne pourront pas être mis en place dans le cadre de ce comité de pilotage, par exemple la décontamination des ballastières.

Mme Lehoussé pense qu'il serait intéressant que soient suivis les impacts de travaux qui peuvent être entrepris sur le secteur comme ceux qui vont l'être pour la sécurisation des prises d'eau pour l'alimentation en eau potable de la ville de Toulouse.

M. Mazellier, technicien au Sicoval, fait remarquer que dans le cadre des activités agricoles de qualité il faut tenir compte du fait que dans ce secteur la fertilité du sol est variable à quelques mètres seulement.

Mme Lacourt, Vice-Présidente de la Chambre d'Agriculture, intervient pour préciser que le « gel » des mesures CTE risque de durer environ un an, toutefois d'autres mesures nationales ou européennes existent et sont toujours en vigueur. Elle tient à faire part des problèmes d'habitat et d'insécurité exprimés par les agriculteurs lors de la réunion du 3 octobre 2002.

M. Walch, précise que la révision des CTE concerne la diminution du nombre de mesures d'intervention envisageables et le plafonnement financier de ces contrats. Il confirme le délai d'environ un an avant d'envisager de nouvelles signatures de contrats.

Mme Emery fait remarquer que la création d'une structure d'accueil « maison de la confluence » nécessite des capitaux, elle pose la question de qui peut supporter ce type de frais de fonctionnement.

Mme Mahé répond que cet objectif est inscrit car Mme Lehoussé a fait mention de la ferme existante sur le Parc du Confluent. Mme Emery insiste sur la nécessité et l'importance d'une signalétique bien faite (cf. axe D).

4. Proposition de scénarii de gestion

La phase prospective des scénarii de gestion est présentée par Melle Gournay à travers un diaporama exposant les divers outils de gestion sectoriels et globaux existants, les structures gestionnaires envisageables et enfin la combinaison des deux entrées sous la forme de scénarios de gestion.

La salle est invitée à réagir.

Mme Gilet fait remarquer qu'il est souhaitable de n'oublier aucun acteur dans la structure gestionnaire qui sera choisie.

M. Delecroix, Secrétaire Général d'Axe Sud, pense que la constitution d'un syndicat mixte est une formule intéressante car se sont les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités qui auront la capacité de financer les mesures et actions à mener.

Mme Mendez est très favorable à la mise en place d'une Réserve Naturelle Régionale mais s'inquiète de l'impossibilité d'impliquer les agriculteurs dans le même temps.

M. Mazellier fait remarquer que les zones périphériques des parcs nationaux font l'objet de mesures de gestion et de protection et demande si les agriculteurs ne peuvent pas bénéficier du même type de traitement. **Mme Mendez** explique que cela concerne des périmètres plus larges tandis que dans notre cas seuls quelques acteurs sont concernés. **M. Walch** intervient en confirmant qu'il n'y a pas ici une réelle zone périphérique mais plutôt une mosaïque de terrains.

La réflexion s'engage sur les parcs naturels régionaux et la compatibilité de leurs objectifs avec ceux du projet. **Mme Mendez** confirme que le périmètre est beaucoup trop restreint cependant des études de pertinence de périmètre sont réalisées à l'occasion d'un projet de Parc.

Mme Emery demande que les communes de Goyrans et Clermont Le Fort soient intégrées à ce projet.

Mme Mendez considère les outils et les structures proposés selon les moyens qu'ils peuvent mobiliser :

- l'élaboration d'une charte ne permet pas de débloquer de subventions
- le budget d'une association correspond à l'apport des membres constitutifs

Le financement des actions à mener viendra très probablement des collectivités cependant toutes les communes ne possèdent pas les mêmes moyens.

Le comité de projet souhaite impliquer de manière plus approfondie le Conseil Général, la ville de Toulouse et la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse dans ce projet.

Mme Gilet explique qu'il peut y avoir un engagement financier de l'Etat dans le Contrat d'Agglomération.

Mme Emery précise que le Sicoval aura son propre Contrat d'Agglomération mais participe au Projet d'Agglomération toulousain et des élus du Sicoval peuvent porter l'étude à leur connaissance. **Mme Mendez** rapporte que la Région Midi-Pyrénées participera au Contrat d'Agglomération toulousain mais sur d'autres lignes financières comme l'emploi et la formation.

M. Delecroix rappelle la prochaine mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) correspondant au périmètre du SDAU (Schéma Directeur de l'Agglomération Urbaine) mais précise que Portet-sur-Garonne et Pinsaguel ne figurent pas dans ce périmètre.

Mme Mendez propose d'intervenir auprès de M. Malvy pour que celui-ci interpelle par courrier le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse.

De son côté, **M. Laverty** propose d'organiser une rencontre entre maires pour discuter plus précisément de ce dossier.

L'assemblée s'accorde pour étudier de manière plus approfondie la constitution d'une association de préfiguration des « Confluences Garonne-Ariège » et l'élaboration d'une Charte . Dans cette charte la création d'une Réserve Naturelle Régionale sera un objectif essentiel.
--

La réunion se termine à 12h30.

0°0°0°0

Réunion n°4

Le 29/10/02

Lieu : Centre culturel de Portet sur Garonne, 9h30

Présents :

Nom, Prénom	Organisme	Coordonnées
Beltran Josiane	Mairie de Toulouse	05 61 22 35 56
Calvo Vincent	Grande-Paroisse	06 78 79 09 96
Delecroix Patrick	Axe Sud	05 61 76 70 91
Emery Françoise	Sicoval	05 62 24 02 02
Forey Jean-Côme	Mairie de Portet-sur-Garonne	05 61 72 00 15
Galwur Nathalie	Conseil Général	05 34 33 46 16
Gilet Gaëlle	DIREN Midi-Pyrénées	05 34 45 15 27
Gournay Aurélie	Nature Midi-Pyrénées	05 34 31 97 32
Kerviel Claire	SMEAG-EPTB Garonne	05 62 72 76 00
Lacourt Marie-Thérèse	Chambre d'Agriculture	05 61 58 65 51
Lagarde Gérard	DDE Haute-Garonne	05 61 76 24 95
Laverty Christophe	Mairie de Lacroix-Falgarde	05 61 72 00 15
Lehousse Brigitte	Mairie de Portet-sur-Garonne	05 34 31 97 32
Leplaidier Xavier	Nature Midi-Pyrénées	05 61 73 27 36
Magnes Claude	Mairie de Vieille-Toulouse	05 34 31 97 32
Mahé Pascale	Nature Midi-Pyrénées	05 61 43 26 85
Marvejouls Céline	Agence de l'Eau	05 62 24 02 28
Mazellier Bertrand	Sicoval	05 61 33 55 67
Mendez Marie-	Conseil Régional Midi-	05 61 76 48 04
Françoise	Pyrénées	05 62 30 26 21
Parpagiola André	Mairie de Portet-sur-Garonne	05 61 10 60 10
Ramis Jean-Michel	DIREN Midi-Pyrénées	
Walch Laurent	DDAF / MISE	

CONFLUENCES GARONNE-ARIEGE

Compte rendu de la réunion du 20/03/03

Mairie de Portet-sur-Garonne

Présents : voir feuille de présence jointe

Excusés : M. Guicherd, Chambre Départementale d'Agriculture, Mme Lacourt, Chambre Départementale d'Agriculture, M. Helbert, Fondation de France, Mme Mendez, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Mme Rondi, Conseil Régional Midi-Pyrénées, M. Magne, Mairie de Vieille-Toulouse, Mme Maruejols, Agence de l'Eau Adour-Garonne, M. Raynal, Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, Mme Hormière Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse.

Mademoiselle Gournay accueille les participants et remercie la commune de Portet-sur-Garonne de nous accueillir pour tenir cette réunion.

Elle demande si des observations sont à faire sur le compte-rendu de la réunion précédente qui s'est tenue le 29 mars 2002 au centre culturel à Portet-sur-Garonne. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé.

Elle expose brièvement le déroulement de la réunion et ses objectifs :

- ❑ Finalisation de l'étude de préalable pour la protection et la mise en valeur de la confluence Garonne-Ariège et la validation du scénario retenu au dernier comité de projet (29 octobre 2002)
- ❑ Réflexion sur les perspectives 2003/2004, c'est à dire la mise en œuvre du projet concerté, l'élaboration d'un projet pédagogique inter-écoles et enfin la poursuite de la concertation avec le monde agricole.

5. Validation du scénario retenu

M^{elle} Gournay rappelle qu'il s'agit de la dernière réunion de concertation pour cette étude préalable dont les objectifs de départ étaient :

- ❑ Etablir un diagnostic de territoire
- ❑ Promouvoir le territoire en suscitant une dynamique locale et une coordination des interventions
- ❑ Evaluer la faisabilité d'un projet concerté de gestion globale

Le comité de projet s'est réuni à 5 reprises depuis avril 2002, ce qui a permis d'élaborer un diagnostic de territoire partagé (phase A) à partir duquel des enjeux, axes stratégiques et objectifs ont été définis (phase B) pour permettre la proposition de scénarii de gestion (phase C). Le scénario retenu par le comité de projet lors de la réunion précédente consiste à la création d'une association de préfiguration pour la Réserve Naturelle Régionale « Confluences Garonne-Ariège » et l'élaboration d'une charte pour la préservation et la mise en valeur des zones humides. M^{elle} Gournay rappelle les motivations de ces choix au moyen d'un diaporama.

La parole est ensuite donnée à la salle, pour s'exprimer sur la validation de ce scénario.

M^{me} Emery, Présidente de la Commission Environnement du Sicoval valide ce scénario précisant qu'il répond aux objectifs de développement durable du Sicoval. L'association de préfiguration et la charte sont les outils qui répondent le mieux à l'esprit du projet.

M^{me} Lesoin, service technique environnement du Sicoval, informe que la Loi rurale en préparation prévoit la prise en compte des espaces naturels dont les réserves naturelles.

M^{me} Gilet, chargée de mission « milieux naturels » à la DIREN Midi-Pyrénées, souligne que l'association permet la représentativité de tous les partenaires et la charte de poursuivre l'animation de terrain dans l'attente de la mise en place de la Réserve Naturelle Régionale.

M. Forey, service technique environnement de la mairie de Portet-sur-Garonne, s'interroge sur un possible antagonisme entre l'association de préfiguration et la réserve naturelle régionale : pourquoi regrouper des acteurs dans une structure (associative) pour constituer une réserve alors certains de ces partenaires (agriculteurs) ne pourront pas intégrer ce périmètre de RNR² ?

M^{me} Gilet répond qu'elle ne voit pas de paradoxe puisque l'objectif est justement d'intégrer l'ensemble des partenaires et aussi les agriculteurs dès la création de cette RNR.

M^{me} Emery, souligne que la charte permet de se caler sur des objectifs, ensuite les actions entreprises peuvent se référer à un programme commun. C'est un processus qui est au départ un peu long mais qui s'avère être un gain de temps par la suite.

M^{me} Kerviel, chargée de mission au SMEAG, demande si dès à présent des réflexions ont été entreprises concernant les modalités d'élaboration du budget de l'association de préfiguration.

M^{me} Mahé, chargée de mission Nature Midi-Pyrénées, lui répond qu'il s'agit du prochain travail à mener et que la rédaction des statuts sera un moment important.

M^{elle} Gournay, chargée de mission Nature Midi-Pyrénées, précise qu'il est prévu dans le cadre de la création de l'association des réunions de concertation avec le comité de projet pour discuter et valider en commun le contenu des statuts.

M^{me} Lehoussé, adjointe à l'environnement à la mairie de Portet-sur-Garonne, valide le scénario de la charte et de l'association de préfiguration. Toutefois, elle précise que sa municipalité intègre au 1^{er} janvier 2004 une nouvelle structure intercommunale (Communauté d'Agglomération du Muretin), et de ce fait ne peut pas anticiper les compétences qui seront celles de la commune ou de l'intercommunalité.

M. Arqué, maire de Pinsaguel, valide également ce scénario, tout en rappelant que sa commune se trouve dans la même configuration que la mairie de Portet en ce qui concerne le changement de structure intercommunale et qu'il ne peut pas préjuger de l'avis de la Communauté d'Agglomération du Muretin à propos de ce projet.

M^{me} Gilet, souligne qu'elle est tout à fait favorable à la poursuite du projet et qu'elle va se renseigner concernant la participation effective de l'Etat dans une structure associative.

² RNR : Réserve Naturelle Régionale

M. Tertre, Président de la Fédération de pêche de la Haute-Garonne, soutient la poursuite du projet, avec pour objectifs : de maintenir les accès pour les pêcheurs et de favoriser une gestion piscicole équilibrée sur le parc du confluent. La fédération de pêche souhaite intégrer l'association de préfiguration pour la Réserve Naturelle Régionale, toutefois monsieur Tertre souhaiterait que l'association de pêche de Toulouse soit intégrée dans le dispositif.

M. Xerri, chargé de mission sur l'eau à l'ARPE, souligne que la situation géographique du projet est particulièrement intéressante, qu'il est souhaitable de le poursuivre afin que la dynamique engagée ne retombe pas. Il rappelle que l'ARPE peut apporter une aide technique, enfin il souhaite une information du contenu de l'étude préalable auprès des financeurs.

M. Forey souhaiterait avoir des exemples de règlements de Réserves Naturelles Régionales afin de savoir plus précisément quels sont les engagements et les obligations inhérents à ce type de classement.

M^{elle} Gournay lui répond qu'à ce jour le décret stipulant les modalités de création des RNR n'a pas encore été pris. Toutefois, on peut imaginer que ces règlements se rapprocheront de ceux des Réserves Naturelles Volontaires actuelles.

M^{elle} Salvi, direction de l'Environnement à la mairie de Toulouse, précise qu'elle est en poste depuis seulement 15 jours, elle prend tout juste connaissance de ce projet dont la démarche lui paraît intéressante.

M^{elle} Gournay, informe le comité de projet que Mme Mendez, Vice-Présidente du Conseil Régional, s'excuse pour son absence à cette réunion. Toutefois, elle a fait part de sa validation du scénario proposé et tient à rappeler que la Région soutient vivement ce projet et souhaite sa poursuite vers une concrétisation.

M. Crombez, représentant de la commune de Lacroix-Falgarde souligne le manque d'information des élus des conseils municipaux par rapport à l'avancement de ce dossier.

M^{me} Mahé intervient pour rappeler la démarche novatrice qui a guidé cette étude de faisabilité. En effet, habituellement les projets sont réalisés en interne puis présentés aux élus lorsqu'ils sont terminés. Dans notre cas, chaque phase d'avancement de l'étude préalable a été présentée, discutée puis validée par le comité de projet qui a toujours impliqué un représentant des communes et intercommunalités.

M^{elle} Gournay informe les participants que sur demande de Mme Emery, une synthèse de l'étude préalable a été présentée à la commission environnement du Sicoval en début d'année permettant une information de tous ses élus. Nature Midi-Pyrénées reste disponible à tout autre demande similaire.

M. Ramis, chargé de mission pour les projets développement durable à la DIREN, évoque la nécessité à ce stade du projet d'un engagement écrit des collectivités au moyen de délibérations.

M^{me} Lesoin, souhaite savoir exactement ce que les services techniques doivent proposer aux élus comme contenu de délibération : c'est à dire ce sur quoi ils doivent se prononcer et à quel type d'engagement ils souscrivent.

M^{me} Gilet, demande si la plaquette A3³ qui synthétise le travail de l'étude préalable peut être utilisée comme document d'appui pour les délibérations.

³ Document distribué pendant la séance.

M^{me} Emery, pense qu'il est préférable que les délibérations s'appuient sur des documents communs.

M. Leplaideur, directeur de Nature Midi-Pyrénées, estime qu'il n'y a pas forcément besoin de délibérations. Le fait qu'au bout d'un an de travail les acteurs et partenaires soient toujours présents et participent de manière active à l'avancement du projet, est un gage de leur engagement.

6. Perspectives 2003/2004

L'étude de faisabilité a répondu à l'objectif principal d'élaboration d'un projet de gestion concerté. A présent, il faut maintenir une animation du projet pour poursuivre la mobilisation des partenaires et acteurs du territoire et concrétiser les réflexions. Dans ce sens, Nature Midi-Pyrénées invite le comité de projet à réfléchir sur les perspectives 2003/2004 à partir d'une proposition⁴ résumée dans une vidéo-projection. Sont proposés :

- ❑ la mise en œuvre du projet concerté : création de l'association de préfiguration pour la Réserve Naturelle Régionale, élaboration de la charte pour la préservation et la mise en valeur des zones humides.
- ❑ l'élaboration d'un projet pédagogique inter-écoles
- ❑ la poursuite d'une démarche de concertation avec le monde agricole.

La parole est ensuite donnée à la salle, invitée à réagir sur ces propositions.

M. Tertre, informe que l'association de pêche de Toulouse a mis en place des animations pédagogiques et invite Nature Midi-Pyrénées à les contacter en ce qui concerne le projet pédagogique inter-écoles.

M. Ramis est convaincu qu'il est indispensable que les élus se mobilisent dans leur structure respective à propos de cet espace commun surtout dans la perspective proposée.

M^{me} Emery est favorable à ce projet et indique qu'il va être soumis aux membres de la Commission Environnement lors de la prochaine réunion.

M. Arqué demande quelles sont exactement les attentes par rapport à ce projet 2003/2004 : un avis sur le contenu seulement ou également de se prononcer sur une participation financière.

M. Leplaideur rappelle que l'étude préalable est un projet dans lequel Nature Midi-Pyrénées s'est largement investie notamment parce que la méthode choisie, de démarche participative, demande à juste titre du temps. La concrétisation tenant très à cœur à l'association, elle se propose de poursuivre son animation. Pour cela, certains partenaires qui soutenaient l'étude préalable financièrement, ont été interpellés et ont répondu positivement pour sa poursuite, souhaitant toutefois que dans cette seconde étape, les collectivités locales s'engagent également dans le financement du projet.

M^{me} Emery est favorable à ce que Nature Midi-Pyrénées poursuive l'animation du projet dans l'attente de la création de l'association de préfiguration. Elle précise que le Sicoval est tout à fait conscient que son implication doit dépasser sa participation au comité de projet. Elle demande des précisions à propos du travail sur le paysage, estimant que l'intérêt paysager de ces espaces n'est pas à démontrer.

⁴ « Confluences Garonne-Ariège », Projet 2003/2004. Document distribué au comité de projet en séance et proposé par Nature Midi-Pyrénées.

M^{me} Gilet explique que l'intérêt paysager existe mais qu'il s'agit de voir comment faire pour en tenir compte lors du développement et des aménagements futurs. En aucun cas il ne s'agit de conduire ce travail pour « modifier » le paysage de ces zones humides.

M^{elle} Gournay rappelle que par cette approche paysagère, il s'agit de se doter d'un outil supplémentaire, utile lorsqu'il s'agira de réfléchir aux modalités d'aménagement et d'accueil sur le site.

M. Xerri souhaite que les collectivités se positionnent à propos de la continuité du projet, des objectifs proposés, du portage par Nature Midi-Pyrénées ainsi que sur leur intervention financière pour cette 2^{ème} phase.

M^{me} Lesoin propose de débattre sur un financement à 50% des communes et structures intercommunales.

M. Tertre indique que la fédération de pêche pourra participer pour « un petit bout ».

M^{elle} Gournay informe que Nature Midi-Pyrénées a sollicité financièrement la Fondation Nature&Découvertes ainsi que la Région Midi-Pyrénées.

M^{me} Kerviel, chargée de mission au SMEAG, explique que le Syndicat Mixte ne possède pas de fonds propre. Il ne donne donc pas de subventions, toutefois par l'intermédiaire de son Comité Syndical il peut solliciter un financement auprès du Conseil Général.

M. Arqué : S'agissant d'un projet d'intérêt régional, il lui semble que c'est au Conseil Régional de faire le tour de table pour rechercher des financements.

M^{me} Mahé, fait remarquer que les répartitions en terme de surface sont très rarement les plus adéquates ou représentatives.

M^{me} Lehoussé indique que 50% de financement pour les communes c'est trop élevé et fait remarquer que la commune de Portet contribue au projet avec l'apport du Parc du Confluent déjà existant.

M^{me} Emery précise que le développement durable est une démarche nouvelle invitant à d'autres réflexions : « le degré O du développement durable, c'est gérer les individualismes ». Il convient d'aller jusqu'au bout de la démarche participative en s'engageant financièrement.

M^{me} Lehoussé rappelle que concernant la mairie de Portet, la situation est délicate « Axe Sud n'existera plus en janvier 2004 et le Muretin n'existe pas encore pour nous ».

M^{me} Lesoin soulève la question de la participation de la commune de Toulouse et de la Communauté d'Agglomération.

M^{elle} Salvi expose que ce type d'engagement est du ressort des élus, sachant que la commission environnement du conseil municipal se réunit l'après-midi même, une décision en ce qui concerne Toulouse peut réclamer un certain délai.

M. Laverty, maire de Lacroix-Falgarde estime que Nature Midi-Pyrénées doit faire des propositions de répartitions à partir desquelles les collectivités pourront discuter.

M. Leplaideur explique que c'est volontairement que Nature Midi-Pyrénées n'a pas fait de propositions de répartitions n'ayant pas connaissance des dispositions budgétaires de chaque conseil municipal.

M^{me} Gilet estime nécessaire de proposer des clefs de répartition aux collectivités. Elle précise qu'à ce jour, elle n'a pas connaissance de l'enveloppe dont elle va pouvoir disposer en 2003 et ne peut donc répondre pour la part Etat aujourd'hui.

M^{elle} Salvi fait remarquer que mêler de « l'ingénierie », création de l'association et charte, avec des « actions », élaboration d'un programme pédagogique ne facilite pas les choses et peut être moins lisible pour les élus pour ce qui est de l'engagement qui peut leur être demandé. La plaquette devra expliquer explicitement aux élus dans quoi on leur demande de s'impliquer.

M^{elle} Gournay explique que c'est intentionnel dans ce projet de mener parallèlement dès 2003 une « action » et la poursuite du travail de préfiguration, pour formaliser et concrétiser la démarche initiée en 2001.

M. Ramis estime que cette démarche devrait être portée par les communes, secondées par la Région Midi-Pyrénées. Cela doit être un projet des acteurs locaux.

M. Arqué propose aux communes et aux structures intercommunales concernées de se réunir pour s'entretenir de leur participation financière.

Les membres de l'assemblée conviennent d'une réunion entre communes et structures intercommunales, organisée par le Sicoval, le jeudi 17 avril prochain, mairie de Lacroix-Falgarde, à 9h30. (à confirmer)

La réunion se termine à 12h00.

0°0°0°

CONFLUENCES GARONNE-ARIEGE

Le 20/03/03

Lieu : Mairie de Portet-sur-Garonne, 9h30

Présents :

Nom, Prénom	Organisme	
Gilet Gaëlle	DIREN Midi-Pyrénées	
Xerri Christophe	ARPE Midi-Pyrénées	Coordonnées
Crombez Vincent	Mairie de Lacroix-Falgarde	05 34 45 15 27
Emery Françoise	Sicoval	05 34 31 97 22
Lesoin Yvette	Sicoval	05 6176 24 95
Arqué Jacques	Mairie de Pinsaguel	05 62 24 02 02
Kerviel Claire	SMEAG-EPTB Garonne	05 62 24 02 64
Ramis Jean-Michel	DIREN	
Plasseraud Olivier	FDAAPPMA 31	05 62 72 76 00
Tertre Christian	Président FDAAPPMA 31	05 62 30 26 21
Lehousse Brigitte	Adjointe de Portet-sur-	05 61 42 58 64
Forey Jean-Côme	Garonne	05 61 42 58 64
Gallur Nathalie	Mairie de Portet-sur-	05 61 72 00 15
Salvi Isabelle	Garonne	05 61 72 00 15
Delecroix Patrick	Conseil Général 31,	05 34 33 46 16
Azema Bernard	DADRE	05 62 27 46 94
Lagarde Gérard	Mairie de Toulouse,	05 61 76 70 91
Mahé Pascale	environnement	05 61 10 60 22
Laverty Christophe	Axe Sud	05 61 58 65 51
Gournay Aurélie	DDAF MISE	05 34 31 97 32
Laplaideur Xavier	DDE MISE	05 61 76 24 95
	Nature Midi-Pyrénées	05 34 31 97 32
	Mairie de Lacroix-Falgarde	05 34 319732
	Nature Midi-Pyrénées	
	Nature Midi-Pyrénées	

Annexe 12 Compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2002 avec le monde agricole

CONFLUENCES GARONNE-ARIEGE

Compte rendu de la réunion du 03/10/02 Rencontre avec le monde agricole

Monsieur Chalie, représentant de la mairie de Lacroix-Falgarde accueille les participants et excuse l'absence de Monsieur le maire.

Madame Mahé, Nature Midi-Pyrénées remercie la mairie de Lacroix-Falgarde de nous recevoir pour tenir cette réunion ainsi que l'ensemble des participants pour leur présence. Cette réunion sera co-animée par Mme Mahé et M. Guicherd, Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.

Mme Mahé présente les fondements du projet. Il est initié par Nature Midi-Pyrénées et soutenu financièrement par le Ministère de l'Environnement, via le Fond National de Solidarité sur l'Eau, L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil général de la Haute-Garonne et la Fondation de France.

Il s'agit de mener un travail sur la faisabilité d'un projet global de préservation et de mise en valeur du territoire de la confluence Garonne-Ariège, fruit de la collaboration entre les acteurs concernés par ce territoire.

Ce projet s'appuie donc sur une approche résolument partenariale dans l'esprit du développement durable qui intègre sur le long terme des préoccupations environnementales, sociales et économiques. Il doit aboutir à la définition d'un outil de gestion adapté à ce territoire de 600 hectares. Dans cette approche, un rôle primordial revient donc aux acteurs locaux, qui grâce à leur participation active, pourront favoriser une dynamique propre à cet espace.

C'est dans ce cadre là qu'il a semblé opportun de rencontrer les exploitants et les propriétaires agricoles.

M. Guicherd explique que la Chambre d'Agriculture participe aux réunions du comité de projet depuis son origine. La préoccupation majeure de la Chambre d'Agriculture est le **maintien de l'activité agricole** dans ces zones où elle est une caractéristique paysagère importante et assure un espace « tampon » entre la rivière et les zones urbaines.

Il rappelle que dans ce secteur l'agriculture se situe très rarement en bordure immédiate de la Garonne et précise aussi que l'ensemble des communes du périmètre est classé en zone vulnérable, dans ce contexte, les agriculteurs ont des contraintes à respecter par rapport à la fertilisation depuis fin 2001.

Mme Mahé propose un tour de table pour que chacun puisse se présenter et exposer les problèmes qu'il rencontre dans l'exercice de son activité.

M. Rivals, propriétaire-agriculteur à Portet-sur-Garonne (rive droite) précise que le monde agricole dans le périurbain est en déclin. Selon lui, les modifications culturelles et la mauvaise gestion du couloir garonnais ont participé à l'extension du sanglier, source de dégâts très importants dans les cultures. Il souligne l'inefficacité des battues organisées qui se déroulent après le 15 août tandis que les dégâts les plus importants surviennent début août quand le blé est laiteux.

Par ailleurs, la ville de Portet s'est considérablement étendue et les lotissements sont actuellement très proches des parcelles agricoles. Les citoyens supportent difficilement les nuisances de l'exploitation. Ces zones souffrent d'une fréquentation restreinte, d'une part parce qu'elles sont peu sécurisantes et d'autre part parce qu'il n'existe pas de chemins de promenade. De ce fait elles deviennent des « zones de décharge » et de friches soumises à des risques inhérents d'incendie. Il fait remarquer que tous ces facteurs ne permettent pas d'envisager un avenir positif pour la reprise de l'exploitation.

Exceptionnellement en 2002, il exploite gracieusement le terrain de M. Penent d'Izarn (difficultés de régularisation pour ce terrain en indivision) pour éviter que cela devienne une zone de friche. Il cultive du soja, du sorgho et du blé.

M. Walch, DDAF & MISE, précise que le sanglier est un problème beaucoup plus vaste qui s'étend bien au-delà de la zone de la confluence. Il précise qu'en l'état actuel des choses le phénomène est incontrôlable et que les ACCA sont dépassées par les événements.

M. Rivals, estime que les espaces agricoles de la ville de Portet sont totalement enclavés et doute à propos de leur avenir. Il pose la question de l'éventuelle exploitation des granulats dans ces secteurs pour construire des digues protectrices et classer ces terrains constructibles.

M. Walch intervient en expliquant qu'il s'agit là d'actions totalement contraires à la loi sur l'eau.

Les participants sont soucieux de ce qui peut leur être demandé dans ce type de projet. Ils ne souhaitent pas non plus devenir des « agriculteurs reliques ». Le constat qui est fait par les agriculteurs est que dans ce contexte périurbain, on se trouve confronté à un problème d'acceptation sociale de la part du citoyen vis à vis du paysage rural, ce qui entraîne sans aucun doute des conflits d'usages.

M. Guicherd précise qu'il ne faut pas noircir le tableau, il existe des expériences novatrices positives. Il cite en exemple la Société Midi-Cueillette qui accueille les habitants qui souhaitent venir cueillir eux-même leurs fruits, leurs légumes ou leurs fleurs.

Mme Lesoin, Sicoval, estime nécessaire de faire ressortir au cours de cette réunion l'ensemble des contraintes rencontrées par les agriculteurs dans le périurbain. Ce type de rencontre est très intéressant pour des collectivités parce qu'elle permet d'identifier les contraintes pour élaborer les moyens à mettre en œuvre par la suite. Elle souligne que la disparition des agriculteurs n'est pas une solution pour le périurbain ni pour les zones inondables. Pour cela il est indispensable d'affirmer le maintien de l'agriculture par de nombreuses installations.

Elle fait aussi remarquer qu'il faut être conscient que l'ouverture et l'aménagement de ces espaces au public risque d'être une source de nouvelles contraintes.

M. Lavigne, agriculteur à Portet-sur-Garonne (rive droite) est d'accord avec l'ensemble des remarques faites jusqu'à présent. Il tient à souligner de nouveau les problèmes de gestion de l'espace : « laisser s'installer les friches et vous favoriserez toutes les dégradations et dépôts de toutes sortes, l'appropriation de l'espace par des gens du voyage et l'expansion du sanglier ».

M. Proudhom, propriétaire à Portet sur-Garonne (rive droite), fait état des problèmes d'insécurité dont il a été victime. A deux reprises sa ferme a été incendiée. Reconstituée une première fois sur l'emprise de la bâtisse, elle est aujourd'hui en ruine. La parcelle attenante de 2 ha est cultivée par M. Rivals.

M. Rivals précise qu'il est également le fermier des terres de M. Bardalou, sur lesquelles se trouve un bois qui se présente en taillis impénétrable. Il souhaite qu'on lui fournisse

les moyens financiers pour le nettoyer. On y trouve une gravière partiellement comblée par des détritux.

M. Moreau, mairie de Portet-sur-Garonne, agriculteur sur le parc du confluent, cultive 13 ha sans intrants. Il alterne les cultures : 3 ans blé, 3 ans sorgho et parfois tournesol. Il est très peu ennuyé par les sangliers et ses rendements en blé sont entre 20 et 22 quintaux/ha. Il explique qu'il n'y a pas d'objectifs de production de la part de la mairie de Portet-sur-Garonne mais plutôt un souhait de maintenir ces cultures pour entretenir l'espace et conserver de ce fait la zone tampon. Il précise que l'entretien est peu coûteux et qu'il n'est pas confronté aux problèmes de dépôts sauvages grâce très certainement à une présence quotidienne sur les lieux.

M. Sujobert, propriétaire à Portet-sur-Garonne (représente l'indivision) présente une photographie du confluent vieille de 60 ans sur laquelle il montre son bétail qui s'abreuve dans la Garonne. Ces terrains se trouvent sur des alluvions, très rentables à exploiter. Le fermier qui cultive est M. Navy, il a abandonné le maïs à cause des dégâts trop importants causés par les sangliers et plante actuellement du soja. Il précise qu'auparavant, les terres étaient défrichées et qu'il n'y avait pas d'embâcles.

M. Tonon, maraîcher à Lacroix-Falgarde (rive droite) exploite 10 ha de terres sur lesquelles il fait des rotations de céréales et de légumes. Il informe qu'il lui reste à peu près 10 ans avant l'âge de la retraite et la reprise lui paraît très incertaine. Dans ce contexte, il se questionne quant à l'utilité de son engagement dans le projet « Confluences Garonne-Ariège ».

M. Callen, maraîcher à Lacroix-Falgarde (rive droite) est installé depuis peu de temps, il soulève la difficulté rencontrée par un jeune agriculteur pour se loger à proximité de ses terres en raison du classement de l'espace en zone inondable. Cette profession implique d'être présent et le jeune exploitant est confronté au problème de trouver un logement de fonction. Il précise qu'il n'a pas de soucis avec le ragondin.

M. Guicherd informe l'assemblée que le 4 octobre va se dérouler une réunion en Préfecture pour tenter de faire avancer la doctrine concernant les zones inondables mais il reste pessimiste quant à la possibilité de constructions nouvelles par contre il l'est beaucoup moins en ce qui concerne d'éventuels changements d'affectation.

M. Walch pense qu'il pourrait être instauré une implication plus forte de la part des communes.

Mme Lesoin explique que le maraîchage sur le secteur de Lacroix-Falgarde s'est installé à l'occasion d'une OGAF. Elle constate qu'aujourd'hui la pression foncière du périurbain augmente ce qui accroît les difficultés des jeunes agriculteurs pour se loger à proximité des exploitations.

M. Guicherd affirme qu'il faut multiplier les efforts pour conforter le pôle maraîcher.

M. Radegon, propriétaire agriculteur à Lacroix-Falgarde, fait état des problèmes d'insécurité dont il a été victime (installation « sauvage » de caravane, pillage de tracteur...). Lorsqu'ils sont présents sur leur terres cultivées les agriculteurs font reculer par leur présence physique les dégradations. Son exploitation est assez limitée et les terrains se situent sur des sols remaniés mais cela n'est pas un handicap, le blé est cultivé sans difficulté.

Mme. Lesoin informe que le secteur des ramiers de Lacroix-Falgarde est inclus dans la zone d'intérêt communautaire du Sicoval (Goyrans, Lacroix-Falgarde, Clermont-Lefort).

En conclusion les problèmes les plus fréquemment rencontrés sont :

- la présence massive et destructrice du sanglier

- la difficulté pour les jeunes agriculteurs qui s'installent de se loger à proximité de l'exploitation.
- l'insécurité inhérente à ces espaces peu fréquentés
- les dégradations par les dépôts d'ordures sauvages

La réunion se termine à 11h45.

Co-animée par Nature Midi-Pyrénées et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Le 03/10/02

Lieu : Mairie de Lacroix-Falgarde, 9h30

Excusés : M. Arqué (Mairie de Pinsaguel), M. Magne (Mairie de Vieille-Toulouse), Mme Lehoussé (Mairie de Portet sur Garonne).

Absents : M. Delecroix (Axe sud), M. Pages (agriculteur),

Présents :

M. Coste	Agriculteur à Lacroix-Falgarde
M. Chalie Michel	Mairie de Lacroix-Falgarde
M. Proudhom Jean-Marie	Propriétaire à Portet sur-Garonne
M. Sujobert Pierre (indivision)	Propriétaire à Portet-sur-Garonne
M. Rivals Bruno Garonne	Propriétaire-agriculteur à Portet-sur-
Mme Lesoin Yvette	Sicoval, propriétaire à Lacroix-Falgarde
M. Lavigne Gérard et Marie (fille)	Agriculteur à Portet-sur-Garonne
M. Forey Jean-Côme	Mairie de Portet-sur-Garonne
M. Moro Jean	Mairie de Portet-sur-Garonne, agriculteur sur le parc du confluent
Mme Mahé Pascale	Nature Midi-Pyrénées,
Melle Gournay Aurélie	Nature Midi-Pyrénées
M. Radegon Jean-Louis Falgarde	Propriétaire agriculteur à Lacroix-
M. Naivy	Agriculteur-maraîcher
M. Tonon	Maraîcher
M. Callen	Maraîcher
M. Guicherd Pierre	Chambre d'Agriculture
M. Lacourt Marie-Thérèse d'Agriculture	Vice-Présidente de la Chambre
M. Walch Laurent	DDAF 31